

Sommaire

| | |
|--|------------|
| Introduction générale..... | 1 |
| Chapitre I: Généralités sur les Investissements Directs Etrangers..... | 4 |
| I-1-Aspects théoriques des investissements directs étrangers et firmes multinationales..... | 4 |
| I-2- Evolution en chiffre des IDE et FMN dans le monde | 29 |
| Chapitre II Les Investissements Directs Etrangers en Algérie..... | 46 |
| II-1- Le cadre juridique et évolution des IDE en Algérie..... | 46 |
| II-2- Attractivité des IDE en Algérie | 67 |
| Chapitre III : Analyse des déterminants des IDE cas des banques étrangères dans la ville de Bejaia..... | 82 |
| III-1- Méthodologie et présentation de l'enquête par questionnaire..... | 82 |
| III-2- Analyse et interprétation des résultats de questionnaire..... | 92 |
| Conclusion générale..... | 105 |

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Liste des abréviations

AADL : Agence Nationale de l'Amélioration et du Développement du Logement

ABC: Arab Banking Corporation

AGB: Gulf Bank Algeria

ANDI : Agence Nationale de Développement de l'Investissement

APSI : Agence de Promotion, de Soutien et Suivi des Investissements

APS: Algérie Presse Service

BM : Banque Mondiale

CNUCED : Conférence des Nations Unis sur le Commerce et le Développement ;

CNI : Conseil National de l'Investissement

DA : Dinar Algérien

DIPP : Décomposition Internationale des Processus Productifs

FMI : Fonds Monétaire International

FMN : Firme Multinationale

IBS : Impôt sur les Bénéfices

IDE : Investissement Direct Etranger

IRG : Impôt sur le Revenu Global

LFC : Loi de Finance Complémentaire ;

MDPPI : Ministère Délégué Auprès du Chef du Gouvernement Chargé de la Participation et de la Promotion de l'Investissement

M€ : Millions d'Euro

NTIC : Télécommunications et les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

OMC : Organisation Mondiale de Commerce

OLI : Ownership, Localisation, Internationalisation

PED : Pays En Développement

PIB : Produit Intérieur Brut

PME : Petite et Moyenne Entreprise

PMI : Petite et Moyenne Industrie

PNB : Produit National Brut

PVD : Pays en Voie de Développement

R&D : Recherche et Développement

SGA : Société Générale d'Algérie ;

TAP : Taxe sur l'Activité Professionnelle

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

UE : Union Européenne

UMA : Union du Maghreb Arabe

USD: United States Dollar

USA: United States American

VF: Versement Forfaitaire

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Introduction générale

La mondialisation accrue au cours des dernières décennies a généré une forte croissance de l'activité internationale et des investissements directs étrangers (IDE) en particulier. Ceux-ci ont progressé à un rythme phénoménal depuis le début des années 90, et le marché mondial est devenu plus concurrentiel.

Notons que les économistes distinguent deux composantes de l'investissement étranger. Il s'agit des : Investissements directs étrangers, dont le but est d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise exerçant des activités sur le territoire d'une économie différente de celle de l'investisseur, et les investissements de portefeuille, qui sont des flux de capitaux correspondant à des opérations conduites selon une logique financière et non pas pour développer une activité productive à l'étranger, c'est-à-dire- des placements financiers¹.

Les IDE jouent un rôle majeur dans la promotion de la croissance, dans le transfert de technologies et de connaissances et dans l'intégration des économies dans les échanges de la mondialisation. Cependant, avec la globalisation de l'économie et de la technologie, la stratégie d'implantation des entreprises et leur ancrage territorial ont fortement évolué. Les entreprises deviennent de plus en plus nomades et les pays deviennent en concurrence et cherchent à attirer ces derniers.

De ce fait, l'attractivité des territoires pour les IDE est devenue un nouvel impératif des politiques économiques nationales. La nouvelle course pour attirer les entreprises, les capitaux et les compétences, passe par la mise en œuvre de politiques économiques centrées sur l'attractivité des territoires. Cet objectif constitue l'axe majeur de toutes les politiques économiques des pays dont l'investissement local est faible.

Les IDE font partie intégrante d'un système économique international ouvert et efficace et constituent l'un des principaux catalyseurs du développement. Les avantages qu'ils procurent ne se manifestent cependant pas de manière automatique et se répartissent inégalement entre les pays, les secteurs et les collectivités locales. Les politiques nationales et le cadre international de l'investissement jouent un rôle déterminant pour attirer des IDE vers un plus grand nombre de pays en développement. C'est aux pays d'accueil qu'il incombe de

¹ P. Nezbakh et S. Gheradi, «Dictionnaire de l'Economie», édition LAROUSSE, 2000, p.293.

mettre en place des conditions générales, transparentes et favorables à l'investissement et de renforcer les capacités humaines et institutionnelles nécessaires pour les exploiter.²

Ainsi les trois principaux acteurs de l'investissement direct sont : les entreprises privées multinationales, les investisseurs nationaux et internationaux et les banques commerciales et financières. L'évolution des flux des d'IDE dépend de la stabilité de l'économie d'accueil et des perspectives qu'elle peut offrir à terme et reflète la confiance que porte les investisseurs étrangers dans un pays ou une région.

L'Algérie a opté pour l'intégration dans l'économie mondiale et pour cela elle s'est engagée dans un processus de réformes économiques, tel que la loi relative à la monnaie et au crédit de 1990 dont l'objectif est d'atteindre une meilleure bancarisation de l'économie nationale (algérienne), de diversifier les sources de financement des agents économiques et d'encourager les IDE.

En effet, les IDE en Algérie ont enregistré une légère hausse en 2013 en s'établissant à 1,7 milliard de dollars contre 1,5 milliard en 2012, soit une augmentation de 13%. La CNUCED relève que le gouvernement algérien a intensifié les efforts pour réformer le marché algérien et attirer davantage d'investissements étrangers.

Dans ce travail de recherche, il est question d'analyser les déterminants des IDE en Algérie, plus précisément, quels sont les facteurs qui attirent les IDE dans le secteur des banques étrangères dans la ville de Bejaia ?

Nous essayerons aussi d'apporter des éléments de réponses aux questions suivantes:

- Quels sont les principaux déterminants des IDE dans le monde ?
- Pourquoi est-il nécessaire d'attirer les IDE ?
- Comment l'Algérie arrive-t-elle à attirer des IDE ?

Nous allons également tester les hypothèses suivantes :

- L'installation des banques étrangères dans la ville de Bejaia est due à la taille de marché de cette ville (nombre de consommateurs important qui constituent des clients potentiels pour les banques).

² A. Pascal, « l'Investissement Direct Etranger au Service du Développement, Optimiser les Avantages Minimiser les Coûts », édition OCDE, France, 2002, p.3.

- La création d'une entreprise en Algérie nécessite de multiples procédures, et un délai d'étude de dossier assez long. Cela peut décourager les investisseurs étrangers à venir s'installer en Algérie.
- La règle 49/51 annoncée par la loi des finances complémentaire de 2009 et qui fixe la participation d'un investisseur étranger dans une société de droit algérien à 49% peut freiner l'entrée des IDE en Algérie.

Dans ce travail, nous avons suivi une démarche basée sur une recherche documentaire et une consultation de plusieurs ouvrages, textes réglementaires et des rapports de plusieurs organismes internationaux tels que : CNUCED, FMI, OCDE, et la Banque Mondiale, etc.

Nous avons aussi effectué une enquête de terrain (enquête par questionnaire) auprès des agences des banques étrangères dans la ville de Bejaia. Les résultats de cette enquête restent relatifs et valables uniquement pour l'échantillon choisit.

Pour réaliser ce modeste travail, il nous a fallu un travail de long temps, situation due notamment aux difficultés que nous avons rencontrées dans la collecte des données et l'enquête de terrain. En effet, ce modeste travail n'a pas pour ambition de répondre de façon exhaustive à toutes les questions que nous avons soulevées. Notre objectif n'est que de comprendre, à un niveau plus ou moins simple, les déterminants des IDE en Algérie.

Pour mener à bien notre travail, nous l'avons structuré en trois chapitres :

Dans le premier, nous abordons les généralités sur les investissements directs étrangers.

Le deuxième, sera consacré aux IDE en Algérie.

Le troisième, portera sur l'analyse des déterminants des investissements directs étrangers en Algérie cas des banques étrangères dans la ville de Bejaia.

CHAPITRE I :

Généralités sur les Investissements Directs Etrangers

Chapitre I: Généralités sur les Investissements Directs Etrangers

Introduction

La libéralisation des échanges et de l'investissement encourage les entreprises souhaitant rationaliser leur production et bénéficier d'économies d'échelle à effectuer des investissements directs à l'étranger.

Les Investissements Directs Etrangers (IDE) constituent l'un des aspects les plus visibles de la mondialisation. Les entreprises multinationales représentent une part croissante de la production mondiale.

Compte tenu de ce qui précède, ce chapitre sera présenté en deux sections: la première portera sur les aspects théoriques des Investissements Directs Etrangers et Firmes Multinationales (FMN) et dans la deuxième sera représentée l'évolution en chiffre des IDE et FMN.

I-1- Aspects théoriques des investissements directs étrangers et firmes multinationales

L'investissement direct étranger fait partie intégrante d'un système économique international ouvert et efficace et constitue l'un des principaux catalyseurs du développement.

Cette première section sera consacrée aux notions de base relatives aux IDE et FMN.

I-1-1- Les investissements directs étrangers (IDE)

Dans cette partie, on essayera de définir les IDE, en donnant les principales formes de ce dernier, par la suite en donnera les différents structures des IDE et leur impact.

I-1-1-1- Définition et formes des investissements directs étrangers

La notion des IDE évoque plusieurs sens et peut être définie de différentes façons, en raison de la multiplicité de ses formes.

A- Définition des IDE

Les définitions des IDE les plus répandues sont celles proposées par les Institutions Internationales. Nous avons retenu celles des organismes suivants : Fond Monétaire

Internationale (FMI), Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) et l'Organisation de Coopération et le Développement Economique (OCDE).

a) Définition des IDE selon la balance des paiements et le FMI

«Les investissements directs couvrent les opérations effectuées par des investisseurs afin d'acquérir, d'accroître ou de liquider un intérêt durable dans une entreprise et de détenir (ou de liquider) une influence dans sa gestion. La notion d'investissement direct est donc plus large que celle de contrôle.

L'investissement direct met en relation des entreprises apparentées, c'est-à-dire :

- Une entreprise « investisseur direct » (maison mère) et une ou plusieurs entreprises investies, qu'ils s'agissent de succursales, de filiales ou d'autres entreprises affiliées ;*
- Des entreprises « investies » (sociétés sœurs) entre elles.*

Par convention, on considère qu'une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'une personne physique ou morale (l'investisseur) détient au moins 10 % des droits de vote, ou à défaut 10 % du capital social, d'une entreprise « investie ».

Les investissements directs comprennent non seulement la transaction initiale, qui établit la relation entre l'investisseur et l'entreprise investie, mais aussi toutes les transactions ultérieures entre eux et entre les entreprises apparentées (opérations de prêt, flux de trésorerie et, plus généralement, l'ensemble des opérations financières à l'exception des crédits commerciaux et des opérations interbancaires entre établissements de crédit affiliés) »¹.

b) Définition des IDE selon la CNUCED

Un investissement direct étranger est « l'action d'un investisseur, basé dans un pays donné (pays d'origine), qui acquiert des actifs dans un autre pays (pays d'accueil), avec l'intention de les gérer ». Autrement dit, c'est au niveau du pouvoir de gestion qu'on distingue un investissement direct d'un investissement en portefeuille. Ce dernier est constitué des titres financiers : obligations, actions et autres titres qui conservent un caractère de placement sans objectif de participation à la gestion; ces investissements de portefeuille ; effectués par des particuliers, des entreprises ou des services publics, concernent principalement les

¹ Balance de Paiement, « Balance de Paiement de la France », édition Banque de la France, France, 2011, p.11.

souscriptions publiques (bons de trésor) et les emprunts sur le marché des capitaux privés. Lorsqu'une entreprise effectue un investissement direct à l'étranger, elle devient une multinationale.²

c) Définition des IDE selon l'OCDE

« L'investissement direct international est motivé par la volonté d'une entreprise résidente d'une économie (investisseur direct) d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise (entreprise d'investissement direct) qui est résidente d'une autre économie. La notion d'intérêt durable implique l'existence d'une relation de long terme entre l'investisseur direct et l'entreprise d'investissement direct et l'exercice d'une influence significative sur la gestion de l'entreprise. L'existence de cette relation est établie dès lors qu'un investisseur résident d'une économie possède, directement ou indirectement, au moins 10 % des droits de vote d'une entreprise résidente d'une autre économie »³.

B- Les formes des investissements directs étrangers

A mesure que les IDE connaissent un essor, leur forme aussi se sont diversifiées. L'investissement direct à l'étranger peut se traduire par la construction d'un site de production ex nihilo (d'investissement Greenfield) ou le rachat d'un site de production existant (fusion et acquisition internationale). Mais aussi il en existe plusieurs nouvelles formes.

a) Investissements Greenfield

« Ce sont des opérations de croissance interne au sein d'une firme multinationale : création ex nihilo d'unités nouvelles, extension des capacités de production des unités déjà existante, flux financiers entre établissements (augmentation de capital, prêts et avances de trésorerie de maison mère, réinvestissement locale des bénéficiaires »⁴

b) Les fusions acquisitions

La fusion : *« est une technique de concentration dans laquelle deux ou plusieurs entreprises décident de réunir leurs patrimoines pour ne plus former qu'une seule entreprise.*

² CNUCED, « Portée et Définition », édition NATIONS UNIES, New York et Genève, 2011, p.8.

³ OCDE, « Définition de Référence de l'OCDE des Investissements Directs Internationaux », 4^{ème} édition OCDE, 2008, p.56.

⁴ J.-I. Amelon et J.-M. Cardebat, « Les Nouveaux Défis de l'Internationalisation », édition DEBOECK, Paris, 2010, p.118-119.

Les entreprises participantes disparaissent et sont remplacées par la nouvelle entreprise issue de l'opération »⁵

Acquisition : *«achat ou prise de contrôle d'une société par une autre.»⁶*

c) La joint-venture

Est une entreprise conjointe qui peut associer des partenaires publics et privés. Il peut s'agir de filiale communes de groupe distincts ou de société indépendante financée par plusieurs firmes, lesquelles en sont les actionnaires.

Les joint-ventures sont apparues d'abord dans les relations avec les pays à commerce d'Etat, puis dans les relations avec les pays en développement affrontés à une pénurie récurrente de devise⁷.

d) Les nouvelles formes des IDE

Le principe d'établir des liens économiques durables avec une entreprise, et l'influence réelle d'une firme étrangère sur la gestion de son partenaire a donné naissance à certaines formes d'investissements directs étrangers couramment utilisées :

➤ Les accords de licence ou cession de licence

La cession de licence est une forme d'entrée sur un marché impliquant deux entreprises, celle délivrant la licence et celle recevant la licence, où l'entreprise qui délivre autorise celle qui reçoit à utiliser sa propriété intellectuelle pour une durée donnée, moyennant des redevances ou royalties. La propriété intellectuelle de l'entreprise délivrant la licence est constituée des actifs intangibles de l'entreprise, dont les coûts de recherche et le développement sont considérables. Ces actifs peuvent être un savoir-faire de technique, des marques, des marques commerciales, des droits de reproduction, une exclusivité commerciale ou une connaissance spécifique d'un marché, de l'expérience ou une expertise.

⁵ A. Beitone, Ch-D. Jean, P. Guidom et A. Legardez, « Dictionnaire de l'Economie », édition ARMAND COLIN, Paris, 1995, p.180.

⁶ J- M. Peyrard, «Dictionnaire de Finance», édition VUIBERT, France, 2001, p.16.

⁷ F. Teulon, « Dictionnaire d'Histoire : Economie, Finance, Géographie», édition PERFONDUE, France, 2004, p.60.

➤ **Le contrat de franchise**

«Système de commercialisation d'une marque ou d'un savoir-faire appartenant à une entreprise (le franchiseur) par un réseau d'opérateurs indépendants (les franchiseés), dans le cadre d'un contrat.

Comme son nom est censé l'indiquer, la (franchise) repose sur un engagement contractuel franc et réciproque de deux types d'entrepreneurs. Le franchiseur met au point un savoir faire (marque, produit, ...), dont il confie l'exécution au franchise. Le premier s'engage à développer sa marque, ses produits et sa notoriété, la second à tout mettre en œuvre pour en assurer la commercialisation dans le respect du concept défini par le franchiseur, qui perçoit en retour le versement de royalties»⁸

➤ **La succursale**

« Succursales, filiales à 100 % ou entreprises à participation n'ayant pas de personnalité morale distincte, appartenant directement ou indirectement à l'investisseur direct »⁹.

➤ **Le partenariat**

«Le partenariat désigne une forme de coopération durable entre des entreprises indépendantes dans le but de renforcer la situation financière , d'innover et d'améliorer les techniques de recherches et de développement , d'acquérir de nouveaux savoirs faire , de comprendre la culture de l'autre entreprise , d'intégrer d'autres compétences en matière de management pour répondre aux attentes de la clientèle tout en adoptant de nouvelles gammes plus performantes et enfin , de conforter les positions sur le marché en améliorant la compétitivité »¹⁰.

➤ **La sous-traitance**

Le recours à la sous-traitance s'est fortement développé dans le commerce international. Le principe est d'assurer plusieurs implantations dans différents pays et les avantages tirés de

⁸ P. Nezbakh et S. Gheradi : Op. cit, p.293.

⁹ OCDE, « Définition de Référence de l'OCDE pour les Investissements Directs Internationaux », 3^{ème} édition OCDE, p.11.

¹⁰ <http://www.cairn.info/revue-internationale-de-droit-finance.htm> consulté le 14 :54 le 19/04/2015.

ce type d'investissement consistent essentiellement en une masse salariale réduite, une meilleure autonomie financière et une possibilité de répartir les différents risques de production entre différents fournisseurs et leurs usines.

➤ La filiale

Est une unité de production bénéficiant d'une autonomie juridique et dont le capital est contrôlé à plus de 50% par la maison-mère¹¹.

I-1-1-2- Les structures et impacts des IDE

Les IDE sont perçus comme des facteurs bénéfiques à l'économie d'accueil. Avant d'exposer les différents impacts des IDE, il y'a lieu de présenter ces différentes structures.

A- Les structures des IDE

Le comportement stratégique des firmes sur les marchés mondiaux ne se limite toutefois pas à choisir entre exporter ou servir les marchés étrangers en y implantant une filiale. Elles peuvent aussi exploiter la diversité des avantages comparatifs pour gagner en compétitivité, en introduisant une distinction entre investissement vertical et investissement horizontal.

a) IDE horizontaux (tournés vers le marché local)

Les multinationales horizontales sont des firmes qui produisent le même bien ou service à travers plusieurs filiales localisées dans plusieurs pays, chaque filiale s'occupe d'approvisionner son marché local.

Les IDE sont horizontaux lorsque l'entreprise reproduit à l'étranger l'activité qu'elle développe dans son pays d'origine. Ce choix est effectué en alternative avec l'exportation de produits finis et avec la fabrication sous licence par une entreprise locale. Plusieurs facteurs peuvent conduire une multinationale à opter pour un investissement direct, nous privilégions les cinq suivants :

- Les coûts de transport (pour les produits pondéreux comme le ciment ou les boissons gazeuses) ;

¹¹ A-A. Fadiga, «Guide Méthodologique pour l'Elaboration de la Balance des Paiements et de la Position Extérieure Globale dans les Pays de l'UEMOA, Selon la 6^{ème} Edition du Manuel du FMI », édition BCEAO, Sénégal, 2013, p.79.

- Les imperfections existantes sur les marchés locaux, conduisant à l'internalisation par les FMN des procédés et des modes d'organisation qu'ils maîtrisent, ceci est le cas lorsqu'il y a limitation à la circulation internationale des produits (barrières douanières) et lorsqu'il s'agit de faire valoir un savoir faire technologique existant (celui-ci est difficilement vendable, et lorsqu'il l'est, l'opération est risquée pour celui qui cède son savoir) ;
- Lorsqu'une firme suit ses concurrents, notamment dans les industries oligopolistiques ;
- Lorsqu'un produit atteint sa maturité dans son pays d'origine (la demande est saturée dans le pays d'origine, la part du marché a atteint un maximum, la duplication des produits et procédés permet de bénéficier du maximum d'effets d'échelle et d'expérience (Coca-Cola, Xerox) ;
- Enfin, les avantages spécifiques à un lieu donné.

b) IDE verticaux (tournés vers les exportations)

Les IDE répondent au besoin de fragmentation de la chaîne de valeur en différentes activités afin de tirer profit des différences des coûts des facteurs entre pays. Cette stratégie, dite de Décomposition Internationale des Processus Productifs (DIPP) pousse les entreprises multinationales à investir dans les pays à bas salaires afin de réduire leurs coûts de production¹².

- En amont : il s'agit principalement de l'internationalisation en direction des pays producteurs de matières premières ainsi que des pays susceptibles de produire en sous-traitance.

- En aval : il s'agit des pays qui ont de forts potentiels de consommateurs, et par voie de conséquence, ceux qui peuvent abriter des industries diversifiées de transformation, les politiques verticales d'investissement direct apparaissent d'abord comme des politiques de marché, elles visent à renforcer le pouvoir de marché acquis par la firme et à limiter la concurrence, elles peuvent également viser à limiter les effets de barrières à l'entrée qui sont naturellement érigées par les entreprises qui sont déjà présentes sur ces marchés.

¹² J.-I. Amelon et J.-M. Cardebat : Op. cit, p.119.

B- L'impact des IDE sur les économies des PED

Mallampally et al (1999) ont affirmé que : L'IDE est devenu une source importante de financement extérieur pour les pays en développement. Ils ont plusieurs effets sur l'économie du pays : sur la croissance, sur le capital humain, sur le transfert de technologies etc.

a) Impact des IDE sur la croissance

Borensztein.E, J.De Gregorio et J-W.Lee (1998), ont suggéré à partir d'une étude empirique des données de 69 PED au cours de deux dernières décennies, que les flux des IDE sont très importante pour le transfert de la technologie et à la contribution de la croissance par la suite.

Constantina Kottaridi et al (2010) ont apporté une nouvelle contribution à la littérature existante sur le sujet de lien entre les flux des IDE et la croissance économique. En passant par des preuves empiriques qui tiennent compte des effets non linéaires du revenu initial et de capital humain sur la croissance, ils ont conclu que les entrées des IDE ont renforcé la croissance économique des pays à revenu intermédiaire au contraire des pays à revenu élevé, qui ont subi deux régimes différents des flux des IDE sur leur croissance.

Barthélemy et Démurger (2000) quant à eux, à partir d'un modèle de croissance endogène constitué d'un échantillon de 24 provinces chinoises durant de 1985-96, ont souligné que le transfert de la technologie étrangère à travers les « Spillovers » liés aux IDE est un déterminant clé de la croissance économique provinciale en Chine.

De Gregorio (1992), en travaillant sur un panel de 12 pays d'Amérique latine entre 1950 et 1985 et de même E.M.Ekanayake et al (2010) en se référant à des données annuelles sur un groupe de 85 pays en développement couvrant l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine et les Caraïbes pour la période 1980-2007, ont s'accordé sur une relation significative et positive qui existe entre les investissements étrangers et la croissance économiques de ces pays.

Mais, l'accroissement de ces flux n'est pas une garantie pour réduire la pauvreté et maintenir les effets positifs sur la croissance. Pour que l'IDE arrive à diffuser les Spillovers de transfert de la technologie et de pousser la croissance économique d'un pays en développement, deux conditions doivent être remplies.

D'abord, les PED doivent être attractifs à l'égard des investisseurs étrangers et par la suite leurs environnements doivent être opportuns pour absorber les effets de la technologie.¹³

b) Impact des IDE sur les investissements domestiques

L'investissement domestique est définis comme un processus d'accumulation de capital qui se fonde sur des comportements adaptatifs impliquant une dynamique d'ajustement et de correction en fonction de ses réalisations passées et des réalisations actuelles et passées d'autres facteurs économiques.

D'après une étude macroéconomique empirique, basé sur un modèle théorique d'Agosin et Mayer (2000), Noomen Lahimer (2009), a définit la relation entre les IDE et ID à partir d'un échantillon de 42 pays d'Afrique Subsaharienne allant sur la période du 1990 au 1995.

Les résultats montrent que l'effet des IDE sur l'ID est positif, significatif et stable : une augmentation d'un point des IDE, implique, une augmentation simultanée des ID entre 0,10 et 0,13 point.

Dans une étude plus ciblé sur certains pays membres de l'OCDE et d'autres non membres de l'OCDE entre 1970-90, De Mello (1999), a montré qu'il existe une relation de complémentarité entre les flux des IDE et celle de l'ID.

Alors que, Agosin et Mayer (2000), à partir d'une analyse des données de panel de trois régions en développement (Afrique, Asie, Amérique Latine) pour la période 1970-1996, ont montré qu'il existe un effet d'éviction pour les pays individuel au sein de chaque région. Les effets des IDE sur l'ID sont loin d'être toujours favorables et que les politiques simplistes à l'égard des IDE sont peu susceptible d'être optimale.

Par contre, Bosworth et Collins (1999) ont montré qu'il n'existe aucune relation entre les flux des IDE et les investissements domestiques autrement, au contraire des autres études, il n'existe ni effet d'éviction ni effet de complémentarité engendrés par les IDE sur ID.¹⁴

¹³ OCDE « l'investissement direct étranger au service du développement : optimiser les avantages, minimiser les coûts », édition OCDE, paris, 2002, p.8.

¹⁴ <http://www.institut-numerique.org/chapitre-i-revue-de-la-litterature-relative-aux-ide-dans-les-ped-510129d01ec98> consulté le 29/06/2015 à 12:54

c) Impact des IDE sur la structure d'exportation

L'expérience de l'ANIMA (2010) a montré que les flux des IDE aboutissent à des effets dynamiques sur la structure commerciale du pays d'accueil. L'explosion des avantages compétitifs assurés par les FMN, donnent le pays hôte la possibilité d'augmenter sa production locale tout en bénéficiant par le développement des intrants.

Selon l'OCDE (2002) : Le principal intérêt de l'IDE pour les pays en développement en matière d'échanges tient à sa contribution à long terme à l'intégration de l'économie d'accueil dans l'économie mondiale selon un processus faisant vraisemblablement intervenir une augmentation des importations ainsi que des exportations.

d) Impact des IDE sur le capital humain

L'analyse des économies de sept pays de la rive sud de la Méditerranée, au cours de la période de 1982-2009 a été réalisée. Les résultats dévoilent que les IDE sont considérés comme un produit homogène qui génère des effets positifs sur les économies du pays d'accueil.

L'impact positif sur l'accumulation de capital humain est expliqué en grande partie par l'existence des firmes multinationales. Ces dernières ont un impact relativement important sur l'enseignement supérieur.

Les retombées technologiques des flux des IDE nécessitent une main d'œuvre qualifiée et de haut niveau, ce qui amène les pays d'accueil à assurer une formation professionnelle adéquate, à entretenir l'enseignement supérieur par des programmes d'éducation qui satisfont les besoins et les attentes des investisseurs étrangers.

Selon l'OCDE : A partir du moment où des individus sont employés par des filiales d'entreprises multinationales, leur capital humain peut être encore amélioré par une formation et un apprentissage sur le tas.¹⁵

Jamal Bouoiyour, et al (2009) ont tenté de vérifier à la fois l'impact direct et indirect des flux des IDE et du capital humain sur les économies de 63 PED pendant la période de 1960-2004. Les principales conclusions de cet article affirment qu'un accroissement de 1% de

¹⁵ <http://www.freepatentsonline.com>, consulté le 28/06/2015 à 12 :34

ration d'IDE sur le produit interne brut (PIB) implique une augmentation de 0,304% de taux de croissance de PIB.

Mais cette croissance ne signifie pas une amélioration systématique de la production des entreprises locales, car l'effet des IDE sur la productivité est négatif et non significatif. Elle dépend essentiellement de la capacité d'absorption des pays hôtes.

e) Impact des IDE sur le transfert de technologies

La littérature sur les transferts de technologies montre que les effets des IDE sur l'économie des pays d'accueil sont divers. Dans une importante revue de la littérature dans le domaine, de Mello ressort deux voies principales par lesquelles les IDE encouragent la croissance. Les IDE permettent la diffusion du progrès technique par des effets d'entraînement et par le transfert des connaissances, notamment par l'acquisition de nouvelles techniques managérielles et organisationnelles.

Nelson et Phelps, Jovanovic et Rob, Grossman et Helman, Segerstrom et Barro et Sala-i-Martin et plus récemment Borensztein, de Gregorio et Lee, utilisant un modèle de croissance endogène soutiennent que les IDE aident à promouvoir la croissance dans les PVD en facilitant le transfert de technologie, en accroissant le niveau de qualification des travailleurs et surtout par l'augmentation des exportations et de la compétitivité. Pour eux, les IDE jouent un rôle central dans le processus de développement, contrairement aux théories traditionnelles où l'innovation technologique était laissée aux oubliettes.

Dans le même ordre d'idées, les résultats des travaux de Barro et Pain et Borensztein et al. ainsi que les travaux de Brooks et Hill suggèrent que le transfert des technologies est un canal à travers lequel la croissance peut être favorisée. Blomström et Kokko soutiennent que le transfert de technologie entre les multinationales et leurs filiales ne s'opère pas seulement via les machines, le matériel, les brevets et l'expatriation des gestionnaires et des techniciens, mais également grâce à la formation des employés locaux des filiales. Cette formation touche la plupart des niveaux d'emploi, depuis les simples manoeuvres jusqu'aux techniciens et gestionnaires supérieurs en passant par les contremaîtres.

Abwona relève les autres retombées des IDE comme étant l'octroi aux pays hôtes des compétences dans le domaine de la gestion, l'accès aux marchés extérieurs et la fourniture des

biens manufacturés aux pays d'accueil. De plus, les IDE peuvent avoir des effets d'entraînement dans le domaine des infrastructures.

Coe et Helman, Engelbrecht, Griffith, Redding et Van Reenen dans la même lignée affirment que les activités de recherche et de développement menées par les firmes multinationales étrangères exercent un effet de contagion sur les firmes locales que ce soit au niveau de la formation de la main-d'oeuvre ou au niveau du rendement des inputs.

De Mello trouve que, selon les cas, l'entrée des flux d'investissements directs étrangers n'est pas nécessairement bénéfique à l'égard du pays d'accueil. L'auteur divise son échantillon de pays en deux parties, le groupe des pays « leaders » qui initient les innovations technologiques (pays développés) et le groupe des pays suiveurs (pays en développement) qui importent les technologies depuis les pays développés. Les effets des investissements directs étrangers sont généralement positifs sur la production dans les deux groupes de pays. Les effets sont aussi positifs sur la productivité totale des facteurs des pays développés mais en revanche négatifs sur la productivité des pays en développement.

Ce résultat est expliqué par le fait que les pays suiveurs ne font qu'utiliser la nouvelle technologie sans une absorption réelle. Les pays développés connaissent en revanche un effet de substitution et de diffusion des nouvelles technologies par rapport à celles existantes, ce qui occasionne une production plus efficace. On peut d'ailleurs interpréter autrement ces résultats. Le transfert technologique accompagné des flux entrants d'investissements directs étrangers ne sera bénéfique au pays d'accueil que si celui-ci dispose déjà d'un niveau d'appropriation assez avancé de la technologie ou si ce dernier a un niveau important de croissance économique.¹⁶

Les IDE constituent un moteur de croissance pour les PED. Ils permettent de dégager des externalités positives sur leurs économies. Nous avons montrés que ces flux procèdent à une augmentation de la croissance, de transfert de technologies, amélioration de capital humain, accroissement de la production locale etc.

¹⁶ CNUCED "Towards New Relationship Intercompany, World Development Report", édition Nations Unies, New York et Genève, 2001, p.140.

I-1-2- Les firmes multinationales

Les FMN sont au cœur de la mondialisation grâce à l'important investissement direct étranger qu'elles effectuent.

I-1-2-1- Définition et typologie des Firmes Multinationales

Dans ce qui précède, on remarque que les IDE sont étroitement liés aux entreprises étrangères auteur de ce type d'investissement.

De ce fait, il est nécessaire de définir ces entreprises connues sous le nom des firmes multinationale (parfois aussi appelées les firmes transnationales) et de développer certaines notions y afférent.

A- Définition des Firmes Multinationales

*« Une Firme Multinationale (FMN) est une entreprise qui possède au moins une filiale à l'étranger. »*¹⁷

On trouve ainsi des définitions très larges telle que : une FMN est toute entreprise qui accomplit ses principales opérations, de fabrication ou de fourniture de services, dans au moins deux pays.

*« Selon la définition formelle qu'en donne l'Organisation des Nations unies, est multinationale la société qui détient une participation significative en capital dans des filiales ou des sociétés apparentées situées à l'étranger. »*¹⁸

B- Typologie des FMN

Les FMN font l'objet de typologies diverses selon leurs organisations, leurs lieux au pays d'origine, leurs objectifs stratégiques..., On peut distinguer :

a) FMN à stratégie d'approvisionnement ou primaires : *« la stratégie d'approvisionnement, où la filiale étrangère fournit des produits à la société mère »*¹⁹; cette stratégie intervient dans le secteur minier, pétrolier et agricole, elles sont la première forme de l'internationalisation de la production. Leur rôle est l'approvisionnement des économies industrielles, en matières premières, en denrées alimentaires et énergie.

¹⁷ A. Beitone, «Economie», 3^{ème} édition DALLOZ, Paris, 2006, p.19.

¹⁸ Encarta 2009.

¹⁹ P. Nezbakh et S. Gheradi : Op. Cit, p. 293.

b) FMN à stratégie de marché : c'est une « *stratégie qui consiste en ce qu'une firme cherche à se rapprocher de ses principaux marchés par le biais de filiales-relais généralement spécialisées dans la commercialisation et la distribution* »²⁰.

c) FMN à stratégie de rationalisation : « *la stratégie de rationalisation, où la société mère délocalise la fabrication de ses produits dans des pays à faible coûts de production* »²¹.
Donc elle s'explique par la recherche de coûts salariaux moins élevés ou d'économies d'échelles nées de la forte spécialisation des unités délocalisées, les « filiales-ateliers » ;

d) FMN à stratégie techno-financière : glissement des IDE vers les nouvelles formes d'investissement : sous-traitance, alliances entre firmes, brevets, licences, dégagement de la production et engagement dans la recherche et développement (R&D), fourniture de services, participations minoritaires, activités de services.

e) FMN à stratégie globale : « *la stratégie globale suppose, pour une entreprise, de cumuler les avantages de l'existence de marché locaux ou régionaux de grande taille et en expansion avec la possibilité de produire à bas coûts de production* »²².

Dans cette stratégie, la firme propose un ensemble de produits standardisés fabriqués sur quelques zones géographiques pour un champ géographique large. Elles permettent de minimiser les coûts de transport et de dégager un gain en économie d'échelle.

I-1-2-2- Les causes de la délocalisation des FMN

Les motivations qui peuvent amener une entreprise à préférer réaliser son activité à l'étranger plutôt que sur le sol national sont diverses. On distingue :

A- La pénétration du marché intérieur

Cette stratégie de pénétration d'un marché étranger par implantation directe résulte de différents facteurs :

²⁰ A. Beitone: Op. cit, p. 350.

²¹ Idem, p. 269.

²² G-M. Gaelle, «Economie Internationale », édition LEXTENSO, Paris, 2009, p. 61.

a) Le contournement des barrières tarifaires protectionnistes

Qu'il s'agisse de barrières tarifaires (droit de douane) ou non tarifaires (quotas d'importation, réglementation, etc.), les obstacles à la libre circulation des biens et services sont un facteur important d'implantation à l'étranger.

Pour contourner ces obstacles, les firmes ont intérêt à s'implanter directement sur les marchés qu'elles souhaitent conquérir, d'autant plus que la politique des Etats d'accueil est favorable à ces implantations, comme en témoignent les politiques dites « de substitution d'importation » mises en œuvre par les pays en développement. Ces dernières visent à utiliser le capital étranger pour développer un appareil industriel tourné avant tout vers la satisfaction du marché intérieur. Dans le cadre de ces politiques, les investissements étrangers sont encouragés dès le moment où ils ont vocation à satisfaire la demande intérieure.

b) La proximité avec le client

Se rapprocher du client est aussi de plus en plus nécessaire. Les conditions actuelles de la concurrence entre firmes rendent nécessaire les prestations commerciales liées à la vente d'un produit. Le choix du consommateur dépend en effet de plus en plus de critères liés à l'environnement immatériel du produit surtout lorsqu'il est peu différencié par rapport à celui du concurrent.

Dés lors, les services à la clientèle, en termes d'assistance, de conseil, de service après vente, de délais de livraison et la gestion des stocks sont autant de facteurs incitant l'entreprise à s'installer à l'étranger plutôt qu'à exporter.

c) La nature du produit

Certaines marchandises se révèlent être difficilement transportables (matériaux de construction, produits chimiques, etc.). Quant aux services, ils ne s'exportent pas forcément.

Si, dans cette première hypothèse, l'implantation à l'étranger répond à la nécessité d'accorder à un marché, les stratégies des firmes sont toutefois susceptibles d'évoluer en fonction de différents éléments : évolution de la réglementation du pays d'accueil, réorientation des politiques nationales, etc.

La crise de la dette a ainsi contraint les pays d'Amérique Latine à réorienter leur politique dans le sens d'un développement des exportations industrielles et d'un ajustement

drastique. Après avoir favorisé les investissements susceptibles de satisfaire la demande interne, ces pays, dans l'obligation de réduire leurs importations et d'engager des revenus d'exportation, ont adopté des réglementations encourageant les investissements dans les productions destinées à l'exportation. Ce changement d'orientation s'est souvent traduit par la création de zones franches, caractérisées par des avantages fiscaux et douaniers importants.

B- La recherche d'avantages comparatifs

La fragmentation internationale de la production se traduit par la renaissance de la théorie des échanges fondés sur l'avantage comparatif (qui peut être défini comme étant le coût relativement bas d'un produit par rapport à son coût dans d'autres pays en situation d'autarcie), avec toutefois quelques nuances. Les activités productives d'une entreprise multinationale sont réparties sur un réseau international de sites de production selon leurs avantages comparatifs dans les différentes phases du processus productif.

Les phases de production intensives en travail sont réalisées dans les pays où le coût du travail est peu élevé, tandis que les phases intensives en capital, les phases de R&D et de distribution du produit final (dites phases fondamentales dans la littérature théorique) sont réalisées dans le pays d'origine de la multinationale. Selon la théorie de la fragmentation, les investissements directs à l'étranger et les échanges commerciaux qui leur sont associés sont mutuellement avantageux : un pays abondant en travail qui n'est pas compétitif dans la production d'un bien entier peut toutefois être capable de produire certains segments intensifs en travail. De même, un pays relativement abondant en capital qui a perdu son avantage comparatif dans un bien intensif en travail peut retrouver son avantage comparatif dans les étapes plus fondamentales de la production du bien. La part de production qui fera l'objet d'une fragmentation internationale sera fonction décroissante des coûts de transactions internationaux. Dans la littérature théorique, ceux-ci incluent les coûts d'installation et de coordination des différents sites de production, ainsi que les coûts d'acheminement des biens intermédiaires entre les différents sites et ceux du bien final vers le consommateur (coûts de transport purs et d'assurance, tarifs douaniers). Finalement, dans sa formulation la plus élémentaire, la théorie postule que la délocalisation d'étapes du processus productif résulte d'un arbitrage entre des coûts salariaux plus faibles et des coûts de transactions internationaux plus élevés²³.

²³ S. Levasseur, «Investissements Directs à l'Etranger et Stratégies des Entreprises Multinationales», édition, OFCE, 2002, p.119.

C- Les économies d'échelles

Dans le secteur d'activité où les techniques de production nécessitent un capital à la fois matériel et financier important, obtenir des économies d'échelle est primordial pour demeurer compétitif. Un subtil dosage s'avère ainsi nécessaire entre le développement de l'appareil productif, les contraintes techniques qui y sont liées, et la dimension du ou des marchés visés.

A la contrainte technique s'ajoute donc une contrainte de marchés. Pour accéder aux marchés mondiaux et y jouir d'une position concurrentielle déterminante voire dominante, il faut atteindre la taille critique minimale permettant de mobiliser les capitaux, les réseaux commerciaux, les laboratoires de recherche et développement nécessaires à l'effort constant d'innovation qu'impose la concurrence internationale. Pour atteindre cette taille critique, les groupes Français ont procédé à de nombreuses acquisitions d'entreprises détenant une position forte sur des marchés où elles étaient encore peu présentes. Il est alors impossible de savoir si ces fusions-acquisitions se sont traduites par une réduction des capacités productives nationales, auquel cas on peut dire qu'il ne s'agit que d'investissements directs rendus nécessaires par le processus d'internationalisation des économies, sans qu'on puisse parler de délocalisations.

D- Diversification de l'activité et limitation des risques politiques et commerciaux

Comment diversifier aujourd'hui ces risques de façon optimale dans un contexte :

a) d'aggravation des risques commerciaux

Dans un contexte européen de difficultés de trésorerie, de délais de paiement accrus et de faillites de plus en plus nombreuses les entreprises observent une certaine prudence en matière d'investissement/localisation, la diversification des activités dans d'autres pays de l'OCDE devant s'appuyer sur un réseau de fournisseur fiable et de client solvable. Elle suppose une étude marketing particulièrement serrée dans une période de risque de retournement de marchés. Elle s'intègre enfin dans une réflexion plus globale sur les moyens d'une internationalisation.

Cette aggravation des risques commerciaux se conjugue avec une instabilité des taux de change au sein du système monétaire européen et au niveau mondial.

En conséquence, les entreprises doivent intégrer dans leur choix de localisation les risques inhérents aux pratiques commerciales pour chaque zone d'inflation géographique.

b) De modification des risques politiques : du risque-pays au risque projet

L'analyse des risques à l'exportation par les entreprises ou les banques n'est pas sans influencer sur l'analyse des risques à l'investissement. Or, on constate une détérioration globale assez nette, l'ensemble des pays ayant glissé dans des zones de risques élevé ou assez élevé, mais surtout une modification des risques politiques à l'investissement. L'approche risque-pays n'est plus aussi prédominante. D'autres paramètres relatifs à l'endettement et la capacité de remboursement de la dette nationale, la réputation du pays sur les marchés financiers internationaux sont désormais pris en compte.

En égard à une décision de localisation, l'entreprise prêterait surtout attention aux résultats concrets de la gestion économique du pays d'accueil, de transfert de technologie. L'investissement aura davantage une approche risque-projet et s'attachera à l'environnement direct de son projet (facilité administratives et réglementaires, ancienneté de sa présence, etc.).

E- La protection de la propriété intellectuelle : source de délocalisation

On rappellera, en effet, que les droits de propriété intellectuelle ont pour objet de favoriser l'innovation et la création en assurant à leur titulaire un monopole d'exploitation pendant une certaine période. Ces droits recouvrent deux grandes catégories : d'une part, les droits de propriété industrielle qui englobent les brevets d'innovation, les marques, les modèles industriels et des droits connexes comme le savoir-faire ou les secrets de fabrications, d'autre part, les droits d'auteurs et droits voisins portant sur des œuvres littéraires, artistiques parfois même industrielles telles que les logiciels ou les banques de données. Chaque type de droit est soumis à une réglementation particulière, elle-même variable selon les pays.

La localisation à l'étranger d'activités susceptibles d'être couvertes par un droit de propriété intellectuelle peut avoir des causes très diverses. C'est, avant tout moyen de conquête d'un marché extérieur : ainsi, un brevet déposé à l'étranger permet à son titulaire de construire un monopole dans chaque pays dans lequel il est déposé et de faire ainsi barrage à la concurrence. C'est aussi un moyen de contrôler le marché en concédant des licences ou en négociant des accords sur la base d'une stratégie par zones d'exploitation.

La négociation est d'ailleurs un moyen de plus en plus utilisé par les entreprises dans la lutte contre les contrefacteurs, tout particulièrement dans les pays où les institutions

judiciaires sont inefficaces. Elle présente l'avantage, en ce qui concerne les entreprises contrefactrices, d'économiser les horaires d'avocats, de ne pas prendre de temps et surtout d'obtenir la cessation de la contrefaçon. Dans tel contexte²⁴.

I-1-2-3- Les modèles théoriques des multinationales

Divers modèles théoriques ont été avancés pour expliquer les comportements des multinationales, les principaux sont :

A- La théorie d'arbitrage financier

L'arbitrage sur les marchés de capitaux est le processus par lequel les actifs financiers sont achetés à un prix plus bas sur un marché et vendu à un prix plus élevé sur un autre.

Les fonds peuvent alternativement être emplantés à un taux plus bas et prêté à un tiers à un niveau plus élevé. L'arbitragiste agit bien sûr ainsi pour dégager un profit mais l'arbitrage a pour effet d'égaliser les prix ou les taux d'intérêt entre les marchés si les mouvements des capitaux sont totalement libres. Aussi longtemps que des différences de prix ou de taux d'intérêt existent entre les marchés, le capital sera attiré vers les marchés sur lesquels il peut obtenir la rémunération la plus élevée.

Cette théorie a été appliquée aux flux d'investissement étranger. La manière dont elle peut s'appliquer au portefeuille d'investissement est évidente, dans la mesure où ce type d'investissement est souvent très sensible aux mouvements internationaux des taux d'intérêt. Entre autres, elle est moins facilement applicable à l'IDE, qui réagit davantage à des facteurs de long terme qu'à des facteurs de court terme. Cependant, d'un point de vue général, tout investissement sera attiré par des perspectives d'une rémunération supérieure. Dans le cas de l'IDE, la rentabilité d'un investissement est souvent influencée par une combinaison de facteurs, et la théorie de l'arbitrage du capital dès lors qu'une analyse plutôt générale²⁵.

²⁴ E. Lahille, «Au-delà des Délocalisations, Globalisation et Internationalisation des Firmes», édition ECONOMICA, Paris, 1995, p.35-39.

²⁵ A. Harrison et E. Dalkiran et E. Elseey, « Business International et Mondialisation », 1^{ère} édition BOECK, Paris, 2004, p.330.

B- La théorie du cycle de vie d'un produit

« La théorie du cycle de vie des produits formulée par R. Vernon (1966) vise à expliquer les facteurs d'implantation à l'étranger des entreprises multinationales. »²⁶

La vie d'un produit est rythmée par un cycle constitué de quatre phases successives suivantes :

Figure N°01 : Le cycle de vie d'un produit



Source : <http://www.VisualStrat.com> journal interactif relatant les événements d'une simulation de gestion N°2.hm, consulté le 22/02/2015 à 14 :25

- Phase 1 : le lancement

Les ventes augmentent lentement car la diffusion des produits sur les marchés se fait progressivement sur cette période, le profit est souvent négatif. En effet, durant cette phase d'introduction du produit, le faible volume des ventes est insuffisant pour amortir les dépenses importantes engagées pour le lancement comme par exemple la publicité.

- Phase 2 : la croissance

Coûts réduits par les économies d'échelles, croissance importante des volumes de vente, profits croissants pour l'entreprise et marges élevées, prix assurant une large part de marché, début de simplification du marché (les grandes entreprises achètent les PME)

²⁶ J.-I. Amelon et J.-M. Cardebat, Op. cit., p.138.

- Phase 3: la maturité

La maturité est une période où la progression des ventes ralentit car le produit est déjà bien accepté par le marché. Le bénéfice commence à diminuer en raison des dépenses marketing engagées pour maintenir les ventes au niveau maximum qu'elles ont atteint.

- Phase 4: le déclin

De nouveaux produits substitués apparaissent sur le marché. L'intensité en travail non qualifié s'accroît. Le marché se trouve en surcapacité. La production se déroule maintenant dans les pays en voie de développement (PVD).

C- La théorie de paradigme OLI

Dunning (1973) s'intéresse au choix de la localisation des firmes multinationales, et à la question des déterminants de la distribution géographique des IDE, Il développe ainsi une approche dite « éclectique » qui montre que les investisseurs recherchent trois types d'avantages à travers la décision de s'implanter dans un autre pays, basée sur le « paradigme d'OLI ». Il s'agit des avantages suivants :

- « *Avantage O : pour Ownership (propriété) sont liés à la détention par la firme d'un actif intangible comme le droit de propriété sur une innovation.*»²⁷
- « *Avantage L (pour localisation) : avantage à se localiser à l'étranger en fonction de la distance entre ses marchés et en fonction des politiques publiques en matière de régulation des échanges extérieurs (droits de douane) et de taxation de capital ;*
- *Avantage I (pour internationalisation) : la firme dispose un intérêt à internaliser un certain nombre de ses activités »*²⁸.

Pour Dunning, le choix du mode de pénétration des marchés étrangers est fonction des trois avantages. La firme choisit l'implantation à l'étranger sous forme d'investissement direct si elle réunit les trois avantages (OLI). Les choix sont représentés sur le tableau suivant :

²⁷ X. Greffe, J. Mairesse et J-I. Reiffers, «Encyclopedie Economique», édition ECONOMICA, Paris, 1990, p.1920.

²⁸ A. Beitone: Op. cit, P. 348.

Le tableau N°01 : Les choix de localisation dans le modèle OLI de Dunning

| Avantages / Mode de Pénétration des Marchés | O | L | I |
|---|---|---|---|
| Investissement direct | + | + | + |
| Exportation | + | - | + |
| Licence | + | - | - |

Source : J.-I. Amelon et J.-M. Cardebat, «Les Nouveaux Défis de l'Internationalisation», édition DEBOECK , Paris, 2010, p. 142.

Lorsqu' une firme réunit simultanément les trois types d'avantages, O, L, et I, elle a intérêt à investir à l'étranger ; quand elle ne possède que l'avantage O et I, la firme garde la maîtrise de la pénétration du marché étranger en y exportant et en établissant même son propre réseau de vente; par contre si elle ne dispose que de l'avantage O, elle effectue alors une vente de licence auprès d'une entreprise locale et lui laissera le soin d'exploiter le marché de son pays.

I-1-3- Les déterminants des IDE dans les pays d'accueils

Il existe plusieurs déterminants des IDE, pour mieux les cerner, il convient de les regrouper en deux grandes classes, nous distinguerons les déterminants d'ordre économique et d'ordre institutionnel.

I-1-3-1- Les déterminants d'ordre économiques

Les déterminants les plus importants pour l'importation des IDE sont les considérations économiques, on distingue :

A- Les infrastructures de base

« Les investisseurs étrangers préfèrent des économies avec un réseau bien développé de routes, d'aéroports, de l'approvisionnement en eau, de l'amélioration d'énergie non interrompue, des téléphones et l'accès à l'internet. Les infrastructures faibles augmentent le coût de faire des activités et réduit le taux de rentabilité. De plus les coûts de production sont

en général inférieurs dans les pays où les infrastructures sont bien développées que dans les pays où elles sont faibles.»²⁹

B- La taille de marché

La taille de marché du pays d'accueil et son dynamisme (importance de la demande locale et/ou régionale) sont généralement appréhendés par le PIB nominal et le revenu par tête, l'augmentation du PIB est associée à une augmentation des entrées d'IDE dans les pays d'accueil et l'augmentation des revenus sont un signe d'une augmentation de la taille du marché et du pouvoir d'achat.³⁰ D'une façon, les IDE ont tendances à s'implanter dans les pays où le PIB par tête est important et où le nombre de consommateurs l'est aussi.

C- Taux d'inflation

Indicateur de la stabilité macroéconomique ainsi que la volonté et la capacité des autorités gouvernementales (en particulier la banque centrale) de superviser l'activité économique et de contrôler le déficit budgétaire et l'offre de monnaie. Ce climat de stabilité pousse les FMN à s'implanté dans les pays à faible taux d'inflation.

D- Le capital humain

La relation entre le capital humain et les IDE est double. Le capital humain est un facteur de localisation des IDE des entreprises multinationales et joue également un rôle dans les retombées des transferts de technologies sur la croissance des pays hôtes. Les investissements sont plus importants là où la main d'œuvre est la mieux formée. Les IDE sont plutôt attirés par un pays où prévaut une forte rentabilité du capital, qui est doté d'une main d'œuvre qualifiée et qui dispose d'un système d'innovation développé et structuré. Certaines études empiriques ont montré que les IDE favorisent à leur tour l'accumulation du capital humain dans les pays d'accueil, et font donc augmenter le taux de croissance économique de long terme, d'une part, l'importance de l'accumulation du capital humain comme facteur d'attrait des capitaux étrangers et, d'autre part, la contribution de l'entrée des flux de IDE à

²⁹ K. Fiodendji, « La Qualité des Institutions et les Investissements Directs Etrangers en Afrique », édition DIAL, Paris, 2006, p.16.

³⁰ G-M. Gaelle : Op. cit, p.55.

haute technologie dans l'accroissement des agrégats macro-économiques et du bien-être social dans le pays d'accueil.³¹

E- Le taux d'intérêt réel

C'est une mesure du risque, c'est un indicateur important pour la croissance économique, car il élimine les effets d'inflation, et peut traduire le degré d'incitation à épargner, ce taux correspond au taux d'intérêt nominal sous déduction de l'inflation. Les investisseurs étrangers, ont une moindre incitation à investir quand les taux d'intérêts s'élèvent.

F- Le taux de change

Nous retenons ici l'approche structurelle de taux de change effectif réel qui s'inscrit dans la tradition de la modélisation empirique néokeynésienne. Il peut être défini comme le prix relatif des biens échangeables par rapport aux biens non échangeables. Si le taux de change est sujet à de fortes fluctuations ou s'il est constamment dévalué dans un souci de compétitivité, l'investisseur étranger y verra peut être un facteur supplémentaire de risque et d'incertitude dans la mesure où cela a des incidences sur la valeur (en devises) de son investissement ainsi que sur ses futurs gains et transferts de fonds. Il sera donc porté à préférer un régime qui lui garantisse des taux de change stables³².

G- Accès aux ressources naturelles

Nombreuses sont les industries qui se sont implantées à proximité de réserves de matières premières ou de sources d'énergie. La disponibilité des ressources ne constitue plus un facteur contraignant dans les décisions d'implantation des entreprises. Ce pendant, l'accès aux ressources demeure crucial pour certaines industries. C'est particulièrement le cas de l'exploitation minière et de l'industrie pétrolière.

D'un point de vue général, l'accès aux ressources n'affecte la décision d'investissement que lorsque les matières premières sont à la base de l'activité de l'entreprise.

³¹A. Pascal : Op. cit, p.15.

³² R.-M. Zafania et R. Laza « Etude sur la Promotion de l'Investissement à Madagascar », édition CREAM, 2010, p.24.

I-1-3-2- Les déterminants d'ordre institutionnels

Les déterminants d'ordre institutionnels les plus importants pour l'importation des IDE sont les suivants :

A- Le degré d'ouverture commerciale

L'attraction des IDE est aussi tributaire du degré d'intégration à l'économie mondiale, nous distinguons deux catégories de degré d'ouverture: ouverture commerciale et ouverture financière. Alors que la première se rapporte à la libre circulation des biens et services (importations et exportations), la dernière quant à elle se rapporte à l'absence du contrôle sur le mouvement des capitaux. L'ouverture d'une économie est mesurée par le ratio des importations et des exportations par rapport au PIB, elle tient compte du fait que les économies plus ouvertes tendent à être plus vulnérables à la perte de l'accès au financement extérieur. Ainsi, la diminution des niveaux de restrictions sur les transactions commerciales avec l'extérieur tend à augmenter les IDE horizontaux dans les pays d'accueil. Cependant, les IDE verticaux qui sont considérés comme des investissements qui ne cherchent pas le marché; dans ce cas, les firmes multinationales préfèrent s'installer dans des économies plus ouvertes³³.

B- La stabilité politique et sociale

La stabilité politique et sociale est l'un des déterminants le plus souvent visé par les investisseurs, ces derniers se sentent rassurer d'investir dans des environnements économiques stables et promoteurs. Etant toute fois donné les situations d'instabilités politiques et sociales qui prônent dans les PVD, la situation est loin d'être satisfaisante en matière d'attraction des IDE, car investir dans un pays instable avec un risque pays élevé n'est pas assez rassurant d'où une forte nécessité d'amélioration des cadres politiques et sociaux est nécessaires dans les PVD.

C- Les politiques d'aides gouvernementales

On dit souvent que les investisseurs étrangers potentiels sont attirés par les incitations financières ou les dégrèvements accordés par les gouvernements des pays susceptibles de les accueillir. En fait, les gouvernements semblent se livrer une compétition pour accorder les primes les plus importantes.

³³ K. Fiodendji: Op. cit, p.15.

Les politiques gouvernementales de soutien peuvent inclure un impôt sur les sociétés peu élevé (de même, en général, que des « exonérations fiscales temporaires » pour les investisseurs étrangers) et des mesures telles que des crédits d'impôt visant à encourager la recherche et l'investissement dans le domaine technologique par exemple. La convertibilité des monnaies et les réglementations relatives aux possessions étrangères ou au rapatriement des bénéfices sont également importantes. Les investisseurs peuvent être attirés par des politiques destinées à promouvoir un niveau élevé d'éducation et de formation, et créer une infrastructure industrielle efficace grâce à l'investissement public, la privatisation ou la dérégulation. Les gouvernements à travers le monde comprennent de mieux en mieux la nécessité de créer un environnement politique attractif pour les investisseurs étrangers. Dans la mesure où de plus en plus de pays adoptent de telles politiques, les investisseurs vont bien sûr devenir plus exigeants. Cela devrait stimuler la compétition entre les différents gouvernements pour attirer les IDE. Si cette compétition les encourage à fournir aux activités commerciales le meilleur environnement possible, les entreprises nationales en bénéficieront autant que les entreprises étrangères. En pratique, il existe toujours des possibilités de se rendre à l'étranger³⁴.

I-2- Evolution en chiffre des IDE et FMN dans le monde

Nous allons étudier dans ce qui suit, les principales tendances marquant les flux des IDE. Il s'agit de déterminer comment les IDE ont évolué à travers le temps et leur dynamisme tout en mettant l'accent sur leur répartition dans le monde.

I-2-1- L'évolution des IDE dans le temps

L'évolution des IDE dans le monde peut être structurée en plusieurs étapes

I1-2-1-1-Entrées des IDE dans le monde

D'après la figure n°02 les IDE ont connu une évolution mouvementée sur cinq périodes :

³⁴A. Harrison, E. Dalkiran et E. Elsey: Op. Cit, p.323.

A- Période de 1995 à 2000

L'évolution des entrées mondiales d'IDE a connu une croissance régulière pendant la période 1995-2000. Selon la CNUCED, les flux d'IDE ont progressé à un rythme phénoménal. Ces flux étaient de 357 milliards de dollar (USD) en 1995, 464 milliards USD en 1997 et atteignent 1071 milliards USD en 1999.

Les flux d'investissement restent concentrés principalement dans le monde développé et plus particulièrement dans la trilatérale (Union européenne, Japon et Etats Unis), aussi bien en ce qui concerne les provenances que les destinations. Cette répartition des entrées d'IDE reflète la taille des marchés considérés, correspondant ainsi à des IDE horizontaux.³⁵

B- Période de 2000 à 2003

Au cours de la période 2000-2003 les flux d'IDE connurent une baisse régulière passant du 1300 milliards USD des années 2000 à 560 milliards USD en 2003. *« La tendance à la baisse de cette période s'explique essentiellement par la faiblesse de la croissance économique enregistrée dans la plupart des régions du monde, mais aussi par la dépréciation des valeurs boursières, la diminution des bénéfices des sociétés, le ralentissement du processus de restructuration dans certains secteurs, la fin des programmes de privatisation dans certains pays et la forte diminution des fusions-acquisitions internationales. Ainsi, le nombre de fusion-acquisition est passé de 7894 opérations en 2000 à 4493 opérations en 2002, soit une baisse de 43% ».*³⁶

C- Période de 2003 à 2007

Par ailleurs la période 2003-2007 a connu une reprise des IDE à partir de 2003 et s'est poursuivie en 2007, en enregistrant un total de 1833 milliards USD, ce qui correspond à un partage moins inégalitaire entre les trois grands groupements économiques qui sont les pays développés, les pays en transition et les pays en développement. *« Cette hausse s'explique par l'augmentation des bénéfices des entreprises dans le monde entier et à la hausse consécutive des cours des actions, qui a accru la valeur des fusions-acquisitions internationales. La part de ces opérations dans les flux d'IDE est restée élevée, mais les*

³⁵ CNUCED, «Vers de Nouvelles Relations Interentreprises », Rapport sur l'Investissement dans le Monde, édition Nations Unies, New York et Genève, 2001, p.8.

³⁶ CNUCED, « La Montée en Puissance du Secteur des Services », Rapport sur l'Investissement dans le Monde, édition Nations Unies, New York et Genève, 2004, p.11.

*investissements de création de capacités ont eux aussi augmenté, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition. Du fait de la hausse des profits des entreprises, les bénéfices réinvestis sont devenus une composante importante des entrées d'IDE ».*³⁷

D- Période de 2007 à 2012

Les flux mondiaux d'IDE ont partout été gravement perturbés par la crise financière et économique. En 2008 les flux d'IDE sont tombés d'un niveau historique à 1697 milliards USD, en 2009 le mouvement s'est accentué et les entrées des IDE affichaient un recul de 1200 milliards USD, « *cette baisse s'explique par le repli des fusions acquisitions internationales et les désinvestissements ou désengagements ont été très importants pendant la crise* ». ³⁸

Les flux mondiaux d'investissement étranger direct (IDE) ont légèrement augmenté en 2010, pour s'établir à 1 240 milliards USD et ont dépassé en 2011 le niveau moyen d'avant la crise, atteignant 1 500 milliards USD en dépit de l'instabilité de l'économie mondiale. L'IDE mondial a chuté en 2012, pour atteindre 1 350 milliards de dollars, à cause de la fragilité économique et des politiques incertaines au niveau mondial.

E- A partir de l'année 2013

La configuration mondiale de l'économie des dernières années s'illustre par la tendance à l'internationalisation des firmes transnationales, la progression des investissements internationaux et l'exacerbation de la concurrence planétaire. Ainsi, l'augmentation du niveau de l'activité économique mondiale s'est traduite par une hausse sensible des flux mondiaux d'IDE comme illustrée sur le graphique n°02 ci-après.

Selon le rapport 2014 sur l'investissement dans le monde établi par la CNUCED, en 2013, les flux mondiaux d'IDE sont repartis à la hausse. Les entrées ont augmenté de 9 %, pour s'élever à 1 450 milliards de dollars.

Les flux mondiaux d'IDE pourraient s'élever à 1 600 milliards de dollars en 2014, 1 750 milliards de dollars en 2015 et 1 850 milliards de dollars en 2016, principalement sous

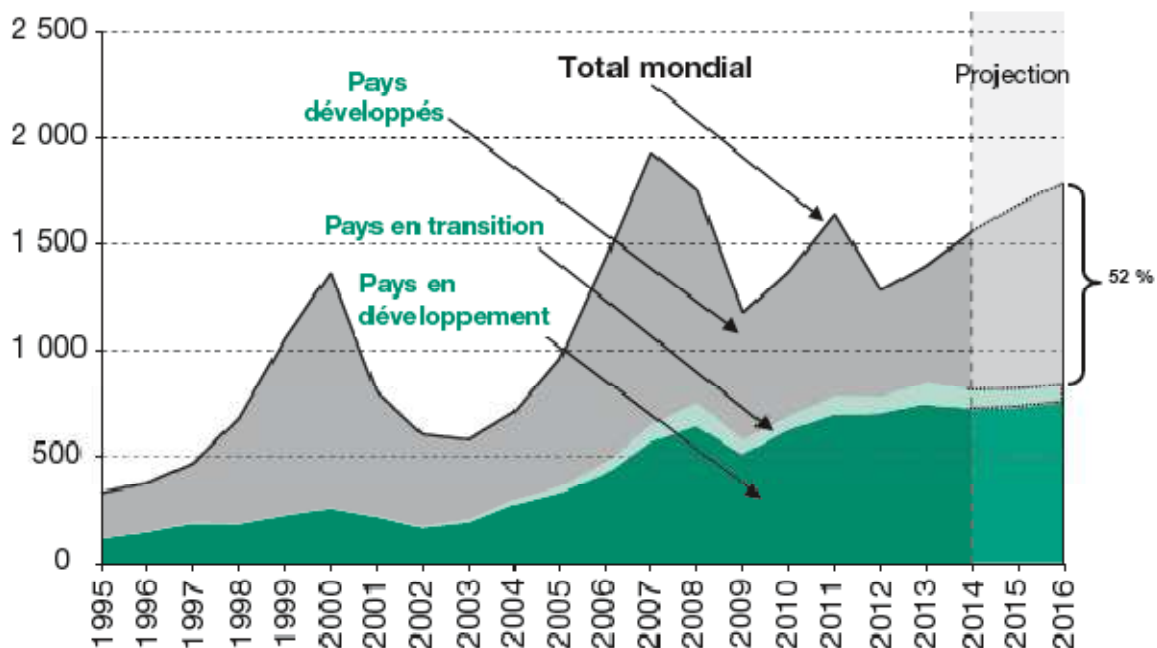
³⁷ CNUCED, « Sociétés Transnationales, Industries Extractives et Développement », Rapport sur l'Investissement dans le Monde, édition Nations Unies, New York et Genève, 2007, p.13.

³⁸ CNUCED, « Les Chaînes de Valeur Mondiales: l'Investissement et le Commerce au Service du Développement », Rapport sur l'Investissement dans le Monde, édition Nations Unies, New York et Genève, 2013, p.9.

l'effet des investissements dans les pays développés, dont la reprise économique commence à se confirmer et à s'étendre. Toutefois, la fragilité de certains marchés émergents et les risques que font peser des politiques incertaines et des conflits régionaux pourraient encore remettre en cause cette remontée attendue des investissements. Une croissance plus forte de l'IDE étant prévue dans les pays développés, la répartition régionale des entrées pourrait revenir à sa «structure traditionnelle», dans laquelle les pays développés captent une plus grande partie de l'IDE mondial. Les IDE dans les pays en développement devraient toutefois rester élevés dans les années à venir.³⁹

D'après la figure N° 02 on remarque que les IDE après 2008 sont partagés entre pays développés et pays en voie de développement, celle-ci s'explique par les politiques d'investissements adoptées par certains pays (Chine, Inde,...), qui ont l'aspect d'attirer les investissements directs étrangers. Quant à la part des IDE des pays en transition elle reste toujours marginalisée.

Figure N°02: Entrées d'IDE, à l'échelle mondiale et par catégorie de pays, 1995-2013 et projections pour 2014-2016(En milliards de dollars).



Source : CNUCED, « Investissement au Service des Objectifs de Développement Durable : Un Plan d'Action », Rapport sur l'Investissement Dans le Monde, 2014, p.2.

³⁹ CNUCED, « Investissement au Service des Objectifs de Développement Durable : Un Plan d'Action », Rapport sur l'Investissement Dans le Monde, 2014, p.8.

I-2-1-2- Les firmes multinationales dans le monde

Les firmes multinationales existent depuis des centaines d'années, se compose d'une société mère et de filiales ou sites dans au moins un autre pays, généralement dans de très nombreux pays même. Il importe que la société mère contrôle complètement ou en partie ces sites. L'expression firme ou société « multinationale » apparut pour la première fois en 1960.

Au début des années 1980, on comptait 7 000 multinationales. En 2002 elles étaient 64 000 contrôlant 870 000 filiales employant 54 millions de personnes et représentant 70 % des flux commerciaux mondiaux. Certaines firmes sont désormais considérées comme étant comparables à des États. En 1999, financièrement, la société américaine Ford équivalait à la Norvège, et les japonaises Mitsui et Mitsubishi respectivement à l'Arabie saoudite et à la Pologne. À cette époque, sur les 100 premiers acteurs économiques mondiaux, 55 étaient des multinationales.

Les multinationales jouissent d'un poids très important comparées aux États dans certains domaines. Ainsi, en 2000, 208 milliards USD ont été envoyés vers les pays en développement par ces entreprises contre seulement 53 par les États. De plus, la tendance de ces firmes est à la concentration, par le moyen de fusions ou d'acquisitions. Elles sont les vecteurs incontournables de la globalisation économique et financière. Leur rôle est devenu si important. En 2004, la CNUCED estimait le nombre d'entreprises multinationales dans le monde à 64 000, comptant quelque 866 000 filiales occupant 53 millions de travailleurs.

Les indicateurs de la production internationale, notamment les ventes à l'étranger, l'emploi et les actifs des FMN, ont progressé en 2013 à mesure que les conditions économiques s'amélioraient. L'amélioration de la situation économique dans de nombreuses régions du monde et l'accroissement des profits des filiales étrangères ont entraîné une hausse des bénéfices réinvestis. D'après le rapport de la CNUCED 2014, les ventes et la valeur ajoutée des filiales étrangères dans le monde se sont établies à 34508 milliards de dollars et 7492 milliards de dollars, respectivement (tableau n°03). Ces filiales étrangères ont également exporté pour plus de 7721 milliards de dollars, soit un tiers environ des exportations mondiales (23 160 milliards de dollars des exportations de biens et services mondiales en 2013)⁴⁰. En ce qui est de l'emploi, les FMN en 2013 employaient plus de 70 millions de travailleurs (voir le tableau N°02).

⁴⁰ CNUCED, « Investissement au Service des Objectifs de Développement Durable : Un Plan d'Action », Op. cit, p.10.

Tableau N°02 : Indicateurs sur les FMN (1990- 2013, valeur au pré courants en milliards de dollars)

| Période / Indicateurs | 1990 | 2005-2007 (moyenne d'avant la crise) | 2011 | 2012 | 2013 |
|--|-------|---|-------|-------|-------|
| Fusions-acquisitions internationales (nombre) | 111 | 780 | 556 | 332 | 349 |
| Ventes des filiales étrangères | 4723 | 21469 | 28516 | 31532 | 34508 |
| Valeur ajoutée (produit) des filiales étrangères | 881 | 4878 | 6262 | 7089 | 7492 |
| Total des actifs des filiales étrangères | 3893 | 42179 | 83754 | 89568 | 96625 |
| Exportations des filiales étrangères | 1498 | 5012 | 7463 | 7532 | 7721 |
| Nombre d'emplois dans les filiales étrangères (en millies) | 20625 | 53306 | 63416 | 67155 | 70726 |

Source : CNUCED, «Investissement au Service des Objectifs de Développement Durable: Un Plan d'Action », Rapport sur l'Investissement dans le Monde, édition Nations Unies, New York et Genève, 2014, p. 10.

Selon le rapport de la CNUCED 2014, la valeur des opérations fusions-acquisitions internationales, notamment celles dans lesquelles intervenaient des sociétés de pays développés a passé de 44 milliards USD en 1996 à 171 milliards USD en 2013 (tableau n°03), cette augmentation est marquée notamment par la hausse des investissements des fonds communs de placement, principalement des fonds de participation et d'autres fonds privés. De ce fait, une présence étrangère peut apporter un accès aux marchés et de nouvelles technologies, et des investissements privés sous forme de prises de participation peuvent aider les entreprises du pays d'implantation se trouvant à une étape critique à passer à une nouvelle phase de développement⁴¹.

⁴¹ UNCTAD, «Investing in the Sdgs: an Action Plan, World Investment Report, édition Nations Unies, New York et Genève, 2014, p.17.

Tableau N°03 : Evolution de la part des fusions acquisitions dans le total des IDE mondiaux 1996-2013

| Année | Nombre d'option | | Valeur | |
|-------|-----------------|--|----------------------|--|
| | Nombre | Part dans le total des investissements % | Milliards de dollars | Part dans le total des investissements % |
| 1996 | 989 | 16 | 44 | 16 |
| 1997 | 1079 | 15 | 58 | 15 |
| 1998 | 1237 | 15 | 63 | 9 |
| 1999 | 1466 | 15 | 81 | 9 |
| 2000 | 1478 | 14 | 83 | 6 |
| 2001 | 1467 | 17 | 85 | 11 |
| 2002 | 1329 | 19 | 72 | 14 |
| 2003 | 1589 | 23 | 91 | 23 |
| 2004 | 1720 | 22 | 134 | 25 |
| 2005 | 1892 | 20 | 209 | 23 |
| 2006 | 1898 | 18 | 263 | 23 |
| 2007 | 2108 | 17 | 541 | 31 |
| 2008 | 2015 | 18 | 444 | 31 |
| 2009 | 2186 | 24 | 115 | 18 |
| 2010 | 2280 | 22 | 147 | 19 |
| 2011 | 2026 | 19 | 161 | 15 |
| 2012 | 2300 | 23 | 192 | 23 |
| 2013 | 2043 | 24 | 171 | 21 |

Source: UNCTAD, «Investing in the Sdgs: an Action Plan, World Investment Report, édition Nations Unies, New York et Genève, 2014, p.18.

I-2-2- Tendances régionales des IDE dans le monde

Les entrées d'IDE dans les pays en développement ont atteint 778 milliards de dollars en 2013 (tableau n°04), soit 54 % du total mondial, bien que leur croissance se soit ralentie à 7 %, contre 17 % en moyenne ces dix dernières années. L'Asie reste la région en développement recevant le plus d'investissements, nettement devant l'Union Européenne (l'UE), qui attire habituellement la plus grande part de l'IDE mondial. Les entrées d'IDE ont également augmenté dans les autres grandes régions en développement : 57milliards de dollars en Afrique, soit 4 % du total mondial et 292 milliards de dollar, en Amérique latine et les Caraïbes, soit 6% du total mondial.

Bien que les investissements dans les pays développés soient repartis à la hausse après leur chute brutale en 2012, ils ne représentent toujours qu'une part historiquement faible de l'IDE mondial 39 % soit 517 milliards de dollars et restent inférieurs de 57 % soit 851milliards de dollars à leur maximum de 2007. Les pays en développement conservent ainsi

une avance de plus de 200 milliards de dollars sur les pays développés pour la seconde année d'affilée.

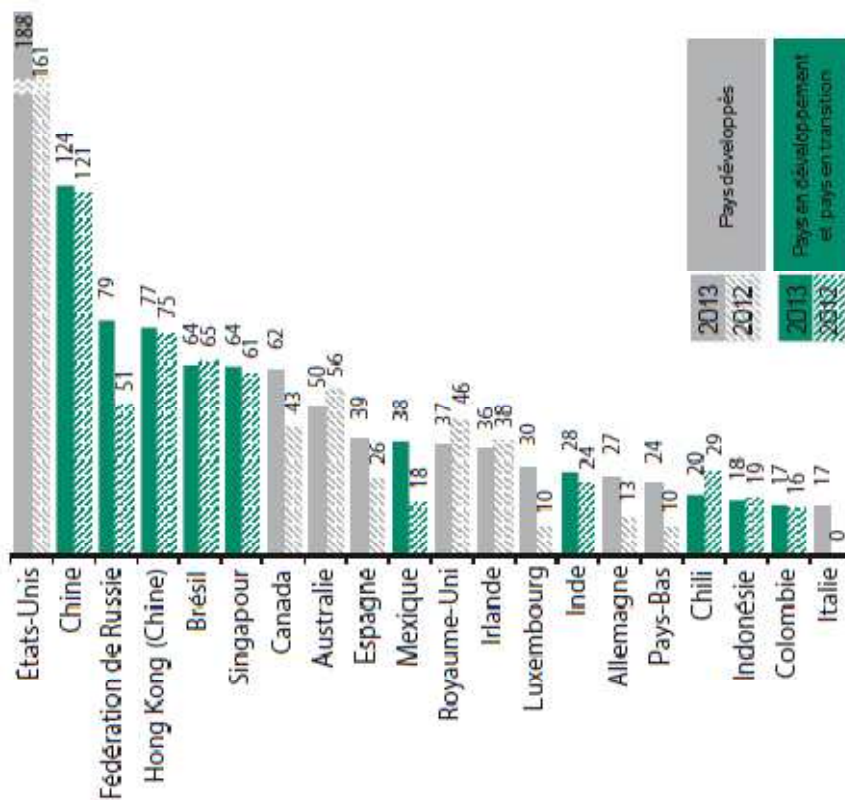
Tableau N°04: Flux d'IDE, par région, 2011-2013 (En milliards de dollars).

| Région | Entrées d'IDE | | | Sorties d'IDE | | |
|-----------------------------|---------------|-------------|-------------|---------------|-------------|-------------|
| | 2011 | 2012 | 2013 | 2011 | 2012 | 2013 |
| Monde | 1700 | 1330 | 1452 | 1712 | 1347 | 1411 |
| Pays développés | 880 | 517 | 566 | 1216 | 853 | 855 |
| Union européenne | 490 | 216 | 246 | 585 | 238 | 250 |
| Amérique du nord | 263 | 204 | 250 | 439 | 422 | 381 |
| Pays en développement | 725 | 729 | 778 | 423 | 440 | 454 |
| Afrique | 48 | 55 | 57 | 7 | 12 | 12 |
| Asie | 431 | 415 | 426 | 304 | 302 | 326 |
| Asie de l'est et du sud est | 333 | 334 | 347 | 270 | 274 | 293 |
| Asie du sud | 44 | 32 | 36 | 13 | 9 | 2 |
| Asie occidentale | 53 | 48 | 44 | 22 | 19 | 31 |
| Amérique latine et caraïbes | 244 | 256 | 292 | 111 | 124 | 115 |
| Océanie | 2 | 3 | 3 | 1 | 2 | 1 |
| Pays en transition | 95 | 84 | 108 | 73 | 54 | 99 |

Source : CNUCED, « Investissement au Service des Objectifs de Développement Durable : Un Plan d'Action », Rapport sur l'Investissement Dans le Monde, 2014, P.3.

Les 20 premiers destinataires de l'IDE sont des pays en développement (Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes et Océanie) ou des pays en transition (Figure n°03). Le Mexique se classe au dixième rang mondial. La Chine, dont les entrées d'IDE ont atteint des montants sans précédent, a conservé sa deuxième place.

Figure N°03 : Entrées d'IDE: les 20 premiers pays d'accueil, 2012 et 2013 (En Milliards de Dollars)



Source : CNUCED, « Investissement au Service des Objectifs de Développement Durable : Un Plan d'Action », Rapport sur l'Investissement Dans le Monde, 2014. P.4.

I-2-2-1- En Afrique

Les entrées d'IDE en Afrique ont augmenté de 4 %, pour atteindre 57 milliards de dollars, du fait notamment des investissements internationaux et régionaux visant à tirer parti de nouveaux débouchés ou réalisés dans les infrastructures. La perspective d'une croissance soutenue de la classe moyenne émergente a attiré les investissements dans les secteurs de la consommation, notamment de l'alimentation, de l'informatique, du tourisme, de la finance et du commerce de détail.

Cette hausse globale des entrées d'IDE a été emmenée par l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, mais d'autres sous-régions ont enregistré des baisses. En Afrique australe, les entrées d'IDE ont presque doublé, passant à 13 milliards de dollars, grâce avant tout aux montants record reçus par l'Afrique du Sud et le Mozambique. Les investissements étrangers sont principalement allés au secteur des infrastructures dans ces deux pays et, dans une

moindre mesure, au secteur gazier au Mozambique. En Afrique de l'Est, les entrées d'IDE, tirées par le Kenya et l'Éthiopie, ont augmenté de 15 %, pour s'élever à 6,2 milliards de dollars. Le Kenya devient un pôle d'activités privilégié, non seulement dans le domaine de la prospection pétrolière et gazière, mais aussi dans la production manufacturière et les transports. L'Éthiopie suit une stratégie industrielle visant à attirer des capitaux asiatiques pour développer son secteur manufacturier. En Afrique du Nord, les entrées d'IDE ont baissé de 7 %, à 15 milliards de dollars.

En Afrique centrale et en Afrique de l'Est, elles sont respectivement tombées à 8 milliards et 14 milliards de dollars, en partie en raison des incertitudes liées à la situation politique et à la sécurité. Les investissements intra-africains augmentent, sous l'impulsion des FMN établies en Afrique du Sud, au Kenya et au Nigéria. De 2009 à 2013, 18 % des annonces d'investissements étrangers de création de capacités provenaient de pays africains, contre moins de 10 % pendant la période précédente. Pour de nombreux petits pays africains, souvent sans littoral ou n'exportant pas de pétrole, l'IDE intra-régional est une source importante de capitaux étrangers. Bien que l'augmentation des IDE intra-africains soit conforme aux objectifs des dirigeants visant à approfondir l'intégration régionale, on constate que, dans la plupart des groupements sous-régionaux, les investissements réalisés au sein d'un groupement par les pays qui en sont membres ne représentent qu'une petite proportion de l'IDE intra-africain.

Deux communautés économiques régionales font exception: la communauté d'Afrique de l'Est (environ la moitié des investissements intra-régionaux), et la communauté de développement de l'Afrique Australe (plus de 90 % des investissements intra-régionaux). Cela s'explique en bonne partie par les investissements effectués dans des pays voisins par leurs principaux pays investisseurs respectifs, à savoir le Kenya et l'Afrique du Sud. Les communautés économiques régionales sont donc encore loin de promouvoir les investissements intra-régionaux aussi efficacement qu'une initiative de coopération économique africaine de plus grande ampleur pourrait le faire. Les projets intra-africains se concentrent dans le secteur manufacturier et le secteur des services. Les industries extractives ne représentent que 3 % du montant des projets intra-régionaux de création de capacités annoncés, contre 24 % du montant des projets extrarégionaux de création de capacités (pendant la période 2009-2013). L'investissement intra-régional pourrait contribuer au développement de chaînes de valeur régionales. Cependant, la participation de l'Afrique aux

chaînes de valeur mondiales se limite encore le plus souvent à l'incorporation en aval de matières premières dans les exportations de pays développés.⁴²

I-2-2-2- En Asie

En Asie de l'Est : Les entrées d'IDE ont augmenté de 2 %, à 221 milliards de dollars. La stabilité des résultats de la sous-région s'explique par une hausse des flux d'IDE à destination de la Chine, de la République de Corée et de la province chinoise de Taiwan. En recevant 124 milliards de dollars en 2013, la Chine s'est de nouveau classée au deuxième rang mondial des bénéficiaires d'IDE. Dans le même temps, ses sorties d'IDE ont fait un bond de 15 %, à 101 milliards de dollars, en raison d'un certain nombre de méga-transactions dans des pays développés. Hong Kong (Chine) a vu ses entrées d'IDE augmenter légèrement, à 77 milliards de dollars. Elle est parvenue à accueillir quelque 1 400 sièges régionaux de FMN en 2013.⁴³

En Asie du Sud-est : Les entrées d'IDE ont augmenté de 7 %, pour atteindre un montant total de 125 milliards de dollars, dont la moitié est allée à Singapour. Les 10 États membres de l'ASEAN et leurs six partenaires à des accords de libre-échange (Australie, Chine, Inde, Japon, République de Corée et Nouvelle-Zélande) ont engagé des négociations concernant un accord de partenariat économique régional global.

En 2013, le montant cumulé de leurs entrées d'IDE s'est élevé à 343 milliards de dollars, soit 24 % du total mondial. Ces quinze dernières années, les efforts déployés pour instaurer une coopération en matière d'investissement en Asie de l'Est et du Sud-Est ont contribué à accroître les entrées d'IDE dans la région, en général, et les flux intra-régionaux d'IDE, en particulier. Les pays concernés par l'Accord de partenariat économique régional global ont contribué pour plus de 40 % aux entrées d'IDE des pays de l'ASEAN, contre 17 % avant 2000. Les investissements intra-régionaux, notamment dans les infrastructures et le secteur manufacturier, offrent des possibilités de développement à des pays à faible revenu tels que la République démocratique populaire lao et le Myanmar.⁴⁴

En Asie du Sud : Les entrées d'IDE ont augmenté de 10 %, à 36 milliards de dollars en 2013. L'Inde, principale destinataire de l'IDE dans la sous-région, a enregistré une hausse de

⁴² CNUCED, « Investissement au Service des Objectifs de Développement Durable : Un Plan d'Action », Op.cit, p.12.

⁴³ Idem, p.13.

⁴⁴ CNUCED, , « Investissement au Service des Objectifs de Développement Durable : Un Plan d'Action », Op. cit, p.14.

17 % des investissements, recevant 28 milliards de dollars. À contre-courant de la tendance générale, les investissements dans le commerce de détail n'ont pas progressé, malgré l'ouverture du secteur de la distribution en 2012. Les couloirs économiques Bangladesh-Chine-Inde-Myanmar et Chine-Pakistan, destinés à relier l'Asie du Sud et l'Asie de l'Est et du Sud-Est, sont en cours de création. Ils contribueront à renforcer les liaisons entre les sous-régions asiatiques et à offrir des perspectives de coopération économique régionale. Ces couloirs économiques devraient aussi donner un coup d'accélérateur aux investissements dans les infrastructures et rendre le climat général de l'Asie du Sud plus favorable aux entreprises.⁴⁵

En Asie occidentale : Les flux d'IDE ont baissé pour la cinquième année d'affilée, perdant 9 % et se chiffrant à 44 milliards de dollars. Les tensions régionales persistantes et le climat politique incertain découragent les investisseurs, bien que des différences puissent être observées entre les pays. En Arabie saoudite et au Qatar, les flux d'IDE poursuivent leur tendance à la baisse. Dans d'autres pays, ils se redressent légèrement, mais restent très inférieurs aux niveaux enregistrés par le passé, sauf au Koweït et en Iraq, où ils ont atteint un record – en 2012 pour le premier, en 2013 pour le second. Les sorties d'IDE de l'Asie occidentale ont bondi de 64 % en 2013, sous l'impulsion des pays du Conseil de coopération du Golfe, notamment du Qatar, qui a quadruplé ses investissements, et du Koweït, qui les a presque triplés. Ces pays disposant d'importantes réserves en devises, les sorties d'IDE pourraient encore progresser.

I-2-2-3- En Amérique latine et les Caraïbes

Les entrées d'IDE en Amérique latine et dans les Caraïbes ont atteint 292 milliards de dollars en 2013. Elles ont augmenté de 5 %, à 182 milliards de dollars. L'Amérique du Sud a été la locomotive de la croissance de l'IDE, mais en 2013, après trois années consécutives de forte progression, les flux d'investissements étrangers dans cette sous-région ont baissé de 6 %, pour atteindre 133 milliards de dollars. Le Brésil, qui compte parmi les premiers pays sud-américains destinataires de l'IDE, a enregistré une légère baisse globale de 2 %, en dépit d'une progression de 86 % des investissements dans le secteur primaire. Au Chili et en Argentine, les entrées d'IDE ont respectivement reculé de 29 %, à 20 milliards de dollars, et de 25 %, à 9 milliards de dollars, en raison de la baisse des investissements dans le secteur minier. Au Pérou, elles ont diminué de 17 %, pour atteindre 10 milliards de dollars. En

⁴⁵ Idem, p.14.

Colombie, en revanche, les entrées d'IDE ont augmenté de 8 %, à 17 milliards de dollars, en grande partie sous l'effet des fusions-acquisitions internationales réalisées dans les secteurs de l'électricité et de la banque.

En Amérique centrale et dans les Caraïbes (hors centres financiers extraterritoriaux), les entrées d'IDE ont progressé de 64 %, à 49 milliards de dollars, dans une large mesure grâce à l'achat par le brasseur belge Anheuser-Busch InBev des actions résiduelles du groupe Grupo Modelo pour 18 milliards de dollars, les entrées d'IDE au Mexique ont ainsi plus que doublé pour atteindre 38 milliards de dollars. Une hausse a aussi été enregistrée au Panama (+61 %), au Costa Rica (+14 %), au Guatemala et au Nicaragua (+5 %). En Amérique latine et dans les Caraïbes, les sorties d'IDE ont baissé de 31 %, pour s'établir à 33 milliards de dollars, principalement du fait de l'arrêt des acquisitions à l'étranger et de l'envolée des remboursements des prêts contractés auprès de leur société mère par des filiales étrangères de FMN brésiliennes et chiliennes. Les nouveaux débouchés offerts aux investisseurs étrangers par les secteurs pétrolier et gazier, notamment les gisements de gaz de schiste en Argentine et la réforme énergétique au Mexique, sont de bon augure pour l'IDE dans la région.

Les perspectives de croissance du secteur automobile s'annoncent prometteuses à la fois au Brésil et au Mexique, avec des différences entre les deux pays sur le plan des politiques publiques et des stratégies des FMN. C'est ce qui ressort du degré et de la forme de leur participation aux chaînes de valeur mondiales. Au Mexique, le secteur automobile se caractérise par des exportations à la hausse, avec une plus forte participation en aval et une valeur ajoutée provenant davantage des importations. Au Brésil, les constructeurs, souvent des FMN, approvisionnent principalement le marché local. Bien qu'elles soient plus faibles, les exportations du pays contiennent une plus grande part de valeur ajoutée produite localement, grâce notamment aux prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux et aux relations interentreprises.⁴⁶

I-2-2-4- En pays de transition

Les flux d'IDE vers les pays en transition ont diminué de 9 % en 2012, totalisant 87 milliards de dollars. En Europe du Sud-Est, ils ont presque diminué de moitié, principalement en raison de la baisse des investissements réalisés par les investisseurs traditionnels de l'Union Européenne, aux prises avec des difficultés économiques dans leur pays d'origine.

⁴⁶ CNUCED, «Investissement au Service des Objectifs de Développement Durable : Un Plan d'Action », Op.cit, p.14-15.

Dans la Communauté d'États indépendants, y compris la Fédération de Russie, les flux d'IDE ont reculé de 7 %, mais les investisseurs étrangers continuent d'être attirés par le dynamisme des marchés de la consommation et par l'ampleur des ressources naturelles exploitables. Une grande partie des IDE dans la Fédération de Russie correspond à des opérations d'investissement dites de «carrousel».

Les IDE en provenance des pays en transition ont diminué de 24 % en 2012, s'établissant à 55 milliards de dollars. Avec 92 % du total, la Fédération de Russie a continué de représenter l'essentiel des flux. Bien que les FMN du secteur des ressources naturelles aient poursuivi leur expansion à l'étranger, les principales acquisitions en 2012 ont concerné le secteur financier.⁴⁷

I-2-2-5- En pays développées

Après une forte baisse en 2012, les investissements dans les pays développés se sont redressés en 2013, augmentant de 9 % pour atteindre 566 milliards de dollars. Les investissements dans l'UE ont été augmentés de 14% pour atteindre 246 milliards de dollars.

Les entrées d'IDE ont considérablement augmenté en Allemagne, qui avait enregistré un montant exceptionnellement faible en 2012, mais elles ont nettement diminué en France et au Royaume-Uni. Dans de nombreux cas, les fortes variations des prêts intragroupes ont beaucoup contribué à cette évolution. Les entrées d'IDE ont sensiblement augmenté en Italie et en Espagne, qui est devenue le premier pays européen d'accueil en 2013. En Amérique du Nord, les entrées d'IDE sont remontées à 250 milliards de dollars, les États-Unis enregistrent une hausse de 17 %, à 188 milliards de dollars, et se classent au premier rang mondial des bénéficiaires.

En 2013, les sorties d'IDE des pays développés se sont établies à 857 milliards de dollars, soit un montant quasiment inchangé par rapport à l'année précédente. La reprise des investissements européens et la croissance soutenue des investissements japonais ont été contrebalancées par une contraction des flux en provenance d'Amérique du Nord. Les investissements européens à l'étranger ont augmenté de 10 %, pour s'élever à 329 milliards de dollars, et la Suisse est devenu le premier investisseur direct de la région. À l'inverse, les sorties d'IDE ont chuté en France, en Allemagne et au Royaume-Uni. En Amérique du Nord, elles ont encore diminué de 10 %, à 381 milliards de dollars, en partie en raison du

⁴⁷Idem, p.13.

rapatriement par des FMN américaines de fonds levés sur des marchés obligataires européens. Au Japon, les sorties d'IDE ont progressé pour la troisième année consécutive et se sont élevées à 136 milliards de dollars.

Les entrées et les sorties d'IDE sont restées pratiquement inférieures de moitié aux montants record enregistrés en 2007. Les pays développés ont représenté 39 % des entrées mondiales et 61 % des sorties mondiales d'IDE.⁴⁸

I-2-3- Répartition sectorielle des IDE dans le monde

La décomposition sectorielle d'IDE dans le monde permet de constater que sa structure se modifie dans le temps. Alors qu'au début de leur développement, les investissements étaient concentrés dans l'industrie, dans les années 70, les investisseurs s'intéressent davantage au secteur manufacturier. L'industrie devance le secteur primaire pour devenir le premier secteur attractif. Mais cette répartition sectorielle des IDE s'est de nouveau modifiée. A partir des années 80, c'est le secteur des services qui attire le plus d'investissement.

Cependant, selon la CNUCED l'expansion des IDE dans les années 80 s'est traduite par son redéploiement sectoriel du secteur primaire et de l'industrie vers le tertiaire. En faveur des services dans toutes les régions du monde.⁴⁹

Selon le rapport de la CNUCED 2012, les Flux d'IDE ont augmenté dans les trois grands secteurs économiques (primaire, secondaire et tertiaire en 2011 par rapport à l'année 2010). D'après les données concernant les projets d'IDE, la part des industries extractives dans l'IDE, qui a augmenté depuis 2000, témoigne d'un regain relatif, mais probablement durable d'intérêt après une longue période de déclin depuis la seconde Guerre Mondiale. Ce secteur a aussi atteint en 2011 (200 milliards de dollars) (figure N°04).

Dans ce secteur, les FMN originaires des pays développés (USA, UE) se localisent dans des pays en développement, qui sont riches en pétrole (Arabie Saoudite, Venezuela, Algérie), en gaz et autres richesses minières.

Il existe d'autres secteurs qui enregistrent une croissance en matière d'IDE comme, le tourisme, la télécommunication, la santé et le secteur pharmaceutique, ce sont les services qui ont le plus profité de la poussée des IDE. La place des fusions internationales est confirmée

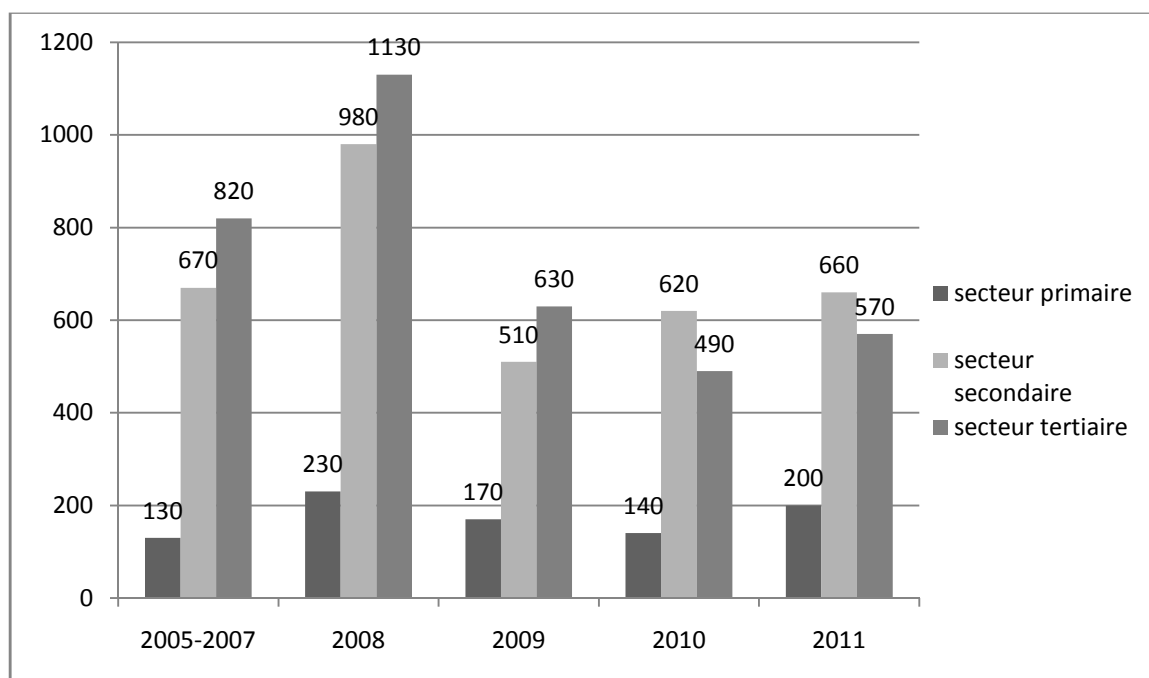
⁴⁸ CNUCED, « Les Chances de Valeur Mondiales : l'Investissement et le Commerce au Service du Développement », Op. cit, p.17.

⁴⁹ CNUCED, « L'IDE en Provenance des Pays en Développement ou en Transition: Incidences sur le Développement », Op.cit, p.33.

dans le secteur des services, qui en 2005 représentait un grand nombre des opérations des fusions acquisitions effectuées par des firmes ayant leur siège social dans un PED ou pays en transition.⁵⁰

On trouve que le secteur des services a rebondi en 2011 après une forte chute en 2009 et 2010 pour s'établir à environ 570 milliards de dollars.

Figure : N°04: répartition sectorielle des projets d'IDE en milliards de dollars dans le monde (2005- 2011)



Source : CNUCED, « Vers une Nouvelle Génération de Politiques de l'Investissement », Rapport sur l'Investissement dans le Monde, édition Nations Unies, New York et Genève, 2012, p.7.

Conclusion

Tous les États, comprenant que l'IDE peut contribuer au développement économique, cherchent à l'attirer. Le marché mondial de ce type d'investissement est de fait extrêmement concurrentiel, et les pays en développement, en particulier, le recherchent pour accélérer leurs efforts de développement.

⁵⁰ CNUCED, « L'IDE en Provenance des Pays en Développement ou en Transition: Incidences sur le Développement », Op.cit, p.4-5.

L'enjeu pour les pays en développement est de développer un ensemble bien équilibré, et de préférence unique, de facteurs déterminants pour l'implantation des IDE, et de les assortir aux stratégies des entreprises.

D'après l'étude de l'évolution des IDE dans le monde, on réalise qu'au fil des années, les IDE entrants aux PVD ne cessent d'augmenter et ces pays commencent à rivaliser les pays développés en terme d'attractivité des IDE.

L'Algérie, en tant qu'un pays en voie de développement, a elle aussi attirée sa part des investissements étrangers. Dans le chapitre suivant, une fois le cadre juridique et l'évolution des IDE en Algérie soient présentés, nous allons mettre l'accent sur les critères qui rendent le pays plus attractif aux IDE et les obstacles qui l'en freinent.

CHAPITRE II :

Les Investissements Directs Etrangers en Algérie

Chapitre II Les Investissements Directs Etrangers en Algérie

Introduction

Dés le début des années 90, le gouvernement algérien a engagé des réformes à la fois structurelles et institutionnelles qui permettent d'améliorer certaines performances en termes de croissance et de développement d'un secteur privé plus dynamique, visant à encourager les IDE à s'installer en Algérie.

Pour cela, dans ce chapitre nous présenterons dans la première section le cadre juridique et l'évolution des IDE en Algérie. Dans la deuxième section nous allons analyser l'attractivité des IDE en Algérie

II-1- Le cadre juridique et évolution des IDE en Algérie

Dans cette section, il s'agit d'abord de décrire la pratique des autorités algérienne à l'égard de l'investissement direct étranger, depuis la période postcoloniales à nos jours, puis, présenter les organismes chargés d'encadrement des investissements et les tendances des investissements directs étrangers.

II-1-1- Le cadre juridique des IDE en Algérie

En Algérie, le cadre juridique de l'investissement direct étranger repose sur un ensemble de réglementations importantes.

II-1-1-1- Evolution de la loi d'investissement

Les investissements étrangers en Algérie ont suivi une évolution contrastée, Deux grandes périodes caractérisent l'évolution des IDE en Algérie : d'une part, la première période qui se caractérise par une politique restrictive à l'installation des projets étrangers, d'autre part l'ouverture de l'économie algérienne aux investissements étrangers, qui a commencé à partir de la loi 90-10 portant sur la monnaie et le crédit.

A- La politique restrictive de l'Algérie vis-à-vis de l'investissement direct étranger

Le souci d'indépendance économique a amené l'Algérie à prendre des mesures radicales. Autrement dit, elle s'est consacrée à transformer les structures sociales et

économiques du pays, orienter la politique vers l'incitation à la promotion des investissements productifs nationaux. Ainsi est conçue et mise en œuvre la formulation des sociétés mixtes, par exemple. De l'indépendance jusqu'à 1990, l'économie algérienne était une économie planifiée avec la prédominance du secteur des hydrocarbures où les IDE se caractérisent par une évolution irrégulière. Nous présentons à cet effet, l'évolution de la réglementation et la promotion des IDE en Algérie durant cette période.

a) La loi n°63-277 du 26/07/1963

Le premier code des investissements date du 26 juillet 1963. Ce texte définit les garanties générales et particulières accordées aux investissements productifs en Algérie, les droits, les obligations et les avantages qui s'y rattachent ainsi que le cadre général des interventions de l'Etat dans le domaine des investissements, « les garanties et avantages prévus par ce code s'appliquaient aux investissements étrangers quelque soit leur origine. ».⁴⁶ Ce code malgré sa bonne conception, n'a pas produit les résultats souhaités.

b) L'ordonnance n°66-284 du 15/09/1966

C'est le deuxième code des investissements, la présente ordonnance définit le cadre dans lequel est organisée l'intervention du capital privé dans le développement économique national,⁴⁷ et l'initiative de la réalisation de projets d'investissements dans les secteurs vitaux de l'économie nationale revient à l'Etat et aux organismes qui en dépendent.⁴⁸

c) La loi n°82-11 du 21/08/1982 modifiée et complétée par la loi n°86-13 du 19/08/1986

C'est le troisième code des investissements, celui-ci était destiné entièrement aux investisseurs privés nationaux. Le capital étranger était par la loi n°82-13 du 28/08/1982 modifiée par la loi n°86-13 du 19/08/1986 qui fait référence aux sociétés mixtes. Mais ce dernier texte n'a pas suscité un grand intérêt de la part des sociétés étrangères du fait que d'abord, le capital de la société était composé selon le ratio 51/49 en faveur du secteur

⁴⁶ Article 2 de l'Ordonnance n° 63-277, Portant Code des Investissements, Journal Officiel n°53 du 26/07/1963, p.774.

⁴⁷ Article 1 de l'Ordonnance n° 66-284, Portant Code des Investissements, Journal Officiel n°80 du 15 septembre 1966, p.902.

⁴⁸ Article 2 de l'Ordonnance n° 66-284, Portant Code des Investissements, Journal Officiel n°80 du 15 septembre 1966, p.902.

public, ensuite la direction ou la présidence du conseil d'administration était confiée à la partie algérienne. C'est la raison pour laquelle la loi sur les sociétés mixtes était aussi un échec (Voir annexe N° 01).

B- La politique d'ouverture de l'Algérie vis-à-vis de l'investissement direct étranger

L'économie algérienne connaît une période de transition passant d'une économie planifiée à une économie libérale depuis le début des années 90 à partir de la loi 90-10 où l'Algérie a commencé à faciliter les procédures relatives à l'installation des projets. C'est une nouvelle politique d'ouverture qui s'instaure par les textes suivante :

a) La loi n°90-10 du avril 1990 relative à la monnaie et au crédit

La loi 90-10 portant sur la monnaie et le crédit a ouvert la voie de la libéralisation du système bancaire et la mise en place de structures adéquates pour le fonctionnement du marché monétaire. Elle a également apporté des garanties afférant au rapatriement des capitaux investis, de leurs bénéfices et de leurs dividendes.

L'article 183 de cette loi est rédigé comme suit : « *les non résidents sont autorisés à transférer des capitaux en Algérie pour financer toutes activités économiques non expressément réservées à l'Etat ou à ses démembrements ou à toute personne morale expressément désignée par un texte de loi* » ; cet article, permet à un investisseur étranger de s'associer librement à une personne morale publique ou privée⁴⁹. Cette loi encourage toute forme de partenariat sans exclusive, y compris sous la forme d'investissement direct dans tous les secteurs non expressément réservés à l'Etat.

b) La loi 93-12 du 05 octobre 1993, dite code des investissements

Cette loi a été instituée dans le but de simplifier les démarches administratives et il donne toute latitude aux investisseurs étrangers quant à la réalisation de leurs investissements qui sont conditionnés par le simple dépôt d'une déclaration auprès de l'Agence de Promotion, de Soutien et suivi des Investissements (APSI)

⁴⁹ Article 183 de l'Ordonnance n° 90-10 Relative à la Monnaie et le Crédit, Journal Officiel n°16 du 14 Avril 1990 p.470.

Cette loi des investissements a accordé un ensemble de garanties aux investisseurs étrangers, portant sur les régimes incitatifs et les garanties, qui seront expliqués ultérieurement.

Tout différend entre l'investisseur étranger et l'Etat algérien sera soumis aux juridictions compétentes, sauf conventions bilatérales ou multilatérales conclues par l'Etat algérien, relatives à la conciliation et à l'arbitrage ou accord spécifique stipulant une clause compromissoire, ou permettant aux parties de convenir (annexe N°04).⁵⁰

c) L'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement

L'ordonnance N° 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement fixe le régime applicable aux investissements nationaux et étrangers réalisés dans les activités économiques de production de biens et de services ainsi que les investissements réalisés dans le cadre de l'attribution de concession et/ou de licence. C'est à travers cette ordonnance qui a renforcé le dispositif contenu dans le décret législatif relatif à la promotion de l'investissement (code des investissements), que la volonté de l'Etat de s'ouvrir sans restriction au capital étranger et d'établir une relation de confiance entre l'Etat et l'investisseur s'est affirmée.

Cependant Il s'agit notamment de créer des guichets uniques qui s'assurent, en relation avec les administrations et les organismes concernés de l'allégement et de la simplification des procédures et formalités nécessaires à la réalisation des projets.⁵¹

d) L'ordonnance n°06-08 du 15/07/2006

Cette ordonnance vise la simplification des procédures et la réduction des délais d'étude des dossiers d'avantages pour les investisseurs qui sont à la charge de L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI).

A cet effet, l'article 5 de cette ordonnance (c'est l'article 7 de l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001) est rédigé comme suit :

⁵⁰ Article 41 de l'Ordonnance n° 93-12, Relative à l'Investissement, Journal Officiel n°64 du 05 Octobre 1993 p.7

⁵¹ Article 25 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement, Journal Officiel n°47 du 22 août 2001, p.6.

➤ « L'agence (ANDI) dispose, à compter de la date de dépôt de la demande d'avantages, d'un délai maximum :

- de soixante-douze (72) heures pour la délivrance de la décision relative aux avantages prévus au titre de la réalisation;
- de dix (10) jours pour la délivrance de la décision relative aux avantages prévus au titre de l'exploitation.

➤ L'agence (ANDI) peut, en contrepartie des frais de traitement des dossiers, percevoir une redevance versée par les investisseurs. Le montant et les modalités de perception de la redevance sont fixés par voie réglementaire »⁵²

e) L'ordonnance 09-01 du 22 juillet 2009

La loi de finances complémentaire pour 2009, de l'ordonnance n° 09-01 du 22 juillet 2009 a entraîné profondément à modifier le cadre juridique régissant l'investissement surtout étranger.

Etant donné l'impact de ces nouvelles dispositions, il nous ai apparu important de détailler les principaux articles de la loi de finances complémentaire pour 2009 relatives aux investissements étrangers.

- Les investissements étrangers réalisés dans les activités économiques de production de biens et de services font l'objet, préalablement à leur réalisation, d'une déclaration d'investissement auprès de l'ANDI;

- Les investissements étrangers ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital social. Par actionnariat national, il peut être entendu l'addition de plusieurs partenaires, le reste doit être détenu par des investisseurs étrangers qui représentent 49% du capital social.

- Les activités de commerce extérieur ne peuvent être exercées par des personnes physiques ou morales étrangères que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident est égal au moins à 30% du capital social ;

- Tout projet d'investissement étranger direct ou d'investissement en partenariat avec des capitaux étrangers doit être soumis à l'examen préalable du Conseil National de l'Investissement (CNI) ;

⁵² Article 5 de l'Ordonnance n° 06-08 Relative à l'Investissement, Journal Officiel n°47 du 15 juillet 2006, p.15.

- Les investissements étrangers directs ou en partenariat sont tenus de présenter une balance en devises excédentaire au profit de l'Algérie pendant la durée de vie du projet.⁵³

f) La loi de Finances 2013 et 2014

On notera que la Loi de Finances 2013 a apporté quelques assouplissements :

- La suppression de l'obligation de réinvestissement de la part des bénéficiaires correspondant aux avantages accordés lorsque ces derniers sont injectés dans les prix des biens et services, pour les investisseurs étrangers en partenariat avec des entreprises nationales.

- Octroi directement en gré à gré des terrains destinés à l'investissement touristique dans les zones d'expansion touristique.

De même, certaines dispositions de la Loi de finances 2014 visent à faciliter les opérations d'investissement :

- La suppression de l'obligation de réaliser l'investissement sous 5 ans dans le cadre du dispositif ANDI.⁵⁴

g) La loi de finances 2015

La Loi de finances pour 2015 apporte des modifications à l'ordonnance 01-03, modifiée et complétée, relative au développement de l'investissement et introduit de nouvelles mesures de soutien et d'encouragement aux activités productives dans certaines activités économiques et d'allègement de la fiscalité des entreprises.

- Octroi d'avantages fiscaux aux investissements qui portent sur les activités relevant de certaines filiales industrielles. Dans le but de booster l'industrie nationale, les avantages fiscaux octroyés sont les suivants : Exonération temporaire en matière d'IBS ou d'IRG et de la TAP pour une durée de cinq (5) ans, bonification de 3% du taux d'intérêt applicable aux prêts bancaires. Ces avantages s'ajoutent aux avantages communs accordés dans le cadre de l'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001, lorsque les investissements portent sur des activités relevant d'un ensemble de filières industrielles. Les filiales ouvrant droit au bénéfice de ces avantages sont : sidérurgiques et métallurgiques, hydrauliques, électriques et électroménagers, chimie industrielle, mécanique et automobile, pharmaceutiques aéronautique, construction et réparation navales, technologies avancées, industrie agroalimentaire, textiles et habillement,

⁵³ Article 4 de l'Ordonnance n° 09-01 Relative à l'Investissement, Journal Officiel n°44 du 22 juillet 2009 p. 12.

⁵⁴ Ambassade de France en Algérie, « Service Economique Régional : Le Cadre des Investissements en Algérie », édition DG-TR2SOR, Algérie, 2014, p.2-3.

cuirs et produits dérivés cuirs et produits dérivés, bois et industrie du meuble, les activités liées à ces filiales sont définies par le CNI ;

- autoriser le Trésor à prendre en charge les intérêts sur les prêts bancaires contractés par les entreprises du secteur industriel, destinés à l'acquisition et à la maîtrise de procédés technologiques ;

- les investisseurs bénéficiant de concession de biens immobiliers bâtis et non bâtis octroyés dans le cadre de l'ordonnance n°08-04 du 1er septembre 2008 fixant les conditions et modalités de concession des terrains relevant du domaine privé de l'Etat destinés à la réalisation de projets d'investissement, exonération des droits d'enregistrement, de la taxe de publicité foncière et de la rémunération domaniale, accordée actuellement aux seuls investisseurs bénéficiant des avantages fiscaux dans le cadre de l'ANDI ;

- Le seuil des investissements devant être soumis à une décision préalable du CNI, relevé à 2.000 millions de DA, le montant des investissements à partir duquel l'octroi des avantages du régime général est conditionné par une décision préalable du CNI.⁵⁵

Le cadre juridique algérien traduit peu la volonté politique du gouvernement d'encourager les IDE. Si des efforts considérables ont été accomplis en vue d'améliorer le climat des affaires, les obstacles juridiques à l'investissement n'ont pas tous disparu.

II-1-1-2- Les organismes chargés d'encadrement des investissements

Plusieurs organismes sont chargés des investissements étrangers en Algérie. La mise en œuvre des avantages accordés par la loi relative au développement des investissements est assurée par le Conseil National de l'Investissement, l'Agence Nationale du Développement de l'Investissement et le Guichet Unique.

A- Le Conseil National de l'Investissement (CNI)

Le CNI est un organe créé auprès de ministre chargé de la promotion de l'investissement et placé sous l'autorité du chef du gouvernement qui en assure la présidence. Il a une fonction d'étude et est doté également d'un véritable pouvoir de décision. Il est chargé notamment des missions suivantes :

Au titre des fonctions de proposition et d'étude, on peut relever que le CNI :

⁵⁵ Article 73, 75 et 77 de la loi n° 14-10, portant loi de finance pour 2015, Journal Officiel n° 78 du 30 décembre 2014, p.25-27.

- Propose la stratégie et les priorités pour le développement de l'investissement ;
- Propose l'adaptation aux évolutions constatées des mesures d'incitation pour l'investissement ;
- Se prononce sur les conventions visées à l'article 12 (les investissements visés à l'alinéa 2 de l'article 10 donnent lieu à l'établissement d'une convention passée entre l'agence, pour le compte de l'Etat, et l'investisseur).

Se prononce, en liaison avec les objectifs d'aménagement du territoire, sur les zones devant bénéficier du régime dérogatoire prévu dans la présence (annexe n° 02) ;

- Propose au gouvernement toutes décisions et mesures nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de soutien et d'encouragement de l'investissement;
- Suscite et encourage la création et le développement d'instruments financiers adaptés au financement de l'investissement ;
- Traite de toute autre question en rapport avec la mise en œuvre de la présente (annexe n°02).⁵⁶

Au titre des décisions que le CNI prend, au-delà de ses nouvelles attributions résultant de la loi de finances complémentaire 2009, il ya :

- L'approbation de la liste des activités et des biens exclus des avantages ainsi que leur modification et leur mise à jour ;
- L'approbation des critères d'identification des projets présentant un intérêt pour l'économie nationale ;
- L'établissement de la nomenclature des dépenses susceptibles d'être imputées au fonds dédié à l'appui et à la promotion de l'investissement ;
- Il détermine les zones qui sont susceptibles de bénéficier du régime dérogatoire prévu par l'ordonnance du 15 juillet 2006 ;
- Il détermine les avantages octroyés aux investissements étrangers qui contribuent au transfert du savoir-faire et/ou qui produisent des biens avec un taux d'intégration supérieur à 40%.

Il faut ajouter que le CNI évalue les crédits nécessaires à la couverture du programme national de promotion de l'investissement, encourage la création d'institutions et

⁵⁶ Article 19 et 20 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement, Journal Officiel n°47 du 22 août 2001, p.6.

d'instruments financiers adaptés, et d'une façon générale, traite de toute question en rapport avec l'investissement.

Tous les ministres en charge des dossiers et questions économiques sont membres du CNI, soit neuf au total. Assistent, en qualité d'observateurs seulement, le président du conseil d'administration et le directeur général de l'ANDI.

Il faut savoir que le CNI n'est pas une autorité administrative indépendante et que ses décisions et/ou recommandation ne s'adressent pas directement à l'investisseur, mais sont destinées aux autorités en charge de la mise en œuvre des textes sur la promotion de l'investissement, en tout premier lieu l'ANDI.⁵⁷

B- L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI)

Créée dans le cadre des réformes de première génération engagées en Algérie durant les années 1990, l'Agence en charge de l'investissement a connu des évolutions visant des adaptations aux mutations de la situation économique et sociale du pays. Initialement appelée APSI, Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement de 1993 à 2001, puis ANDI, Agence Nationale de Développement de l'Investissement, cette institution gouvernementale s'est vue confier la mission de facilitation, de promotion et d'accompagnement de l'investissement.

« *L'ANDI est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.* »⁵⁸. Elle est placée sous la tutelle du ministre chargé de la promotion des investissements et exerce les missions suivants :

- une mission d'information : accueillir et informer les investisseurs ;
- une mission de facilitation : identifier les contraintes entravant la réalisation des investissements et proposer des mesures organisationnelles et réglementaires pour y remédier ;
- une mission de promotion de l'investissement : promouvoir l'environnement général de l'investissement en Algérie, améliorer et consolider l'image de marque de l'Algérie à l'étranger ;
- une mission d'assistance : conseiller et accompagner les investisseurs auprès des autres administrations dans la réalisation de leurs projets ;

⁵⁷ KPMG, « Guide Investir en Algérie », édition KPMG, Algérie, 2014, p.67-68.

⁵⁸ Article 21 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement, Journal Officiel n°47 du 22 août 2001, p.7.

- une participation à la gestion du foncier économique : informer les investisseurs sur la disponibilité des assiettes foncières et assurer la gestion du portefeuille foncier ;

- la gestion des avantages : vérifier l'éligibilité aux avantages des investissements déclarés, contribuer à l'identification des projets présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale et participer à la négociation des avantages à octroyer à ces projets ;

- une mission générale de suivi : doit assurer un service de statistiques, collecter les informations relatives à l'état d'avancement des projets en étroite collaboration avec des investisseurs et s'assurer du respect des engagements contractés par les investisseurs au titre des conventions bilatérales et multilatérales (voir annexe n°03), de protection des investissements.⁵⁹

C- Le guichet unique

« Le guichet unique s'assure, en relation avec les administrations et les organismes concernés, de l'allégement et de la simplification des procédures et formalités constitutives des entreprises et de réalisation des projets. »⁶⁰

a) Composition du guichet unique

La mission principale du guichet unique étant de faciliter aux entreprises l'accomplissement des formalités de mise en œuvre des projets d'investissement. Il est composé des représentants des organismes et administrations suivantes :

- Les représentants locaux de l'ANDI;
- Le centre national du registre de commerce;
- L'administration fiscale;
- L'administration des douanes;
- L'urbanisme;
- L'aménagement du territoire et de l'environnement;
- Du travail.
- Des organismes chargés du foncier destiné à l'investissement.
- Du préposé de l'APC du lieu d'implantation du «Guichet unique»

⁵⁹ KPMG, « Guide Investir en Algérie », Op. cit, p.68-69.

⁶⁰ Article 25 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement, Journal Officiel n°47 du 22 août 2001, p.6.

- Des recettes du trésor.

Le guichet veille à la mise en œuvre des simplifications et allègements des procédures et formalités constitutives des entreprises et de réalisation des projets.

D'autre part, l'offre d'assiette foncière s'effectuera à travers la représentation au niveau du guichet unique décentralisé des organismes chargés du foncier destiné à l'investissement.

b) Rôle des services fiscaux auprès du guichet unique

Les missions dévolues à l'administration fiscale dans le cadre du «guichet unique» sont:

▪ En matière d'assiette

Le représentant de l'administration fiscale est tenu :

- de fournir des informations fiscales de nature à permettre aux investisseurs de préparer leurs projets.

- de délivrer sous huitaine l'attestation de position fiscale, la déclaration d'existence et la carte d'immatriculation fiscale.

- d'assister les investisseurs dans le règlement des difficultés pouvant survenir avec l'administration fiscale durant la réalisation de leur projet notamment, l'exécution de la décision d'octroi d'avantages.

▪En matière de recouvrement

Il s'agit de la perception des droits relatifs aux actes de constitution ou de modification des sociétés et aux procès verbaux de délibération des organes de gestion et d'administration.⁶¹

II-1-2- Évolution des investissements directs étrangers en Algérie

Après la quasi-absence des investissements directs étrangers pendant les décennies soixante-dix et quatre-vingts, à l'exception du secteur des hydrocarbures, l'ouverture et la libéralisation de l'économie algérienne depuis le début des années 90 et la réforme de la réglementation relative à l'investissement étranger ont produit des résultats en termes d'IDE.

Après le rappel du cadre juridique des investissements directs étrangers (IDE) en Algérie, nous examinerons dans ce qui suit, la structure et la tendance des flux des investissements étrangers en l'Algérie.

⁶¹ Ministère des Finances, Direction Générale des Impôts, « Guide Fiscal de l'Investisseur », Alger, 2015, p.34.

Dans ce point, nous présenterons l'évolution des IDE en Algérie, tout en distinguant les principaux pays investisseurs et les secteurs bénéficiaires.

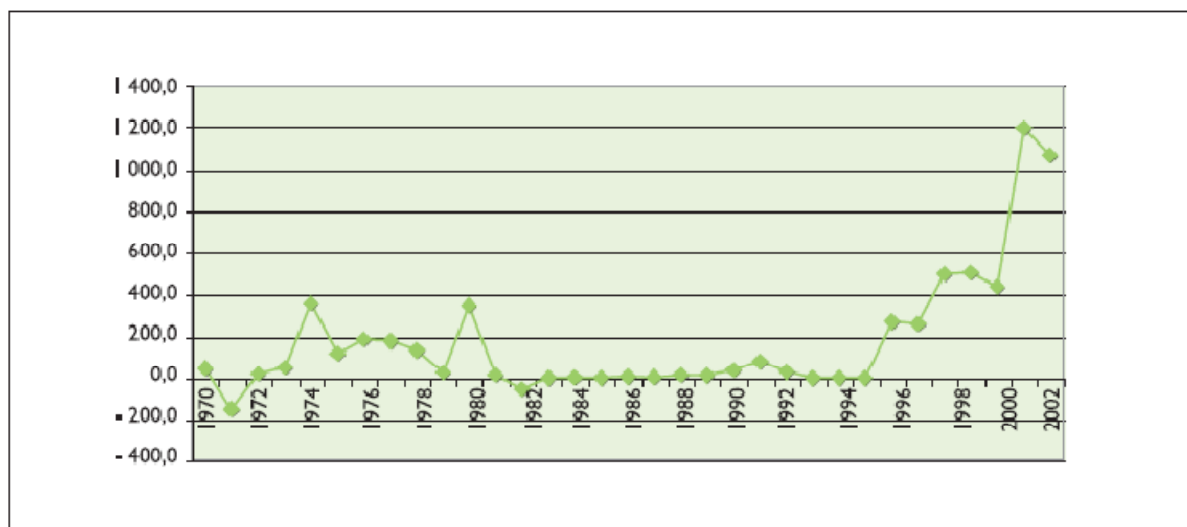
II-1-2-1- Les flux des IDE en Algérie 1970-2013

Les flux des IDE en Algérie ont connu une évolution très mouvementée à travers les années, la période (1970-1994) reflète l'importance des IDE dans le secteur des hydrocarbures, suite à la décision prise par l'Algérie en 1971 d'ouvrir cette industrie aux capitaux étrangers, ceux-ci ont été massivement investis dans le raffinage, l'exploration, la production et le transport du pétrole et du gaz naturel. Avant 1992, l'Algérie n'autorisait pas les sociétés étrangères à produire directement pour leur propre compte ; elles pouvaient cependant bénéficier de contrats de partage de production ou autres contrats de prestation de service avec la SONATRACH et les nouveaux IDE dans le secteur des hydrocarbures, sans être formellement interdits, n'ont pas été suffisamment encouragés.

A partir de la période 1995, il y'avait une reprise des flux d'investissements qui résulte principalement de la détérioration de l'économie induite notamment par la baisse du prix du pétrole. Le gouvernement ne pouvait plus assurer à lui seul le fardeau économique causé par la détérioration de la dette et par l'inefficacité du système économique. Ainsi, la mise en place de réformes macroéconomiques viables a favorisé le désengagement progressif de l'État dans certains secteurs clefs de l'économie nationale et a permis l'émergence d'un secteur privé dont le poids s'est rapidement accru dans l'économie.

Par ailleurs, l'État algérien a pris des dispositions pour offrir un certain nombre de garanties aux investisseurs ; c'est ainsi que de nombreuses conventions multilatérales et bilatérales en matière d'investissements ont été ratifiées annexe (n°05) Cette volonté politique forte est l'un des déterminants qui a permis une reprise rapide des flux d'IDE dans de nombreux secteurs (télécommunications, agroalimentaire, chimie et pharmacie) et une amélioration de l'image de l'Algérie auprès du secteur privé international.⁶²

⁶² CNUCED, « Examen de la Politique d'Investissement Algérien » édition NATIONS UNIES, New York et Genève, 2004, p.5.

Figure N°05 : Flux d'IDE entrants en Algérie 1970-2002 (millions de dollars)

Source : CNUCED <http://www.unctad.org/fdistatistics>, consulté le 07/05/2015 à 13 : 05

Depuis 1998, l'Algérie enregistre une nette accélération des flux des IDE entrants, alors qu'ils étaient encore inférieurs à 500 millions de dollar avant 2000, les IDE se sont stabilisés au dessus de 1 milliard de dollar en 2001 et 2002, et durant ces deux années, l'Algérie s'est classée respectivement 4^{ème} et 3^{ème} pays hôte des IDE en Afrique et 1^{ère} du Maghreb. Cette performance remarquable est due essentiellement à la réalisation de certains investissements dans les secteurs : sidérurgie, si d'énergie et télécommunication.

Après une baisse enregistrée en 2003, les flux d'IDE ont repris le chemin ver la hausse pour atteindre un niveau maximum en 2009, soit 2,761 milliards USD. En 2010, les flux d'IDE ont été estimés à 2,261 milliards USD et connaissent aussi une baisse de 18% par rapport à l'année 2009 (voir figure n° 06).

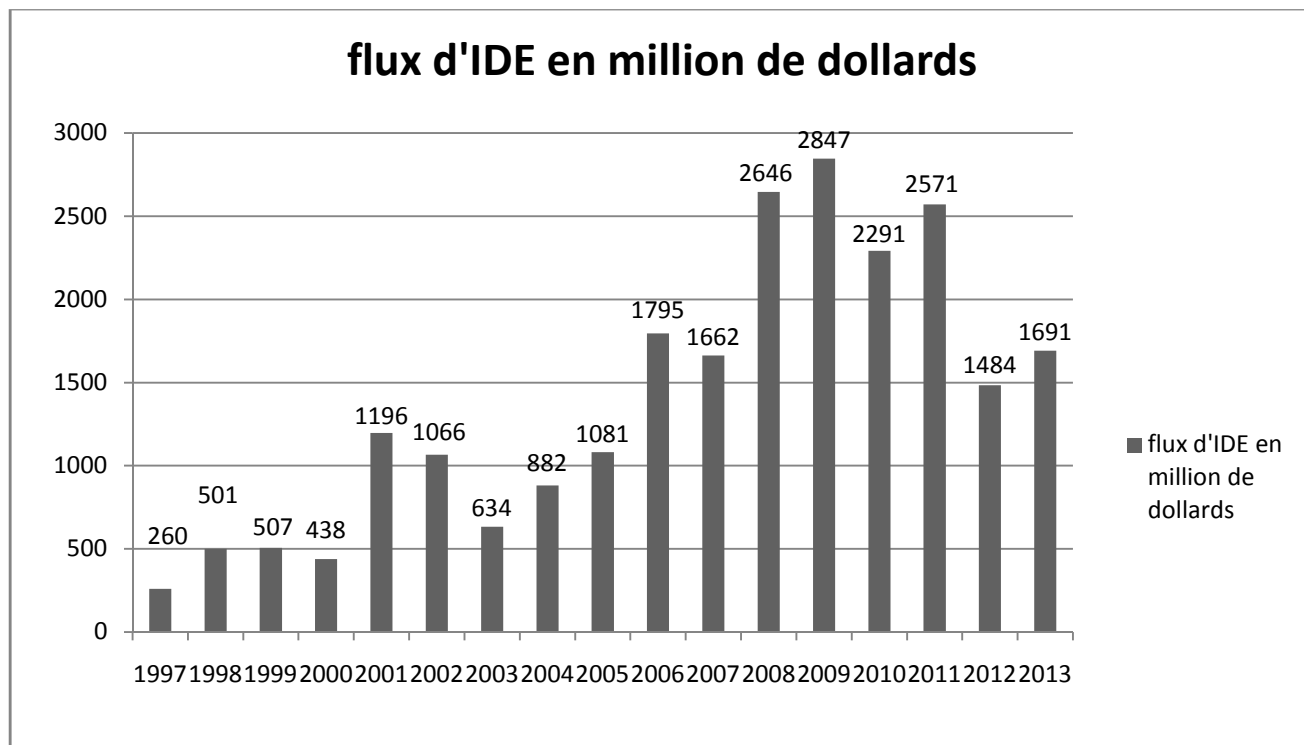
Après une modeste augmentation en 2011 pour atteindre 2.571 milliards USD, les flux des IDE entrants ont chuté en 2012 enregistrant seulement 1,484 milliards USD. Cette baisse s'inscrit dans le contexte plus large du faible dynamisme des flux d'IDE mondiaux en 2012.

Après la diminution de 2012, les IDE entrants ont augmenté en 2013 soit une valeur de 1,691 milliards USD, sans atteindre le niveau de 2011.

Cette évolution des IDE en Algérie, malgré qu'elle soit modeste traduit l'attractivité croissante du marché algérien pour les opérateurs étrangers et l'effort réalisé afin d'attirer les IDE. Toute fois, les événements sanglants vécus en 2013 au site gazier d'Ain Amenas et qui a

fait 40 morts avait comme conséquence, la prudence des investisseurs quant à leur installation en Algérie.

Figure N°06 : Evolution des IDE en Algérie 1997 à 2013



Source : CNUCED, « Mode de Production Internationale et de Développement sans Participation au Capital », édition nations unies, New York et Genève, 2011, p.72, et anima « Investissements Directs Etrangers vers MEDA en 2007 », édition INMED, Méditerranée, étude n°1, 2008, p.12.

II-1-2-2- Les secteurs d'activité des IDE en Algérie

D'une manière générale, le continent africain attire peu d'IDE même si quelque pays comme l'Afrique du sud, le Maroc, la Tunisie ou l'Egypte constituent des exceptions. Pour les autres pays africains, comme l'Algérie ou Nigéria, l'IDE est essentiellement concentré dans l'industrie pétrolière et gazière.

L'Algérie dispose d'un potentiel pétrolier et gazier riche et diversifié qui demeure sous-exploré et d'une législation pétrolière claire, souple et offrant de nombreux avantages aux investisseurs. On distingue un certains nombre des secteurs importants en Algérie à savoir, les hydrocarbures et l'énergie, l'industrie, les services, BTPH, le secteur des Télécommunications et les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), etc.

Le secteur des hydrocarbures est passé de 671 millions de dollars en 1999 à 1,065 milliards de dollars en 2002. Un montant cumulé d'investissements de 8,6 milliards de dollars a été investi, durant la période 1999/2002, par des sociétés étrangères (comme des opérateurs russes (Rosneft-Stroytransgaz Ltd, Gazprom), chinois (CPC), italiens (ENI), Français (GDF, Total), espagnols (CEPSA, Repsol, Abener), britanniques (BG, GroB P), allemands (RWE), américain (Edison), norvégiens (Statoil), ect.), en association avec les entreprises nationales (Sonatrach, Sonelgaz, Naftal, AEC Ferphos) dans les domaines de l'exploration et du développement des gisements existants.⁶³

Le secteur des hydrocarbures a connu une très nette amélioration de son efficacité. Il s'adapte progressivement au nouveau paysage énergétique mondial.⁶⁴

Il a contribué en 2011 pour 45% du PIB du pays, constitué 97% des recettes en devises (71,44 milliards USD)⁶⁵.

Un important gisement pétrolifère découvert en 2013 devrait attirer de nouveaux investisseurs. Le développement des gisements d'hydrocarbures restants nécessitera des afflux d'IDE.⁶⁶

Le programme d'investissement de 2011- 2015 ambitionne de porter à 15000 mégawatts de la production électrique et à 14200 et 9100 km les réseaux de transport de l'électricité et du gaz. 90 milliards USD sont consacrés à ce programme. Dans le domaine des énergies renouvelables, outre la construction d'une grande centrale solaire, l'objectif à l'horizon 2030 est la production de 22000 mégawatts d'électricité à partir d'énergies renouvelables⁶⁷. Ce programme aussi peut aussi inciter les entreprises étrangères à investir dans ces projets.

Il ressort de tableau n°05, que les investisseurs étrangers sont concentrés essentiellement durant la période de 2002-2010 dans l'industrie, ce qui explique l'importance des IDE dans ce secteur (avec 56% du nombre de projets, 74% des montants et 57% d'emplois). On remarque aussi la progression de l'investissement étranger dans les projets du secteur des services (avec

⁶³ ANIMA, « Guide Sectoriel des Politiques Publiques pour l'Investissement en Méditerranée », édition ANIMA, méditerranée, Etude N° 7,2010, p.29.

⁶⁴ Ministère de l'Energie et des Mines, « Evolution du Secteur de l'Energie et des Mines », édition SONELGAZ, Algérie, 2008, p.15.

⁶⁵ KPMG, « Guide Investir en Algérie », Op.cit, p.24.

⁶⁶ <http://www.lesinvestissementsenAlgérie-tradesolutionsBNPParibas.htm>, consulté le 01/05/2015 à 11 :52

⁶⁷ KPMG, « Guide Investir en Algérie », Op.cit, p.39.

23% de nombre de projets, 21% des montants et 24% d'emplois) et les BTPH (avec 15% de nombre de projets, 1% des montants et 14% d'emplois).

Il est néanmoins intéressant de remarquer que le secteur du tourisme qui n'a intéressé que 3 projets d'investissement a en même temps représenté 2% des montants sur cette période et avec 1% d'emplois. L'Algérie souhaite développer son offre touristique, notamment balnéaire et saharienne. Le gouvernement va s'employer à lever les obstacles au développement du tourisme saharien dans le sud. Un plan prévoyant la formation aux métiers du tourisme, fera appel aux compétences internationales.

Le secteur de transport marque 16 projets avec 3991 Million DA. A partir de 2010 l'Algérie a lancé un vaste programme de modernisation de ses réseaux de transports avec le groupes français (Alstom, Egis, Aéroport de Paris Management), espagnols (CAF, OHL), suisses (Staedler), canadiens (EMD), japonais (Cojaal), chinois (CITIC, CRCC), singapouriens (Portek), emiratis (Dubai Ports World), etc, en association avec les sociétés de gestion Algériennes (Sogeport, SNTR, Etablissement de Gestion des Services Aéroportuaires).⁶⁸

Par manque d'investissement, l'Algérie avait pris un important retard dans le secteur agricole (avec 1% du nombre de projets, 1% des montants et 2% d'emplois). Idem pour le secteur santé avec 1% du nombre des projets réalisés pendant la période 2002-2010.

Tableau N°05 : Répartition des projets d'investissement étranger réalisés (2002-2010) par secteur

| secteurs d'activités | nombre de projets | % | montant en millions da | % | Emplois | % |
|----------------------|-------------------|-------------|------------------------|-------------|---------------|-------------|
| INDUSTRIES | 220 | 56% | 599 200 | 74% | 23 450 | 57% |
| SERVICES | 97 | 23% | 167 118 | 21% | 10 363 | 24% |
| BTPH | 63 | 15% | 12 082 | 1% | 6 698 | 14% |
| TRANSPORT | 16 | 4% | 3 991 | 0% | 505 | 1% |
| AGRICULTURE | 6 | 1% | 887 | 1% | 82 | 2% |
| SANTE | 5 | 1% | 6 192 | 0% | 737 | 0% |
| TOURISME | 3 | 1% | 13 587 | 2% | 1 124 | 1% |
| TOTAL | 410 | 100% | 803 057 | 100% | 42 959 | 100% |

Source : <http://www.andi/Bilan%20des%20investissements.htm>, consulté le 13/05/2015 à 15 :15

⁶⁸ ANIMA Investment Network, « Guide Sectoriel des Politiques Publiques pour l'Investissement en Méditerranée », Op.cit, p.40.

II-1-2-3- Les investisseurs étrangers en Algérie

Les principales firmes étrangères qui investissent en Algérie sont généralement de grande taille et proviennent de différentes régions, on distingue :

A- Les investissements directs français en Algérie

Plusieurs facteurs favorisent les investisseurs français en Algérie en général. Parmi ces facteurs, on peut citer l'atout linguistique qui leur donne un accès immédiat au marché dans leur propre langue. Par ailleurs, la proximité culturelle, alimentée par une présence nombreuse d'algériens en France qui visitent régulièrement le pays et y diffusent des modes de consommation, conforte les entreprises. Enfin, la présence, désormais significative, des banques françaises en Algérie contribue à un développement cumulatif de la présence économique française, en facilitant substantiellement le commerce entre les deux pays et en finançant les entreprises établies dans ce pays.

La situation présente des investisseurs français en Algérie se résume ainsi ; grandes banques d'abord, suivies par les groupes agroalimentaires, les sociétés de travaux publics et de service aux entreprises et retour d'entreprises anciennement installées telles que Total, Michelin et d'autres encore.⁶⁹

Les flux d'investissements directs français en Algérie se sont établis à 211 millions d'euro (M€), en 2012, contre 241 M€ en 2011 et 210 M€ en 2010 (tableau n°). On notera que le montant élevé des flux d'IDE français à destination de l'Algérie sur l'année 2009 (422 M€) est largement imputable à l'obligation faite aux banques d'accroître fortement le niveau de leurs fonds propres. Au cours de l'exercice de cette année, six secteurs ont concentré 90% des flux d'IDE français à destination de l'Algérie. Il s'agit des services financiers (34%, à 72 M€), des industries extractives/hydrocarbures (17,5%, à 37 M€), de l'industrie pharmaceutique (13,7%, à 29 M€), des activités d'architecture et d'ingénierie (10,4%, à 22 M€), des industries alimentaires (8,5%, à 18 M€) et de l'industrie automobile (5,7%, à 12 M€)⁷⁰.

⁶⁹ Y. Farid, «Précis de Finance Internationale », édition ENAG, Alger, 2008, p.178.

⁷⁰ Direction Générale Trésor, «Les Investissements Directs Etrangers En Algérie En 2012 », Publications des Services Economiques, 2013, p.2.

Tableau N° 06: Evolution des flux des IDE français en Algérie (millions d'euro, 2007-2012)

| Année | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|-------------------|------|------|------|------|------|------|
| Flux des IDE (M€) | 5 | 199 | 422 | 220 | 241 | 211 |

Source : Direction Générale Trésor, «Les Investissements Directs Etrangers En Algérie En 2012 », Publications des Services Economiques, 2013, p.2.

B- Les Investissements directs allemand en Algérie

La présence allemande en Algérie, très forte dans les années 1970 et 1980, a marqué un certain recul dans les années 1990. Depuis le début des années 2000, les entreprises allemandes reviennent et renforcent leur présence dans le pays. Cette dernière est symbolisée par Siemens, un leader mondial de l'électronique et de l'électrotechnique, qui existe en Algérie depuis 1962 et qui a fait preuve d'une adaptation remarquable à l'évolution du marché, avant dans l'électricité, aujourd'hui dans la téléphonie et le métro.⁷¹

L'Allemagne a appelé les entreprises des deux pays à nouer des relations de partenariat "durables et diversifiées" et basées sur le transfert de la technologie. Le renforcement de la présence des entreprises allemandes dans les marchés étrangers doit passer par la multiplication des investissements dans la formation des jeunes et de la main d'œuvre citant l'exemple de l'accord entre le groupe "Siemens" et des universités algériennes pour la formation de jeunes ingénieurs.

Représentant de la filière automobile allemande est actuellement en Algérie (volsvaguen) pour examiner les opportunités d'investissement. Cette entreprise est actuellement entrain d'étudier la possibilité de s'implanter en Algérie. Plus de 200 entreprises allemandes sont déjà installées en Algérie, dans l'électricité, dans la téléphonie, le métro et le chemin de fer, dans chacune de ses relations, l'entreprise s'est fixé un objectif de passage du commerce à l'investissement.

⁷¹ Y. Farid, « Précis de finance internationale », Op. cit, p.180.

Comme autres entreprises, on peut aussi citer Henkel ou Knauf qui ont eu des prises de participation respectivement dans l'ENAD (entreprise de détergents) et Fleurus (entreprise de Placoplâtre).⁷²

C- Les investisseurs américains en Algérie

Les Etats-Unis demeurent le premier investisseur en termes de stock des IDE en Algérie, mais la majorité de ces opérateurs préfèrent l'intervention dans le secteur des hydrocarbures. Le processus d'ouverture de l'économie nationale est très corrélé à l'implantation des entreprises américaines.

Parmi les entreprises énergétiques américaines présentes en Algérie, on peut citer Anadarko, Arco, Burlington Ressources, Amerada Hess. Elles sont complétées dans d'autres secteurs par Citibank (première banque étrangère à s'installer en Algérie après l'ouverture du secteur en 1990), Ionics (construction et dessalement), Pfizer (médicament), Procter and Gamble (poudre et cosmétique).

Entre 2002 et 2008, l'Amérique de nord a été à l'origine de 16 projets vers l'Algérie d'un montant de plus de 27.49 mds DA, par rapport aux flux annoncés, elle est à l'origine de 8.4% des montants pour la période 2002- 2008 pour plus de 1.594 Mds d'euro, dont plus de 85% sont originaires des USA.

Les sociétés américaines manifestent un intérêt grandissant pour l'investissement en Algérie notamment dans des secteurs hors hydrocarbures, de nombreuses sociétés américaines veulent investir en Algérie dans les énergies renouvelables, l'industrie lourde, l'agriculture, la pêche et l'installation d'entreprises franchisées⁷³.

D- Les Investissements directs chinois en Algérie

La Chine étend sa présence à un rythme accéléré dans l'économie Algérienne, en tant qu'important partenaire commercial et, de plus en plus, en tant qu'investisseur. Cette évolution est très nette dans les secteurs de l'énergie, du développement des infrastructures et du commerce de détail notamment.

Les entreprises chinoises en Algérie réalisent des projets dans les domaines de la construction et des infrastructures de base.

⁷² http://www.Algérie_Presse_Service_-_Algérie_Allemagne_plusieurs_partenariats_examined_par_la_commission_mixte_en_avril.htm, consulté le 07/06/2015 à 20 :02.

⁷³ http://www.Les_sociétés_américaines_intéressées_par_des_investissements_hors_hydrocarbures_en_Algérie_-_Portail_Algérien_des_ENERGIES_RENOUVELABLES.htm, consulté le 24/05/2015 à 09 :58

Tous les secteurs algériens sont une mine d'or pour les Chinois, travaux publics, bâtiment, tourisme, hydrocarbures, pétrochimie, hydraulique, téléphonie... les Chinois sont absolument partout en Algérie. Depuis 2005, la Chine a investi plus de 10,5 milliards de dollars en Algérie dont 8,8 milliards dans les transports et 1,3 milliard dans l'immobilier. Grâce à des coûts ultra-concurrentiels, les entreprises chinoises réussissent à rafler de nombreux marchés. Parmi eux, la construction de l'hôtel Sheraton, les cités AADL (pour Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement) ou encore le nouveau terminal de l'aéroport d'Alger.⁷⁴

En 2007, la valeur des contrats signés entre des entreprises publiques chinoises et l'Algérie était la plus élevée en Afrique et la cinquième dans le monde, ce qui faisait de l'Algérie le plus important pourvoyeur de contrats à la Chine en Afrique.⁷⁵

En 2010, l'Algérie a accordé à 50 entreprises chinoises des contrats de construction d'une valeur totale de 20 milliards de dollars, devenant ainsi le plus grand marché en Afrique pour les entreprises de construction chinoises et l'un des plus importants au monde. Ces contrats concernent surtout la construction de logements sociaux à faible coût ainsi que la construction de tronçons de l'autoroute Est-Ouest.⁷⁶

E- Les Investissements Directs arabe en Algérie

L'Algérie représente désormais une des principales destinations arabes en termes d'investissement. Une très grande partie des investissements directs étrangers provient des pays arabes, avec en tête l'Egypte, suivie des Emirats arabes et du Koweït.

En 2001, l'Egypte est le premier investisseur hors hydrocarbures en Algérie, elle a investi 4 milliards de dollars dans trois grands projets. Ces trois projets concernent la production de rond à béton, dans la région de Bellara (Jijel), par le groupe Eez Industries, la

⁷⁴ <http://www.Algérie Focus L'Algérie l'un des pays préférés des investisseurs chinois - Algérie Focus.htm>, consulté le 24/05/2015 à 10 :51

⁷⁵ J. Kolster et M-F. Nono, «Investissements Chinois et Création d'Emplois en Algérie et en Egypte», édition BAD, 2012, Afrique, p.10.

⁷⁶ <http://www.Investissements Chinois en Algérie depuis 2000.13 Milliards de Dollars à 2013.htm>, Consulté le 24/05/2015 à 10 :55

reprise du projet de cimenterie dans la wilaya de Gjelfa, par le groupe Asec, et le projet Sorfert de partenariat entre Sonatrach et Orascom pour la production de fertilisants.

Durant la période de 2003-2008, l’Egypte est très en avance dans l’investissement en Algérie par apport aux autres pays arabes, avec plus de 5,16 MDS d’euro, soit 48.8% des investissements arabes en Algérie. L’Egypte jusqu’à 2006 est présente dans plus de 30 projets, dont 5 en partenariat et 25 sont entièrement détenus. Ces projets sont recensés dans les secteurs de l’industrie, l’agriculture, de transport et du tourisme.

Les Emirats Arabes unies viennent en quatrième position avec 1,1 milliard de dollars d’euro, juste derrière le Koweït (1,3 MSD d’euro). Les investissements émiratis en Algérie dépasseront 50 MDS d’euro durant la période 2006-2010. Les Emiratis sont aussi intéressés par l’investissement dans le secteur agricole. Parmi les investissements émiratis retenus en 2008 en Algérie figurent trois projets du groupe Emaar dans les domaines de la santé et du tourisme pour un montant de 5 MSD d’euro.

En 2013, le Qatar a investi 1,69 milliard d’euros en Algérie, ce qui représente 74,31% de la valeur globale des investissements étrangers investis en Algérie durant cette période.

F- Les Investissements directs turcs en Algérie

La Turquie est un des plus importants investisseurs étrangers en Algérie, il existe des sociétés Turques intéressées par le marché algérien dans des différents secteurs.

Les investissements turcs se traduit par des investissements dans le domaine de l’énergie, notamment les câbles électriques, mais aussi dans le domaine des énergies renouvelables, pour la production de panneaux solaires.⁷⁷

Aussi les investissements directs turcs interviennent dans les secteurs, de la biscuiterie, la construction, les machines agricoles et les produits détergents. C’est ce qui reflète leur ambition de diversifier leurs activités.⁷⁸ Le montant des investissements turcs en Algérie, en 2007, est de 310 millions de dollars

⁷⁷ [http://www.Les Entreprises Turques Veulent Investir Dix Milliards de Dollars en Algérie en Cinq ans.htm](http://www.Les%20Entreprises%20Turques%20Veulent%20Investir%20Dix%20Milliards%20de%20Dollars%20en%20Algérie%20en%20Cinq%20ans.htm) consulté le 20/05/2015 à 15 :20

⁷⁸ [http://www. Ils seront à Alger le 10 mai Les Turcs et les Allemands à l’affût du marché algérien.htm](http://www.Ils%20seront%20à%20Alger%20le%2010%20mai%20Les%20Turcs%20et%20les%20Allemands%20à%20l'affût%20du%20marché%20algérien.htm) consulté le 20/05/2015 à 15 :33

Le dernier investissement turc en Algérie est l'usine d'acier, dans la zone d'activité de Bethioua, près d'Oran, d'un coût de 38 milliards de DA.⁷⁹

II-2-Attractivité des IDE en Algérie

Dans cette section nous forons une présentation des principaux atouts de l'Algérie, qui peuvent encourager les IDE à s'installer, ainsi que des obstacles auxquels sont confrontés les investisseurs étrangers et qui entravent leur activité.

II-2-1- Les principaux atouts de l'Algérie

Parmi les atouts que l'Algérie possède pour encourager les IDE on cite:

II-2-1-1- Les atouts sur le plan territorial

Les principaux atouts pour attirer les investissements étrangers sont les suivants :

A- Proximité géographique des marchés potentiels

L'Algérie bénéficie d'une position géographique stratégique pour la mise en valeur de son potentiel d'investissement, dont elle confinant avec l'Europe, l'Afrique et des pays Arabes. Cette remarquable position devrait en effet favoriser les investissements étrangers orientés vers l'exportation et lui permettre de tirer avantage de l'accord de partenariat avec l'Union Européenne pour la création d'une zone de libre-échange.

B- Intégration économique régionale (UMA/UE) et mondiale (OMC)

« L'intégration régionale au sein de l'Union du Maghreb Arabe, qui comprend l'Algérie, la Jamahiriya arabe libyenne, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie, augmente significativement les possibilités d'exportation pour les produits algériens. Ce processus d'intégration a toutefois subi un ralentissement important ces dernières années. Il est donc nécessaire de le relancer afin de bénéficier au maximum de l'ouverture des liens économiques et commerciaux avec les pays voisins.

Par ailleurs, l'impossibilité de l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) devrait entrainent l'intégration progressive du pays dans l'économie

⁷⁹ <http://www.aps.dz/economie/14082-erdogan-appelle-au-d%C3%A9veloppement-des-investissements-turcs-en-algerie.htm> consulté le 07/05/2015 à 20 :40

mondiale. Cette adhésion demeure primordiale pour l'économie et devrait contribuer à la création d'un climat plus favorable aux IDE.»⁸⁰

C- Disponibilité des ressources naturelles

La disponibilité des ressources naturelles représente un atout majeur pour l'économie nationale qui devrait pouvoir jouer un rôle géostratégique dans la région. En effet, les richesses naturelles en pétrole et en gaz naturel sont remarquables et autres richesses minières : phosphate, zinc, fer, or, uranium, tungstène, kaolin, silicium, etc.

L'Algérie est classée en 2013 : 18^{ème} producteur de pétrole, 12^{ème} exportateur de pétrole, 5^{ème} producteur et 3^{ème} exportateur de gaz, 3^{ème} fournisseur de l'Union Européenne en gaz naturel, et en énergétique total.⁸¹

D- Abondance et qualité des ressources humaines

Le niveau de formation du capital humain demeure un indicateur fondamental de la compétitivité des économies modernes. Le facteur humain joue un rôle déterminant dans le développement et la compétitivité des entreprises, contribuant ainsi à améliorer l'attractivité d'un pays en termes de flux des IDE.

L'éducation et la formation ont toujours été une priorité pour les autorités algériennes. A ce sujet, depuis l'indépendance le gouvernement a mis en place un système d'écoles gratuites et obligatoires jusqu'à l'âge de 16 ans. Grâce à un effort budgétaire conséquent, l'Algérie assure :

- près de 1 314 000 inscrits à l'université en 2013 ;
- près de 2 millions diplômés universitaires en 2012 issus de 92 établissements ;
- près de 8 470 007 inscrits au collège pour l'année 2013 ;
- plus de 600 000 inscrits en formation professionnelle en 2013 ;
- 200 000 diplômés de la formation professionnelle issus de 1100 établissements en 2013.⁸²

⁸⁰ CNUCED, «Examen de la Politique de l'Investissement, Algérie», Op.cit, p.7.

⁸¹ http://www.andi.dz/index.php/fr/raison_pour_investir_2013, consulté 13/05/2015 à 10 :45

⁸² http://www.andi.dz/index.php/fr/raison_pour_investir_2013, consulté le 13/05/2015 à 12 :35

II-2-1-2- Les atouts sur le plan législatif (juridique)

Les nouveaux textes de la loi régissant les IDE, représentent des avantages fiscaux et de garanties pour les opérateurs étrangers. Ces dernières sont comme suit :

A- Avantage fiscaux

Les investissements bénéficient des avantages accordés par l'ordonnance n° 01/03 du 20 aout 2001, modifiée et complétée, relative au développement de l'investissement. Ces avantages sont présentés comme suit :

a) régime générale

- Application de taux réduit en matière de droit de douane pour les équipements importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- les activités économiques de production de biens et de services ne figurent pas dans la liste des activités exclus des avantages accordés par la présente loi ;
- Exemption de droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre d'investissement concerné.⁸³

b) régime dérogatoire

Bénéficient d'avantages particuliers :

- les investissements réalisés dans les zones dont le développement nécessite une contribution particulière de l'Etat ;
- ainsi que ceux présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale et notamment lorsqu'ils utilisent des technologies propres susceptibles de préserver l'environnement, de protéger les ressources naturelles, d'économiser l'énergie et de conduire au développement durable.⁸⁴

➤ Au titre de la réalisation de l'investissement :

- exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement ;
- application du droit fixe en matières d'enregistrement au taux réduit de deux pour mille (2‰) pour les actes constitutifs et les augmentations de capital ;

⁸³ Article 9 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement, Journal Officiel n° 47 du 22 août 2001, p.4.

⁸⁴ Article 10 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement, Journal Officiel n° 47 du 22 août 2001, p.4.

- prise en charge partielle ou totale par l'Etat, après évaluation de l'agence, des dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement ;
- franchise de la TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement, qu'ils soient importés ou acquis sur le marché local, lorsque ces biens et services sont destinés à la réalisation d'opérations assujetties à la TVA ;
- application du taux réduit en matière de droits de douane pour les biens importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

➤ **Au titre de l'exploitation :**

- exonération, pendant une période de dix ans d'activité effective, d'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), de l'IRG sur les bénéfices distribués, du versement forfaitaire (VF) et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) ;
- exonération, à compter de la date d'acquisition, de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement pour une période de dix ans ;
- octroi d'avantages supplémentaires de nature à améliorer et/ou à faciliter l'investissement, tels que le report des déficits et les délais d'amortissement.⁸⁵

B- Les garanties

Les principales garanties proposées par la loi d'investissement sont :

- l'égalité de traitement de l'investisseur étranger avec les personnes physiques et morales algériennes ;⁸⁶
- l'intangibilité: les changements législatifs n'affectent pas l'investissement réalisé ;⁸⁷
- la réquisition administrative : elle n'est admise que si elle est autorisée par la loi et donne obligatoirement lieu à une indemnisation juste et équitable ;⁸⁸

⁸⁵ Article 11 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement Journal Officiel n° 47 du 22 août 2001, p.5.

⁸⁶ Article 14 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement Journal Officiel n° 47 du 22 août 2001, p.5.

⁸⁷ Article 15 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement Journal Officiel n° 47 du 22 août 2001 du 22 août 2001, p.5.

⁸⁸ Article 16 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement Journal Officiel n° 47 du 22 août 2001, p.5.

- la possibilité de recourir à l'arbitrage international en cas de litige entre l'investisseur et l'Etat algérien.⁸⁹

C- Le transfert des capitaux

Selon l'article 31 de l'ordonnance 01-03 : « *Les investissements réalisés à partir d'apports en capital, au moyen de devises librement convertibles, régulièrement cotées par la Banque d'Algérie et dont l'importation est dûment constatée par cette dernière, bénéficient de la garantie de transfert du capital investi et des revenus qui en découlent. Cette garantie porte également sur les produits réels nets de la cession ou de la liquidation, même si ce montant est supérieur au capital investi* ».

L'application de ce texte n'a pas manqué de faire problème. En réalité, il y a lieu de distinguer, aux fins de déterminer la part transférable, le capital (autrement dit tous les biens utilisés dans la production) et les fonds propres (ce que représente la valeur des capitaux possédés par l'entreprise : capital social, réserves et bénéfices non distribués).

Seuls les fonds exportés vers l'Algérie, au titre de l'investissement ont vocation à servir d'assiette pour le calcul du montant des capitaux et des revenus transférables et non pas l'ensemble des dépenses effectuées en amont pour la réalisation de l'investissement.

Par ailleurs, l'importation de biens et produits pour leur revente en l'état n'ouvre pas droit au transfert des revenus qu'elle a pu générer.

En fait, c'est toute la problématique de l'organisation du marché des changes et des mouvements de capitaux qui est soulevée par le transfert des dividendes et des capitaux.

La situation est beaucoup plus claire depuis l'adoption du règlement n° 05-03 du 6 juin 2005 relatif aux investissements étrangers cité dans l'annexe n°3.

Ce texte définit les modalités de transfert des dividendes, bénéfices et produits réels nets de la cession ou de la liquidation des investissements étrangers réalisés dans le cadre de l'ordonnance n° 01-03 précitée.

Alors que sous l'empire du règlement n° 2000-03, l'autorisation de transfert était accordée par la Banque d'Algérie, dans un délai qui ne pouvait excéder 2 mois, à compter du dépôt du dossier, le règlement n°05-03 fait désormais obligation aux banques et établissements agréés d'exécuter sans délai les transferts au titre des dividendes, bénéfices,

⁸⁹ Article 17 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement Journal Officiel n° 47 du 22 août 2001, p.5.

produits de la cession des investissements étrangers ainsi que celui des jetons de présence et tantièmes pour les administrateurs étrangers.

Mais tout comme le règlement n° 2000-03, le règlement n° 05-03 dispose que les bénéfices et les dividendes produits par les investissements mixtes (nationaux et étrangers) sont transférables pour un montant correspondant à l'apport étranger, dûment constaté, dans le capital.

S'agissant de la cession et de la liquidation des investissements, le transfert s'effectue pour un montant correspondant à la participation de l'investisseur étranger, dûment constaté, dans la structure de l'investissement total réalisé.

La Banque d'Algérie ne procède qu'à un contrôle a posteriori des transferts effectués par les banques primaires.

La mise en œuvre de ce règlement est censée mettre un terme aux lenteurs constatées dans les opérations de transfert. Pourtant, la justification donnée de ces retards n'était pas dépourvue de fondement :

- Il s'agissait de permettre à la Banque d'Algérie de disposer et d'analyser l'ensemble des éléments d'information pertinents sur les opérations d'importation de capitaux dans la mesure même où celles-ci conditionnent les mesures de transfert qui leur sont consécutives.

II-2-1-3- Les atouts sur le plan sectoriel

L'Algérie compte plusieurs secteurs qui peuvent attirer les investissements étrangers, on distingue :

A- Le secteur des hydrocarbures

La compagnie nationale algérienne SONATRACH dispose du monopole dans le domaine des hydrocarbures. Toutefois, SONATRACH a la possibilité depuis plusieurs années de s'associer avec des sociétés étrangères dans le cadre de contrats ou de joint venture pour la conduite de ses activités. L'investissement dans ce secteur est en fort développement. Quatre grandes régions sont productrices :

- L'est du Sahara possède des gisements connus de pétrole et de gaz, et recèle encore un bon potentiel de découvertes ;
- Le centre du Sahara est considéré comme gazéifère (gisements d'importance variable) où de récentes découvertes de pétrole permettent d'espérer d'autres développements;
- L'ouest du Sahara est surtout considéré à gaz, mais ses ressources demeurent pratiquement inconnues ;

- Dans le nord de l'Algérie, malgré des découvertes de pétrole et de gaz de petite taille, le potentiel pétrolier n'a pas encore été révélé du fait d'une géologie complexe.⁹⁰

B- Le secteur bancaire et financier

L'activité bancaire en Algérie est régie par l'ordonnance de 1990, l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003, relative à la monnaie et au crédit, modifiée et complétée par l'ordonnance n°10-04 du 26 août 2010. L'ordonnance de 2003 s'inscrit dans le même sillage que la législation de 1990 et offre un nouveau cadre juridique pour l'exercice des opérations de banque, comparable à celui en vigueur dans les pays à économie libérale.

L'ordonnance du 2003 relative à la monnaie et au crédit a été promulguée en réaction à un certain nombre de dysfonctionnements constatés dans la conduite des réformes économiques d'une manière générale et de la réforme bancaire en particulier. Le système bancaire est totalement ouvert à l'investissement privé aussi bien local qu'étranger.⁹¹

La modernisation de système bancaire en 2005 a connu un lancement de la carte de retrait interbancaire suivant la norme internationale et sa généralisation à travers tout le circuit bancaire et Algérie-Poste.

La période 2006 a vu pour sa part le démarrage effectif du système de paiement de gros montants en temps réel par la banque centrale, du système de paiement électronique de masse (chèque, virement, lettre de change, opérations monétaires, etc.)⁹²

Aux termes de l'ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010, les répartitions étrangères dans les banques ne peuvent être autorisées que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital. Par actionnariat national, il peut être entendu l'addition de plusieurs partenaires.

La loi relative à la monnaie et au crédit dispose que : « Les banques et les établissements financiers doivent disposer d'un capital libéré en totalité et en numéraire... ».

La Banque d'Algérie a modifié la réglementation relative au capital minimum en exigeant, depuis 2004, sa libération totale avec l'institution de nouveaux seuils. Les banques

⁹⁰ PKMG, «Guide Investir en Algérie», Op. cit, p.35.

⁹¹ Idem, p.124.

⁹² KPMG, «Guide Investir en Algérie», édition PKMG, Algérie, 2015, p.130.

doivent souscrire à un capital minimum de 10 milliards de dinars et les établissements financiers à un capital de 3,5 milliards de dinars.⁹³

Parmi les banques étrangères installées en algérie on y trouve : Banque Al Baraka d'Algérie, Arab Banking Corpoatio-Algeria, Natixis-d'Algerie, Société Générale Algérie, BNP Paribas Al-Djazair, Trust Bank-Algeria, The Housing Bank for Trade and Finance-Algeria, Gulf Bank Algeria, etc.⁹⁴

C- Le secteur des télécommunications

L'ouverture du secteur des télécommunications au capital privé, local et étranger a débuté en 2001. Une libéralisation progressive du secteur est en cours. Téléphone fixe, Téléphone mobile, Informatique et Internet, medias (presse, radio, télévision, service postaux, etc.).

Le Président de la République a appelé le gouvernement à poursuivre les efforts déployés "en vue d'arrimer le pays à une nouvelle économie fondée sur l'utilisation accrue des technologies de l'information et de la communication". "Cette dynamique devra s'articuler particulièrement sur la promotion de l'accès à l'internet à haut débit et à très haut débit au profit des citoyens et des entités économiques", et d'atteindre les objectifs tracés dans le cadre de la stratégie e-Algérie.

L'objectif principal de ce programme est de généraliser les TIC dans plusieurs domaines d'application tels l'enseignement et la recherche (télécommunication, informatique, microélectronique, technologies spatiales, physique, mathématique), bibliothèque virtuelle, les technologies web, La messagerie électronique.

Dans le cadre du plan quinquennal 2010-2014 une enveloppe de 150 milliards de dinars a été allouée par l'Etat pour le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication et le parachèvement des acquis des précédents plans dont 100 milliards de dinars ont été consacrés à la mise en place de la gouvernance électronique "e-gouvernance" et 50 milliards de dinars pour la dotation d'équipements destinés à la généralisation de l'enseignement de l'informatique au niveau de l'ensemble du système éducatif national et le

⁹³ Article 88, Journal Officiel de la République Algérienne N° 47, p.18.

⁹⁴ PKMG, «Guide Investir en Algérie», Op.cit p.129.

développement des secteurs primaires liés aux technologies d'information et de communication.⁹⁵

D- Le secteur de l'industrie

Depuis le début des années 90, l'industrie algérienne, à l'image de tous les secteurs de son économie, s'est engagée dans un processus de réformes principalement articulées autour d'opérations de restructuration des entreprises publiques qui représentent 80% du potentiel industriel du pays, les 20 % restants constituent un tissu de PMI-PME du secteur privé.

Les objectifs assignés au secteur industriel doivent tenir compte de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et l'accord d'association avec l'Union Européenne, ce qui implique pour l'économie algérienne la mise en place d'un environnement marqué par l'émergence d'une concurrence accrue dans lequel il lui est difficile d'évoluer dans son organisation actuelle. D'où la nécessité d'une mise à niveau de l'économie d'une façon générale et de l'industrie en particulier, en vue d'atteindre le degré de compétitivité requis, renforçant ainsi le processus de restructuration et d'approfondissement des réformes économiques.

L'Algérie a mis en place un programme de développement de la compétitivité industrielle qui consiste en la conduite d'une nouvelle démarche d'accompagnement du secteur productif et ce, en prévision de l'application d'un vaste programme de privatisation.

L'Algérie constitue le 1^{er} marché pharmaceutique au sud du bassin méditerranéen, ce secteur en Algérie a connu un très fort taux de croissance.

Par ailleurs, le ministre de la santé a mis en place un nouveau dispositif d'approvisionnement en produit pharmaceutique des établissements publics, destiné à assurer une disponibilité totale et durable des médicaments. Tout ça pour assainir le secteur de la distribution du médicament, et pour développer et moderniser la gestion de ces produits sensibles. La métallurgie recouvre un large éventail d'activités industrielles, ce secteur s'est organisé en trois spécialités (la production d'acier, la production des métaux non ferreux et non précieux tel que l'aluminium, la production des métaux précieux). Le sous secteur industrie du caoutchouc et des plastiques regroupent les entreprises qui consiste à fabriquer des produits par traitement selon des procédés technologiques. Pour les plastiques, et le moulage par injection. Le secteur du textile et de l'habillement est un secteur varié et hétérogène qui couvre un grand nombre d'activités (la production d'une grande variété de

⁹⁵ [Http//www. Andi .dz/ index .PHP/FR/secteur-de-l-télécommunication.htm](http://www.Andi.dz/index.PHP/FR/secteur-de-l-télécommunication.htm), consulté le 30/04/2015 à 09 :45

produits tels que des fils synthétiques ou naturels, le tissage, l'ennoblissement, la confection).⁹⁶.

E- Le secteur d'agriculture, agro-alimentaire et pêche

Délaissée en raison de l'attrait de la main-d'œuvre par les autres secteurs d'activité et pénalisée par une faible pluviométrie, l'agriculture qui employait 25% de la population active mais ne représentait qu'un faible pourcentage du PNB enregistre un regain d'intérêt.

Les trois piliers de la politique de renouveau agricole et rural, voulue comme instrument pour la concrétisation de la souveraineté alimentaire se décline en trois volets complémentaires : le renouveau agricole, le renouveau rural, le renforcement des capacités humaines et de l'appui technique aux productions.

Les principaux atouts de l'agriculture algérienne sont :

- La large diversité de milieux agro climatiques
- Le faible recours aux produits chimiques
- Un grand marché local et de proximité des marchés extérieurs : bassin méditerranéen, pays africain
- La possibilité de mettre sur le marché à longueur d'année et hors saison (une large gamme de produit, des produits de grande qualité.⁹⁷ Les principales cultures sont le blé et l'orge. L'Algérie cultive également des céréales, de lait, des pommes de terre, l'huile d'olive, viandes blanches et ovines.

F- Le secteur de tourisme

L'Algérie dispose d'un potentiel touristique important. Par sa diversité géographique, son triptyque mer-montagne-désert, l'Algérie offre aux visiteurs des paysages naturels variés. Le tourisme y était développé dans les années 1970.

L'Algérie dispose de sept pôles touristiques : Nord-est (Annaba, Targuiya, Skikda, Guelma, Souk Ahras, Tébessa), Nord centre (Alger, Tipaza, Boumerdés, Blida, Chlef, Ain Defla, Médéa, Bouira, Tizi ouzou, Bejaia), Nord ouest (Mostganem, Oran, Ain Temouchent, Tlemcen, Mascara, Sidi Bel Abbés et Relizane), Sud-est (Ghardaia, Bskra, El Oued, Menéa),

⁹⁶ [Http//www. Andi .dz/ index .PHP/FR/secteur-de-l-industrie.htm](http://www. Andi .dz/ index .PHP/FR/secteur-de-l-industrie.htm), consulté le 30/04/2015 à 09 :45

⁹⁷ [Http//www. Andi .dz/ index .PHP/FR/secteur-de-l-Agriculture.htm](http://www. Andi .dz/ index .PHP/FR/secteur-de-l-Agriculture.htm), consulté le 30/04/2015 à 10 :02

Sud-ouest (Adrar, Timmimoun et Bechar), Grand sud-Tassili N'Ajjer (Illizi, Djanet) et Grand Sud-Ahaggar (Tamanrasset).⁹⁸

II-2-2- Les obstacles aux IDE en Algérie

Les obstacles qui caractérisent le système économique algérien retardent le développement économique du pays et empêchent la valorisation effective de son potentiel d'investissement. En effet, les obstacles qui peuvent rencontrer les investisseurs en Algérie peuvent être résumés comme suit :

II-2-2-1- Inadaptation du système judiciaire

Le manque de confiance dans le système judiciaire, en particulier quant au règlement des litiges commerciaux, est perçu par les opérateurs étrangers comme des obstacles aux investissements en Algérie

De plus, malgré les progrès déjà accomplis, la modernisation des textes sur l'investissement demeure primordiale en Algérie et les obstacles juridiques à l'investissement n'ont pas tous disparu, il ya toujours le décalage récurrent entre les textes officiels et une réalité souvent différente de celle qu'il doit avoir.

II-2-2-2-Le retard d'accès aux infrastructures

Il existe plusieurs obstacles qui freinent l'investissement lié aux infrastructures comme les ruptures dans la distribution de l'énergie et de l'eau. Les approvisionnements en matières premières et les difficultés de transport des marchandises ainsi que la difficulté d'accès aux réseaux d'infrastructure.

Une entreprise perd plus d'une année à attendre pour avoir toute les commodités indispensables à son activité comme l'eau, téléphone, énergie, réseau routier, etc. Même si cela semble minime ce problème peut décourager une entreprise à s'installer en Algérie ou bien influencer sa décision et se tourner vers d'autres pays.

II-2-2-3- Le problème du foncier et la propriété de la terre

Bien que la propriété de la terre ne soit pas interdite pour les étrangers, le foncier économique demeure l'un des obstacles majeurs à l'investissement. Les problèmes sont les

⁹⁸ ANIMA Investment Network, « Guide Sectoriel des Politiques Publiques Pour l'Investissement en Méditerranée », Etude N°7, 2010, p.57.

suivants : inaccessibilité aux terrains appropriés disponibles, multiplicité des formalités administratives et des textes juridiques, existence de nombreux intervenants, prix du terrain prohibitif, absence de régularisation de nombreux terrains, immobilisme du marché, rigidité de l'offre, spéculation et opérations de revente illicites.⁹⁹

En Algérie, pour des raisons historiques, la majorité des terrains destinés aux investissements sont d'origine publique. Cependant, ces terrains étant rares pour les raisons invoquées précédemment, cela a pour résultat de rendre l'accès au foncier pratiquement impossible pour les investisseurs étrangers.

II-2-2-4- Problème de financement

Le secteur bancaire est très liquide, mais le niveau des prêts demeure relativement faible, principalement en raison du risque de crédit.

Malgré les retombées bénéfiques induites par la loi relative au développement de l'investissement. Les insuffisances du système bancaire en termes d'analyse de dossiers de crédits et d'accompagnement des entreprises et de partenariat dans l'investissement freinent également l'investissement.¹⁰⁰

II-2-2-5- Déficit d'image et de communication

Malgré les importantes réformes mises en place par les autorités, l'Algérie enregistre un considérable déficit d'image à l'extérieur. En effet, le milieu des affaires étranger a généralement une méconnaissance des nouvelles réglementations adoptées afin de libéraliser l'économie et de mettre en valeur le potentiel d'investissement que recèle le pays. Par ailleurs, selon l'enquête menée par la CNUCED lors de la mission d'évaluation d'avril-mai 2003, les investisseurs relèvent souvent le fait que les agents de l'administration publique ne semblent pas toujours être parfaitement informés de l'existence de nouvelles réformes ainsi que des règles et procédures qui en découlent, leur application ne pouvant donc pas être assurée.¹⁰¹

⁹⁹ CNUCED, «Examen de la Politique de l'Investissement, Algérie», Op.cit, p.43.

¹⁰⁰ KPMG, « Guide Investir » en Algérie », OP, cit, p.124.

¹⁰¹ CNUCED, OP. cit, P.58.

II-2-2-6- Faible protection des investissements

L'Algérie est perçue comme un Etat moyen en matière de protection des investissements. Le rapport de la Banque Mondiale a établi une notation de 0 à 10 qui met en exergue la transparence des transactions, le droit des actionnaires à poursuivre les administrateurs et directeurs pour faute professionnelle. La note attribuée à l'Algérie dans cette intervalle est de 5,3 en 2011.

II-2-2-7- La lourdeur administrative

Le rapport de la banque mondiale de l'année 2015, sur le climat mondial des affaires, a classé l'Algérie comme pays où il ne fait pas du tout bonnes affaires. Alors qu'elle était classée 147^{ème} en 2014 sur 189 pays étudiés, l'Algérie dégringole de 7 places en 2015 et se loge à la 154^{ème} place, elle intègre donc le top 40 des derniers.

L'Algérie se classe parmi les derniers pays dans un classement que ce soit dans le savoir vivre, le savoir faire, les TIC, le Haut débit, l'innovation technologique, etc.

Les pays voisins occupent en revanche une très bonne place, c'est le cas de la Tunisie qui arrive 4^{ème} en Afrique et 60^{ème} au monde dans la facilité à faire des affaires. Le Maroc quant à lui, il arrive 71^{ème}.

L'Algérie se classe au 141^{ème} rang, en transfert de propriétés 157^{ème}, en commerce transfrontalier 131^{ème}, en obtention de prêts 171^{ème}, en l'octroi de permis de construction 127^{ème}. La procédure nécessaire pour l'obtention de ce dernier prend 204 jours, c'est-à-dire sept mois. Pour le raccordement à l'électricité, elle arrive à la 147^{ème} position. S'agissant de l'enregistrement de la propriété, notre pays arrive à la 157^{ème} place.

Malgré les efforts fournis par les autorités pour diversifier l'économie nationale et lutter contre la corruption et la bureaucratie, le secteur des affaires en Algérie se dégrade de plus en plus.

Tableau N°07 : Procédures et délais d'implantation en Algérie

| Type d'opération | Procédures (en nombre) | Délai (en jours) |
|--------------------------------|------------------------|------------------|
| Création d'Entreprise | 13 | 22 |
| Octroi de Permis de Construire | 17 | 204 |
| Raccordement à l'électricité | 5 | 180 |
| Transfert de Propriété | 10 | 55 |
| Paiement des Taxes et Impôts | 27 | 451 |
| Commerce Transfrontalier | 8 | 17 |

Source: Doing Business, "Scomparing Business Regulations for Domestic Firms in 189 Economies", edition AWorld Bank Group, 2015, p.117.

D'après le tableau N°07, on constate que pour créer une entreprise en Algérie, cela nécessite 13 procédures et un délai de 20 jours. Pour avoir un permis de construire, il va falloir 17 procédures et atteindre un délai de 204 jours, ce qui est un délai assez long.

De même le raccordement à l'électricité en Algérie nécessite une durée de 180 jours. Un délai loin de la moyenne précisée par la banque mondiale qui est de 159 jours. Ce qui est un fait inacceptable pour un pays producteur d'énergie.

La lourdeur des procédures fiscales est également mise à l'index par la Banque mondiale, qui précise qu'avec 29 paiements par an, l'opérateur doit consacrer 451 heures au fisc, soit le triple de ce qui est demandé dans les autres pays.

Toutes ces lourdeurs administratives tendent à décourager la venue des opérateurs étrangers.

Il en reste, quelques autres obstacles, moins considérables mais influençables sur le développement de l'entreprise, tels que : le retard technologique, la réticence aux changements, les anciennes pratiques de gestion, l'absence d'accompagnement notamment pour les jeunes entrepreneurs.

Conclusion

Dans ce chapitre nous avons essayé de donner un aperçu sur les différents éléments retenant du cadre juridique, l'évolution des flux des IDE en Algérie, des atouts et des obstacles qui continuent toujours à freiner les flux des IDE en Algérie.

Et d'après notre étude, on a constaté la croissance des IDE entrants à près 1998, dont le volume reste toujours faible par rapports au flux mondiaux. Il est à signaler aussi que ces IDE concentrent beaucoup plus dans le secteur des hydrocarbures, malgré que les autres secteurs représentent un terrain fertile pour l'installation étrangère.

L'Algérie qui attire les IDE grâce à ses atouts multiples (Proximité géographique des marchés potentiels, disponibilité des ressources naturelles, avantage fiscaux, les garanties, etc., présente toujours des limites à ces derniers. De ce fait, il faudrait que les autorités fassent plus d'effort pour moderniser le cadre juridique, accélérer les réformes dans tous les domaines, combattre la corruption et réformer le foncier.

CHAPITRE III :

*Analyse des déterminants
des Investissements Directs
Etrangers : cas des banques
étrangères dans la ville de
Bejaia*



Chapitre III : Analyse des déterminants des IDE cas des banques étrangères dans la ville de Bejaia

Introduction

Le secteur bancaire est l'un des secteurs les plus attirés par les IDE, du fait qu'il contribue au financement et au développement des différents investissements des autres secteurs d'activité.

La libéralisation de secteur bancaire algérien est intervenue avec la promulgation de la loi n°90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit. Cette loi devait aboutir à une meilleure bancarisation de l'économie, diversifier les sources de financement des agents économiques et encourager les IDE.

Il est à signaler aussi que le financement de l'économie en Algérie est assuré par le crédit bancaire et le marché financier demeure toujours embryonnaire.

A côté des banques publiques on y trouve des banques étrangères qui se sont installées en Algérie, pour diverses raisons. Dans ce qui suit, nous allons essayer de répondre aux questions suivantes :

Quelles sont les raisons d'installations des banques étrangères en Algérie, plus particulièrement dans la ville de Bejaia ? Quels sont leur impact sur l'économie de la ville ? et quels sont les obstacles auxquels elles sont confrontées ?

III-1- Méthodologie et présentation de l'enquête par questionnaire

Le marché algérien, après l'ouverture de paysage bancaire aux capitaux privé, à capté l'intérêt de plusieurs banques étrangères arabes et occidentales plus particulièrement des banques françaises.

L'objectif de notre travail est d'étudier les causes d'installations des banques étrangères dans la ville de Bejaia tout en déterminant les obstacles rencontrés et l'impact de leur investissement sur l'économie nationale et locale, pour cela, l'enquête par questionnaire nous semble un outil indispensable et le mieux adapté pour répondre à nos questionnements.

III-1-1- Présentation générale de l'enquête

Notre enquête est amenée au niveau des agences de banques étrangères de la ville de Bejaia. Après la récupération des questionnaires, nous avons procédé au dépouillement de l'enquête, puis au traitement manuel des données qui ont abouti de l'enquête puis aux différents résultats sous forme de tableaux et figures qui seront présentés dans les prochains points.

III-1-1-1- Conditions de réalisation de l'enquête

Nous avons élaboré un questionnaire qui a été diffusé auprès de toutes les agences de banques étrangères de la ville de Bejaia. Nous avons pu avoir des réponses au niveau de la majorité d'agences. Reste à signaler que certaines questions que regroupe le questionnaire n'ont pas eu de suite de la part des répondants pour des raisons d'ordre de secret professionnel. Pour réaliser cette enquête, nous nous sommes déplacées auprès de ces agences figurant dans notre échantillon. Il nous a fallu une durée d'un mois pour la récupération totale des questionnaires. Cela revient à plusieurs difficultés que nous avons rencontrées telles que :

- La nécessité de beaucoup de temps pour remettre et récupérer les questionnaires auprès des agences concernées par l'enquête. Il a fallu attendre des heures pour être reçues par certains responsables, des jours dans le cas d'absences de ces derniers ;
- Le manque de coopération de certains directeurs des agences enquêtées.

III-1-1-2- Présentation de l'échantillon de l'enquête

Notre échantillon d'enquête menée en 2015 porte sur 11 agences de banque étrangères de la ville de Bejaia en l'occurrence : 03 agences de Société Générale Algérie, 02 agences BNP Paribas, 01 agence Natixis, 01 agence Arabe Banking Corporation, 01 agence Housing Bank, 01 agence Trust Bank, 01 agence de AGB et 01 agence El Baraka. Les répondants à notre questionnaire représentent 82% contre 18% de non réponses.

Comme l'illustre le tableau n°8, les banques qui n'ont pas répondu à notre questionnaire sont El Baraka, le directeur de l'agence ne voulait pas nous recevoir dans ses locaux, on n'a même pas pu y accéder et BNP Paribas EDIMCO, où on a déposé un questionnaire, mais lors de la récupération de ce dernier le directeur a refusé de le remplir pour des raisons d'ordre de secret professionnel.

Tableau N° 08: Présentation de l'échantillon de l'enquête

| Agences concernées par l'enquête | Les répondants aux questionnaires |
|----------------------------------|-----------------------------------|
| ABC-A Bank | Oui |
| AGB | Oui |
| BNP Paribas EDIMCO | Non |
| BNP Paribas DAOUADJI | Oui |
| El Baraka | Non |
| Housing Bank | Oui |
| Natixis | Oui |
| SGA 501 | Oui |
| SGA 503 | Oui |
| SGA 504 | Oui |
| Trust Bank | Oui |

Source : réalisé par nos soins à partir des données de l'enquête

III-1-1-3- L'organisation du questionnaire

Comme nous l'avons souligné précédemment, pour acquérir l'information avec exactitude, le moyen le plus judicieux pour cette enquête était un questionnaire. Afin de garantir la fiabilité des réponses, nous avons fait notre possible pour simplifier les questions, pour qu'il n'y ait pas de redondance, pour que ce questionnaire ne soit pas long et pour que les questions ne soient pas pertinentes.

Nous nous sommes donc arrêté à 05 parties :

- La première partie s'intitule l'identification de la banque ;
- La deuxième partie contient des informations générales sur le personnel et l'agence ;
- La troisième partie s'intitule les déterminants (les raisons) de l'installation des différentes agences de banques étrangères dans la ville de Bejaia ;
- La quatrième partie concerne les obstacles rencontrés lors de la création de l'agence,
- Enfin, la dernière partie s'intitule l'impact de l'installation des agences étrangères sur l'économie de la ville de Bejaia.

III-1-2- Présentation des organismes d'accueils enquêtés

Il existe dans la ville de Bejaia 11 banques étrangères, notre enquête de terrain s'est réalisée auprès de leur agence :

III-1-2-1- Société Générale Algérie

La Société Générale Algérie, banque universelle française créée en 1862, cette banque est présentée dans 76 pays sur tous les continents.

Après avoir installé un bureau de liaison à Alger en 1987, la société générale a décidé d'accroître son engagement en Algérie par la création au premier semestre 2000 d'une banque détenue à 100% par le groupe générale. Son capital a été porté à 1.757.624.000 DA en 2009 et à 10.000.000.000 DA en 2010.

Il existe en Algérie 78 agences étrangères de SGA, 04 agence dans la wilaya de Bejaia dont 03 agences dans la ville de Bejaia.

L'Agence Bejaia de Sidi Ahmed 501 a ouvert ses portes à la clientèle en 2006. Elle est située en plein centre de la ville de Bejaia à la cité Sidi Ahmed. Elle est la première agence SGA ouverte dans la ville de Bejaia.

La vocation de cette agence comprend la clientèle particulière et la clientèle professionnelle (PRI-PRO). Son effectif est de 17 collaborateurs, dont 07 femmes et 10 hommes.

Cette agence est dotée de responsable d'agence et quatre services : service caisse « guichet » et portefeuille, service crédit aux particulier, service commerce extérieur et service crédit aux professionnels.

L'Agence Bejaia Seghir 503 a ouvert ses portes à la clientèle en septembre 2007. Elle est située en plein centre de la ville de Bejaia à la cité Seghir. Elle est la deuxième agence SGA ouverte dans la ville de Bejaia après celle de SIDI AHMED.

La vocation de cette agence comprend la clientèle particulière et la clientèle professionnelle (PRI-PRO). Son effectif est de 09 collaborateurs, dont 05 femmes et 04hommes. Les prêts conso-bien-être représentent 87,42% du total des engagements.

L'effectif de cette agence regroupe : Un responsable de l'agence, (2) conseillers de la clientèle professionnelle « CLIPRO », (2) conseillers de la clientèle de particulier « CLIPRI », (2) employés au portefeuille et (1) caissier principal.

Cette agence est dotée de responsable d'agence et quatre services : service caisse « guichet », service portefeuille, service particulier et service commerciale.¹⁰²

L'Agence Bejaia de TOBAL (liberté) 504 a ouvert ses portes à la clientèle en 2008. Elle est située en plein centre de la ville de Bejaia à la cité TOBAL. Elle est la troisième agence SGA ouverte dans la ville de Bejaia.

La vocation de cette agence comprend la clientèle particulière et la clientèle professionnelle (PRI-PRO). Son effectif est de 08 collaborateurs, dont 05 femmes et 03 hommes.

Cette agence est dotée de responsable d'agence et quatre services : service caisse « guichet », service portefeuille, service des particuliers, et service des professionnels.

III-1-2-2- BNP Paribas

Le groupe BNP Paribas, présent en Algérie depuis 2004, a une présence considérable dans le monde, et une importance évolutive dans le système bancaire international. En effet le groupe possède l'un des plus grands réseaux internationaux, avec une présence dans plus de 85 pays et près de 110 000 collaborateurs, dont plus de 80 000 en Europe.

BNP Paribas El Djazair est devenue en moins 9 ans l'une des banques du secteur privé les plus importantes sur le territoire algérien. Forte de ses succès, elle s'est activement déployée et compte 70 agences ouvertes. Elle couvre ainsi progressivement le territoire national, avec une implantation dans 19 wilayas. Cette stratégie témoigne de son ambition à être une banque citoyenne au service du développement économique de l'Algérie.

BNP Paribas El Djazaïr s'affirme comme une banque de référence en matière de commerce international. BNP Paribas El Djazaïr est la première banque privée sur le marché algérien, et ce depuis le 18 mai 2011. Pour accompagner au mieux le développement de leurs activités à l'international, la banque met à la disposition des entreprises une gamme complète

¹⁰² Document Interne de l'Agence

de produits et services : Crédits Documentaires (import/export), Remises Documentaires (import/export), Garanties Internationales, Transferts Libres.

Il existe en Algérie 74 agences étrangères de BNP Paribas, 03 agences dans la wilaya de Bejaia, dont 02 agences dans la ville de Bejaia.

L'agence BNP Paribas a ouvert ses portes à la clientèle en 2002. Elle est située en plein centre de la ville de Bejaia à la cité DAOUADJI. Elle est la deuxième agence BNP Paribas ouverte dans la ville de Bejaia après celle d'EDIMCO.

La vocation de cette agence comprend la clientèle particulière et les services de la clientèle. L'effectif de cette agence est de 04 collaborateurs, dont 03 femmes et 01 homme.

III-1-2-3- NATIXIS

NATIXIS Algérie est une banque universelle, installée en Algérie depuis 1999. Natixis Algérie, est la filiale de Natixis SA et du Groupe BPCE (2^{ème} acteur bancaire en France). Avec près de 685 collaborateurs et 28 agences opérationnelles réparties sur tout le territoire algérien, Natixis Algérie offre une gamme étendue de produits et services financiers aux grandes entreprises, PME-PMI, professionnels et particuliers.¹⁰³

Il existe en Algérie 28 banques étrangères de NATIXIS, 02 agences dans la wilaya de Bejaia, dont 01 agence dans la ville de Bejaia.

L'agence NATIXIS a ouvert ses portes à la clientèle en 2006. Elle est située en plein centre de la ville de Bejaia à la cité EDIMCO Bejaia.

Elle est dotée de cinq services, notamment : service caisse, service accueil, service commerce extérieur, service domestique et service commerciale.

Cette agence réalise les principales missions suivantes :

- Construire et développer en permanence le fonds de commerce au niveau du périmètre d'exploitation ;
- Détecter les besoins et les attentes de la clientèle et procéder à leur satisfaction ;
- Gérer l'ensemble de l'offre commerciale aux entreprises ;
- Organiser et mettre en valeur l'agence en tant que lieu d'accueil de la clientèle ;

¹⁰³ <http://www.Natixis Algérie - Présentation de la BANQUE.htm> consulté le 18/05/2015 à 20 :51

- Etre responsable du compte d'exploitation et de rentabilité ;
- Evaluer et maitriser les risques et appliquer la réglementation en vigueur ;
- Etre en contact direct avec la clientèle :
- Représenter la banque au niveau local et expliquer la politique et les choix commerciaux ;
- Animer et mobiliser les ressources disponibles autour des objectifs fixés dans les plans.¹⁰⁴

II-1-2-4- ABC-ABank

Le Groupe Arab Banking Corporation (BSC), basé au Bahreïn est présent dans plus de 22 pays du Golf, d'Afrique du Nord et Moyen Orient, l'Europe, des Amériques et l'Asie. Créée en 1980, la banque ABC est cotée sur la bourse du Bahrein avec pour principaux actionnaires des investisseurs institutionnels comme la Banque Centrale de Libye (41.65%) The Kuwaiti Investment Authority (29.69%), et Abu Dhabi Investment Authority (17.72%).

La volonté du groupe de répondre aux différents besoins du marché Algérien s'est matérialisée par la création d'un bureau de représentation en 1995, présence ayant permis à Arab Banking Corporation, tout d'abord de développer et de renforcer les liens de coopération avec les institutions financières algériennes, ensuite de vivre les profondes réformes économiques lancées au début de la décennie 90, notamment celles autorisant l'établissement de banques à capitaux privés en Algérie.

Le bureau de représentation a été transformé en décembre 1998 en banque à part entière, par décision du 24 Septembre 1998 du Conseil de la Monnaie et du Crédit. Ainsi est née Arab Banking Corporation - Algeria, désignée sous le nom commercial d'ABC Bank Algeria qui devient, en fait, la première banque privée internationale à s'installer en Algérie, son activité a commencé le 02 Décembre 1998 avec l'ouverture de son agence principale à Bir Mourad Rais.

La banque bénéficie d'un capital de dix milliards de dinars en Décembre 2009 et du soutien inconditionnel de ses actionnaires, à savoir Arab Banking Corporation (BSC) Bahreïn (87 ,62 %), the Arab Investment Company – Riyadh, Institution Financière Arabe dont

¹⁰⁴ Document Interne de l'Agence

l'Algérie est actionnaire (4,18 %), the International Finance Corporation IFC qui est filiale de la banque mondiale (1,85 %), la Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance CAAR (2,09 %) ainsi que divers autres investisseurs privés algériens (4,26%).¹⁰⁵

Il existe en Algérie 02 banques étrangères d'ABC, 01 agence dans la wilaya de Bejaia qui se situe dans la ville de Bejaia.

L'agence ABC-A Bank a ouvert ses portes à la clientèle en 2012. Elle est située en plein centre de la ville de Bejaia à la cité EDIMCO. L'effectif de cette agence est de 09 collaborateurs, dont 05 femmes et 04 hommes.

Elle est dotée de cinq services : service caisse, service back office, service crédit relai, service crédit corporelle et service commerce international.

III-1-2-5- Housing Bank

Housing Bank –Algeria est présente dans les principaux pôles économiques régionaux du pays – Alger – Oran – Blida – Sétif – Bejaia (et tout prochainement Constantine). Dans le cadre de son activité de banque universelle et pour le dénouement des opérations du commerce extérieur, Housing Bank dispose d'un réseau de banques correspondantes internationales de premier ordre dans tous les continents. Les indicateurs financiers qui suivent traduisent l'évolution positive de la Banque dans l'élargissement de son portefeuille clientèle et activités. Capital libéré : 10.000.000.000 D.A (Dix milliards de dinars algériens).¹⁰⁶

La Banque a réalisé en 2012 un bénéfice avant impôts de 2017.3 millions de dinars algériens, soit une augmentation de 498.1 millions de dinars algériens représentant 33% par rapport au bénéfice de l'exercice 2011. Le bénéfice net après impôts a atteint 1440.5 millions de dinars algériens, soit une augmentation de 351.2 millions de dinars soit 32% par rapport au bénéfice de l'exercice précédent. Cette croissance du bénéfice de la banque est due à la capacité de la banque à employer ses fonds de manière efficace et à la mise en œuvre d'une stratégie de démarche de nouvelles relations d'affaires ciblées sur un groupe d'entreprises

¹⁰⁵ <http://www.ABC Algeria - A propos - Présentation.htm> le 14 Mai 2015 à 13 :15

¹⁰⁶ Rapport Annuel Housing Bank –Algeria, Chiffres Clés, 2014, Algérie

solvables et d'une grande réputation, en sus du renforcement des liens tissés avec la clientèle acquise.¹⁰⁷

Cette banque réalise les principales missions suivantes :

- Offrir à ces clients, entreprises et particuliers, des produits et services bancaires modernes, de qualité et conformes à leurs besoins et attentes.
- Participer à la promotion de l'activité bancaire et financière sur le marché algérien.¹⁰⁸

Il existe en Algérie 06 agences étrangères de Housing Bank, 01 agence dans la wilaya de Bejaia qui se situe dans la ville de Bejaia.

L'agence Housing Bank, à ouvert ses portes à la clientèle en 2015. Elle est située en plein centre de la ville de Bejaia à la cité EDIMCO. L'effectif de cette agence est de 04 collaborateurs, dont 01 femme et 03 hommes. Elle est dotée de deux services : service caisse et portefeuille, service crédit.

III-1-2-6- Trust Bank Algérie

Agréée en septembre 2002, la banque a le statut de banque universelle. L'actionnariat est composé en majorité de sociétés à capitaux privés. Le réseau de la Trust Bank Algeria compte 12 agences.

TRUST BANK de sa vocation de banque universelle, offre à sa clientèle tous les services et produits bancaires de type classique. Cependant au delà des prestations et services de qualité qu'elle développe avec sa clientèle qu'elle soit commerciale ou de particuliers, son souci est d'établir une relation professionnelle, personnalisée et durable avec sa clientèle. S'agissant du crédit, ses concours en faveur de la clientèle commerciale se sont développés à l'endroit du secteur de la petite et moyenne entreprise évoluant dans toutes les branches d'activités.¹⁰⁹

Il existe en Algérie 16 agences étrangères de Trust Bank Alegria, 01 agence dans la wilaya de Bejaia qui se situe dans la ville de Bejaia.

¹⁰⁷Dixième Rapport du Conseil d'Administration au 31 décembre 2012, Direction Générale-Alger p.11.

¹⁰⁸ <http://www.Notre Mission et Nos Valeurs.htm> consulté le 15/05/2015 à 12 :15

¹⁰⁹ <http://www l'aide à l'accès au financement bancaire.htm> consulté le 19/05/2015 à 2 :31

L'agence Trust Bank Alegria a ouvert ses portes à la clientèle en 2008. Elle est située en plein centre de la ville de Bejaia à la cité EDIMCO. L'effectif de cette agence est de 07 collaborateurs, dont 02 femmes et 05 hommes. Elle est dotée de deux services : service back office et service front office.

III-1-2-7- AGB

Gulf Bank Algeria a été créée le 15 décembre 2003, par l'apport de trois banques (Burgan bank, Jordan kuweit bank et Tunis international bank), leaders sur leurs marchés, appartenant au groupe KUWEIT PROJECT COMPANY (KIPCO). Ce dernier fut Créé en 1975 et constitue l'un des plus grands holdings du moyen Orient.

Banque commerciale de droit Algérien ; Membre d'un des plus éminent groupe d'affaires du moyen orient KIPCO «Kuwait Projects Company». Gulf Bank Algeria, au capital de 10 000 000 000 DZD débute son activité en Mars 2004 et se fixe pour principale mission de contribuer au développement économique et financier de l'Algérie, en offrant aux entreprises, professionnels et particuliers une gamme étendue et en constante évolution de produits et services financiers. Aussi, pour répondre aux attentes de sa clientèle, propose des produits bancaires conventionnels ainsi que ceux conformes aux préceptes de la Chariâa.

Cette banque dispose aujourd'hui d'un réseau de 50 agences opérationnelles, qui sera étendu à 60 agences dans le courant de 2015 afin de se rapprocher au mieux de sa clientèle sur l'ensemble du territoire national.¹¹⁰ Parmi ces agences deux se trouvent dans la wilaya de Bejaia dont 01 agence dans la ville de Bejaia.

L'agence Trust Bank Alegria a ouvert ses portes à la clientèle en 2011. Elle est située en plein centre de la ville de Bejaia à la cité Seghir. L'effectif de cette agence est de 10 collaborateurs, dont 05 femmes et 05 hommes. Elle est dotée de quarts services : service back office, service caisse, service commercial et service direction.

III-1-2-8- Banque El baraka

Al Baraka Bank est la première banque ayant pour activité le « *Banking islamique* » à s'être implantée en Algérie. La banque démarre ses activités en 1991. Ses actionnaires sont la BADR et le groupe Dallah Al Baraka (Arabie saoudite). Elle a le statut de banque universelle.

¹¹⁰ <http://www.GulfBankAlgeria.htm> consulté le 13/05/2015 à 20 :40

Aux termes de ses statuts, la banque a pour objet social les opérations de banque et d'investissement conformes à la Shari'a. Ses activités doivent inclure la dimension sociale et solidaire. La banque a également pour objet statutaire la gestion des fonds Zakat. Les modes de financement que propose la banque sont les mêmes que ceux des banques islamiques à travers le monde, c'est-à-dire la Mourabaha, la Moucharaka, Salam, Ijar, Moudharaba, Al istisn'a. La banque est implantée sur tout le territoire national. Son réseau totalise 25 agences. Elle développe, par ailleurs, la microfinance conforme, là aussi, à la Shari'a dans la région de Ghardaïa en partenariat avec GTZ, organisme technique de coopération allemande, la société de services FIDES-Algérie et le ministère actuel en charge de la PME-PMI.¹¹¹

III-2- Analyse et interprétation des résultats de questionnaire

Après avoir présenter les conditions générales dans lesquelles s'est déroulé notre étude sur le terrain, nous allons procéder dans cette seconde section au traitement et à l'analyse des résultats de notre questionnaire.

III-2-1- Informations générales

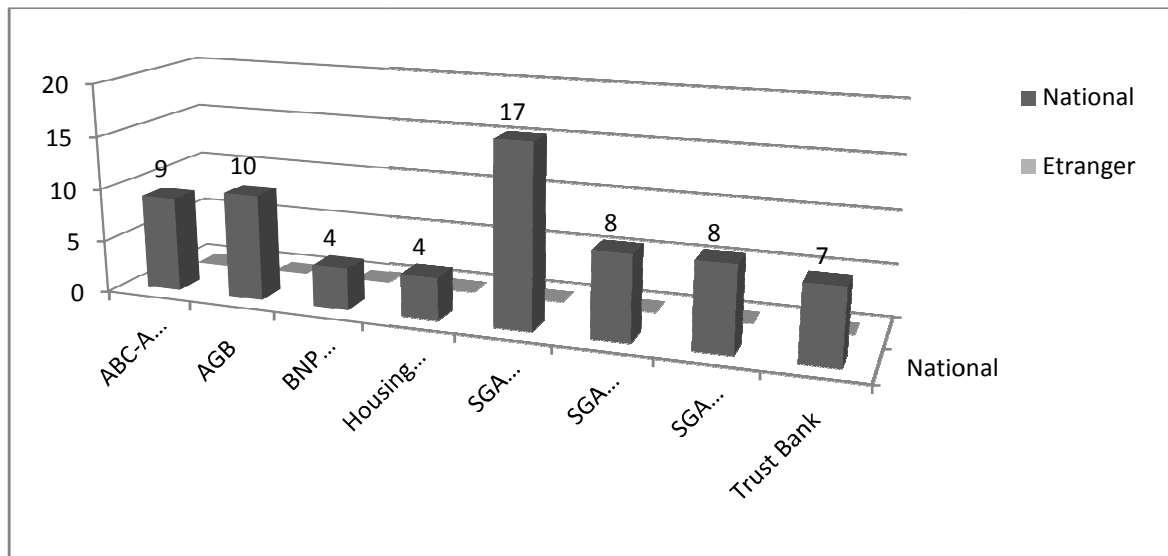
Cette partie de notre questionnaire est consacrée aux informations relatives au personnel et l'agence, elle se présente comme suit :

III-2-1-1- Le nombre de personnel

Afin de déterminer la contribution des agences de banques étrangères dans la création de l'emploi au sein de la ville de Bejaia ; nous avons demandé aux responsables de ces agences de déterminer le nombre de personnel local et étranger employé.

D'après la figure N°7, nous remarquons que l'ensemble des banques qui ont répondu au questionnaire emploie de la main d'œuvre local en totalité (aucune personne étrangère). Malgré que le nombre d'emploi soit faible, cela reste un avantage pour l'économie locale de la ville et encourage plus l'installation d'autres agences.

¹¹¹ <http://www.Banque Albaraka d'Algérie - Accueil.htm> consulté le 19/05/2015 à 20 :41

Figure N°07 : Le nombre de personnel étranger et national dans chaque agence étudiée

Source : réalisée par nos soins à partir des données de l'enquête

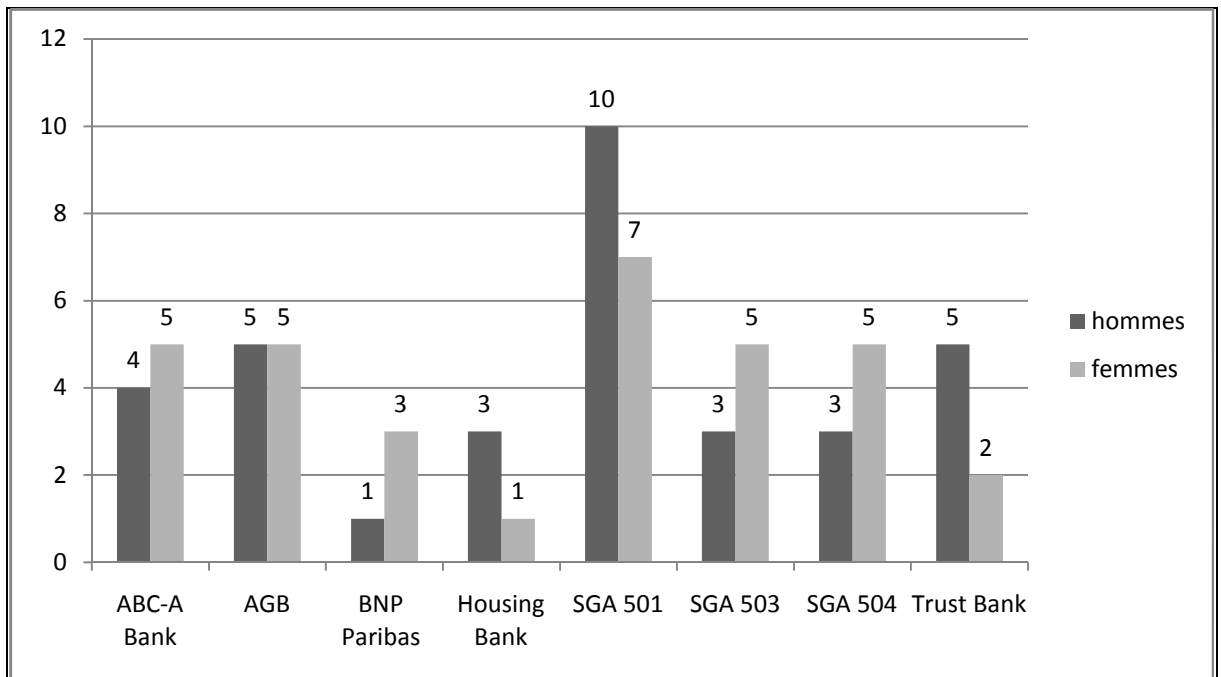
III-2-1-2- Le nombre de salariés selon le sexe

Afin de savoir si les banques étrangères dans la ville de Bejaia encourage l'emploi des femmes et l'égalité des sexes, nous avons demandé aux responsables enquêtés de préciser le nombre de l'effectif masculin et féminin au niveau de leur agence.

D'après la figure N°8, la participation de la femme est très proche de celle de l'homme au sein de chaque agence à titre d'exemple, ABC-A Bank : 04 hommes, 05 femmes, AGB : 05 hommes, 05 femmes, BNP Paribas : 01 homme, 03 femmes, Housing Bank : 03 hommes, 01 femme, Trust Bank : 05 hommes, 02 femmes, SGA 504 : 03 hommes, 05 femmes, SGA 503 : 03 hommes, 05 femmes et SGA 501 : 10 hommes , 07 femmes

Cela explique aussi la place de la femme dans la société algérienne, plus particulièrement celle de la ville de Bejaia qui concurrence l'homme dans tous les secteurs d'activités et contribue ainsi au développement de l'économie. Il y'a à signaler aussi le changement des mentalités quant au travail des femmes, dans une société traditionnelle comme la notre, qui devient de plus en plus autonomes.

Figure N°08 : Le nombre de salarié selon le sexe



Source : réalisée par nos soins à partir des données de l'enquête

III-2-1-3- Type de clientèle et concours bancaires octroyés

Pour voir la qualité des clients avec lesquels les agences enquêtées préfèrent travailler, nous avons demandé aux responsables de ces dernières de classer certains type de clientèle par ordre d'importance de plus important au moins important. De la même façon, pour avoir une idée sur les concours bancaires que ces agences octroient, nous avons demandé aux enquêtés de classer par ordre de priorité certains types de crédit.

Les résultats obtenus sont donnés dans les tableaux ci-après :

Tableau N°09 : Le classement des types de clientèle selon nos enquêtés

| Type de clientèle Agences | Individu (ménage) | Entreprise publique | Entreprise nationale | privé | Entreprise privée étrangère |
|------------------------------|-------------------|---------------------|----------------------|-------|-----------------------------|
| ABC-A Bank | 2 | 4 | 1 | | 3 |
| AGB | 2 | - | 1 | | - |
| BNP Paribas | 2 | 1 | 3 | | 4 |
| Housing Bank Algéria | - | 3 | 1 | | 2 |
| NATIXIS | 2 | 3 | 1 | | 4 |
| SGA Agence 501 | 2 | 4 | 1 | | 3 |
| SGA Agence 503 | 1 | 2 | 4 | | 3 |
| SGA Agence 504 | 3 | 2 | 1 | | 4 |
| Trust Bank Algéria | 2 | - | 1 | | 3 |

Source : réalisé par nos soins à partir des données de l'enquête

D'après ce tableau, nous remarquons que sept agences bancaires parmi les neuf agences questionnées, ont classé les entreprises privées nationales comme le client le plus important. Six agences sur neuf ont classé les ménages en deuxième position. En dernière position on trouve les entreprises privées étrangères et les entreprises publiques.

Ces résultats peuvent s'expliquer par diverses raisons :

- L'importance du nombre de clientèle privée nationale (entreprises ou individus) ;
- Nombre faible des entreprises étrangères dans la ville comparées aux entreprises nationales;
- Les entreprises publiques se financent auprès des banques publiques nationales en particulier.

Il est à signaler aussi que :

- L'agence AGB ne finance pas les entreprises privées étrangères et les entreprises publiques.
- L'agence Housing Bank Algeria ne travaille pas avec les ménages.
- L'agence Trust Bank Algeria ne collabore pas avec les entreprises publiques.

Tableau N°10 : le classement des types de concours bancaires selon nos enquêtés

| Concours bancaires Agences | Crédit d'investissement | Crédit d'exploitation | Crédit immobilier | Crédit à la consommation | Financement du commerce extérieur |
|-------------------------------|----------------------------|--------------------------|----------------------|-----------------------------|---|
| ABC-A Bank | 2 | 1 | 4 | - | 3 |
| AGB | 4 | 2 | 3 | - | 1 |
| BNP Paribas | 3 | 2 | 1 | 5 | 4 |
| Housing Bank Algérie | 1 | 2 | 4 | - | 3 |
| NATIXIS | 2 | 1 | 4 | 5 | 3 |
| SGA 501 | 2 | 1 | 4 | 5 | 3 |
| SGA 503 | 2 | 1 | 4 | 5 | 3 |
| SGA 504 | 2 | 1 | 3 | 5 | 4 |
| Trust Bank Algérie | 3 | 1 | 4 | - | 2 |

Source : réalisé par nos soins à partir des données de l'enquête

D'après le tableau n°10, nous constatons que : six agences sur neuf ont classé le crédit d'exploitation en première position, six agences bancaires sur neuf ont classé le crédit d'investissement en deuxième position, suivi du financement du commerce extérieur et le crédit immobilier, et en dernière position se trouve le crédit à la consommation.

Cela peut être expliqué par les raisons suivantes :

- Les crédits à l'exploitation sous forme de découvert sont des crédits à court terme et moins risqués comparés aux autres crédits.
- L'abandon du crédit automobile en 2009 justifie le classement des crédits à la consommation en dernière position.

D'après le tableau aussi, on peut constater que la majorité des agences étudiées financent l'exploitation et l'investissent des entreprises privées. D'où leur contribution au financement des investissements productifs.

On peut déduire aussi que le financement de commerce extérieur est moins octroyé par ces agences donc moins d'intérêt au financement des importations que d'exploitation (à

l'exception de l'AGB, ce type de financement s'est classé en deuxième, troisième ou quatrième position par les autres agences).

III-2-2- Les déterminants de l'installation des banques étrangères

III-2-2-1- Les raisons de l'installation des agences des banques étrangères en Algérie

Dans le but de recenser les déterminants de l'installation des agences questionnées en Algérie. Nous avons demandé aux responsables de ces agences de choisir parmi les déterminants qu'on a proposés dans notre questionnaire ceux qui les ont attirés.

Plusieurs raisons militent en faveur du choix de l'Algérie comme lieu de localisation des agences des banques étrangères. D'après notre enquête effectuée certaines raisons sont très souvent significatives comme la taille du marché, le climat des affaires et le lieu géographique, alors que d'autres le sont moins comme les coûts de la main d'œuvre, incitations fiscales, et la stabilité politique.

Tableau N°11 : Les déterminants de l'installation des agences des banques étrangères en Algérie (en%)

| Variable | Fréquence | % |
|---|-----------|-----|
| Efficacité de l'administration | 1 | 11 |
| Incitations fiscales | 0 | 0 |
| La stabilité politique | 2 | 22 |
| La clarté et la facilité des démarches à suivre pour investir | 2 | 22 |
| Les PME, qui sont clientes de votre banque ont créé à leur tour des filiales en Algérie | 2 | 22 |
| Stabilité macro économique | 2 | 22 |
| Volonté réformatrice des autorités | 2 | 22 |
| La taille de marché | 9 | 100 |
| Les coûts de la main d'œuvre | 3 | 33 |

Source : réalisé par nos soins à partir des données de l'enquête

Selon les résultats obtenus, nous remarquons que tous les responsables qui ont répondu au questionnaire ont considéré que la taille de marché est un déterminant important de l'installation des agences des banques étrangères en Algérie. 33% des répondants au

questionnaire ont considéré que les coûts de la main d'œuvre est aussi une raison de positionnement des IDE en Algérie.

Pour ce qui concerne la stabilité politique, la clarté et la facilité des démarches à suivre pour investir, la stabilité macro économique et la volonté réformatrice des autorités ont la même part des réponses qui est de 22%. Seulement 11% des agences interrogées ont considéré que l'efficacité de l'administration, les a aussi encouragés à s'installer en Algérie.

Par contre aucune des agences interrogées n'a considéré pas que les incitations fiscales comme raison d'implantation des agences de banques étrangères en Algérie.

III-2-2-2- Les raisons de l'installation des Agences des banques étrangères dans la ville de Bejaia

Notre enquête nous a permis de recenser les différents facteurs qui déterminent l'installation des agences des banques étrangères dans la ville de Bejaia.

Pour cela nous avons dénombré certains déterminants et nous avons demandé aux enquêtés de choisir ceux qui conviennent plus leur agences. Les résultats obtenus sont présentés dans les tableaux suivants :

Tableau N° 12: Les déterminants des agences de banques étrangères dans la ville de Bejaia (en %)

| Variable | Fréquence | % |
|-------------------------------|-----------|----|
| Les coûts de la main d'œuvre | 2 | 22 |
| La qualité de la main d'œuvre | 3 | 33 |
| Taille de marché | 8 | 89 |
| Climat des affaires | 7 | 78 |
| Le lieu géographique | 8 | 89 |
| Dynamisme de la ville | 8 | 89 |

Source : réalisé par nos soins à partir des données de l'enquête

D'après le tableau N°12, nous remarquons que 89% des répondants au questionnaire ont considéré que la taille de marché, le lieu géographique et le dynamisme de la ville de Bejaia qui ont attiré leur banque à s'installer dans cette ville, 78% des agences interrogées ont considéré que le climat des affaires dans cette ville, les a aussi encouragé à se positionner là bas.

Pour ce qui est du coût de la main d'œuvre et sa qualité, ils ont des parts respectives de 22% et 33% des réponses.

Donc, les déterminants les plus importants en matière d'attractivité des investissements étrangers de secteur bancaire dans la ville de Bejaia sont : La taille de marché qui s'inscrit en tête avec le dynamisme de la ville et le lieu géographique, en seconde position on trouve le climat des affaires. Enfin les coûts et la qualité de la main d'œuvre.

III-2-3- Les obstacles aux investissements de l'agence

Afin de connaître les obstacles rencontrés par les agences de banques étrangères lors de leur installation en Algérie en général et à Bejaia ville en particulier. Nous avons établi quelques questions sur le sujet.

La première consiste à énumérer certaines entraves à l'investissement et demander aux enquêtés de préciser lesquels sont rencontrés par leur agences.

La deuxième question porte sur les conséquences de l'augmentation du capital minimal des banques annoncée en 2009 dans la loi de finance complémentaire sur les investissements de ces agences concernées par l'enquête.

Dans la dernière question, on cherche à savoir les conséquences de la loi 49/51 annoncée en 2009 dans la loi de finance sur la stratégie d'investissement des agences interrogées.

Tableau N°13 : Les obstacles rencontrés lors de la création de ces agences

| Variable | Fréquence | % |
|---------------------------------------|-----------|----|
| Lourdeur administrative | 7 | 78 |
| Problème de foncier | 2 | 22 |
| Les règles régissent l'investissement | 3 | 33 |
| Problème de corruption | 0 | 0 |

Source : réalisé par nos soins à partir des données de l'enquête

Il ressort de ce tableau que 78% des répondants au questionnaire ont considéré les lourdeurs administratives comme un obstacle majeur rencontré par ces agences lors de leur installation en Algérie. 33% des agences enquêtées constatent que les règles régissant

l'investissement, a aussi freiné l'installation de ces agences. Et pour ce qui est du problème de foncier, il a eu 22% des parts de réponses.

Il est néanmoins intéressant de remarquer que le problème de corruption n'a pas été évoqué par ces agences.

Le règlement de la banque d'Algérie de la loi 08-04 du 23 décembre 2009 relatif au capital minimum des banques exerçant en Algérie stipule que le capital de chaque banque ne doit pas être inférieur à 10 milliards DA. (Le capital minimal était jusqu'à cette date de 2,5 milliards DA).

Tableau N°14 : Les conséquences de l'augmentation du capital minimal des banques annoncée en 2009 dans la loi de finance complémentaire

| Les conséquences agences | Frein à l'extension de votre banque | Faible activité de la banque | Changement de la stratégie de votre banque en termes de création de nouvelles agences | Autres |
|--------------------------|-------------------------------------|------------------------------|---|--|
| ABC-A Bank | - | - | + | Meilleure capitalisation de la banque |
| AGB | - | - | - | La réglementation ne doit constituer en aucune manière un frein et/ou pousser la banque à changer sa stratégie. C'est une banque universelle |
| BNP Paribas | + | - | + | La banque a due récolter plus de ressources afin de remédier à ce problème et retrouver ces parts de bénéfice |
| Housing Bank Algeria | - | - | + | - |
| NATIXIS | + | - | + | - |
| SGA 501 | - | - | + | Aucune, la banque continue à s'agrandir par l'ouverture de nouvelles agences |
| SGA 503 | - | - | - | Stabilité de la banque |
| SGA 504 | - | + | - | - |
| Trust Bank Algeria | - | - | + | - |

Source : réalisé par nos soins à partir des données de l'enquête

D'après le tableau N° 14, nous remarquons que six agences bancaires parmi les neuf questionnées, ont considéré que l'augmentation du capital minimal porte des changements sur la stratégie des banques en termes de création de nouvelles agences. Deux agences sur neuf ont considéré que cette loi freine l'extension de la banque. Enfin une agence a considéré que cette loi influence négativement sur l'activité de la banque.

En plus des conséquences énumérées par nous soins dans notre questionnaire, les responsables de quelques agences ont évoqué d'autres conséquences positives ou négatives. A titre d'exemple :

- Le directeur de l'agence ABC-A Bank considère que cette mesure permet une meilleure capitalisation de la banque.
- Celui de l'agence SGA 503 pense que cette mesure permettra une stabilité de la banque
- Selon BNP-Paribas, la banque a due récolter plus de ressources afin remédier à cette situation.
- Selon SGA 501, cette mesure n'a aucun impact. Cette dernière (Banque BNP-Paribas) va continuer à s'agrandir par l'ouverture de nouvelles agences.
- Pour le directeur de l'agence AGB, cette nouvelle réglementation ne doit en aucun cas constituer un frein à la stratégie de la banque universelle.

La règle 49/51%, stipule que les participations étrangères dans les banques et établissements financiers de droit algérien ne sont autorisées que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national représente 51 % au moins du capital. En d'autres termes, toute nouvelle banque devra être détenue majoritairement par un actionnariat national, même composé de plusieurs partenaires. Cette loi n'est pas applicable aux banques (agences) déjà installées.

Tableau N° 15: Les conséquences de la loi 49/51 annoncée en 2009 dans la loi de finance complémentaire

| Conséquence de la Loi 49/51 agence | Frein à l'extension de votre banque | Changement de la stratégie de votre banque en termes de création de nouvelles agences | Autres |
|------------------------------------|-------------------------------------|---|---|
| ABC-A Bank | - | - | Pas de conséquences directes pour les banques |
| AGB | - | - | - |
| BNP Paribas | - | - | - |
| Housing Bank Algeria | | + | - |
| NATIXIS | + | + | - |
| SGA 501 | | | Comme toute autre banque, la SGA s'est conformée à la réglementation en appliquant la loi 49/51 |
| SGA 503 | + | + | - |
| SGA 504 | - | + | - |
| Trust Bank Algeria | - | - | - |

Source : réalisé par nos soins à partir des données de l'enquête

Du tableau N° 15, nous constatons que (4) agences bancaires sur (9) ont dit que la règle 49/51 annoncée en 2009 dans la loi de finance complémentaire porte des changements dans la stratégie des banques en terme de création de nouvelles agences et (2) sur (9) considèrent que cette loi freine l'extension de la banque .

Mais pour la plus part des responsables des agences bancaires enquêtés cette loi n'a pas d'importants effets négatifs sur le fonctionnement de l'agence.

III-2-4- L'impact de l'installation des banques étrangères sur l'économie de la ville de Bejaia

Les IDE permettent des retombées positives sur les économies d'accueil. Dans notre enquête, à coté des déterminants, on a voulu avoir une idée sur l'impact de l'installation de ces agences sur l'économie de la ville de Bejaia.

Pour cela, nous avons demandé aux enquêtés de choisir les effets correspondant à leur agences respectives.

Tableau N°16 : L'impact de l'installation des banques étrangères sur l'économie de la ville de Bejaia (en %)

| Variable | Fréquence | % |
|---|-----------|----|
| Développement de la monétique et modernisation de technique de paiement | 5 | 56 |
| Création de poste d'emploi | 7 | 78 |
| Amélioration de la qualité du personnel | 3 | 33 |
| Mise en place de technologies sophistiquées de la gestion de risque de crédit | 2 | 22 |
| Transfert de compétences dans les domaines de service bancaire et financier | 1 | 11 |
| Amélioration de la qualité d'information | 3 | 33 |

Source : réalisé par nos soins à partir des données de l'enquête

D'après le tableau N°16, nous remarquons que 78 % des répondants au questionnaire ont considéré que la création de poste d'emploi est le premier impact sur l'économie de la ville de Bejaia, 56 % des agences interrogées ont considéré que le développement de la monétique et modernisation de technique de paiement est aussi un impact important pour l'économie locale.

Pour ce qui est de l'amélioration de la qualité d'information, la mise en place de technologies sophistiquées de la gestion de risque de crédit et le transfert de compétences dans les domaines de service bancaire ont des parts respectives de 33%, 22% et 11%.

Donc, les impacts des IDE les plus importants sur la ville de Bejaia sont : la création de poste d'emploi et le développement de la monétique et modernisation de technique de paiement. En seconde position on trouve l'amélioration de la qualité d'information, la mise en place de technologies sophistiquées de la gestion de risque de crédit et le transfert de compétences dans les domaines de service bancaire.

Conclusion

Le présent chapitre représente le fruit de cette recherche, où on a tenté de répondre aux questions de départ.

Selon l'étude des agences étrangères installées dans la ville de Bejaia, à savoir les groupes : BNP PARIBAS, SGA, NATIXIS, Trust Bank, Housing Bank, ABC-A Bank, on peut conclure que les déterminants majeurs de l'attractivité des investissements étrangers de secteur bancaire dans la ville de Bejaia sont : la taille du marché, le climat des affaires, le lieu géographique, et le dynamisme de la ville.

Lors de l'installation des banques étrangères en Algérie en général et dans la ville de Bejaia en particulier, quelques obstacles ont freiné l'installation de ces dernières, la lourdeur administrative présentait un obstacle majeur et les nouvelles mesures de la loi de finances complémentaire 2009 relatives au capital minimal des banques et la règle 49/51, selon la majorité des banques ne constituent pas des freins aux développements de ces dernières. .

Enfin, les agences étrangères qui sont installées dans la ville de Bejaia contribuent positivement au développement de l'économie de marché, en finançant ses différents clients, créant des postes d'emploi et en modernisant les moyens de paiement.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Conclusion générale

Depuis la fin des années 1980, les IDE sont considérés comme une source stable de financement et surtout un vecteur important pour le transfert des technologies, des capacités d'innovation et de création d'emploi.

Les gouvernements des PVD sont entrés dans une concurrence accrue en vue d'attirer les flux d'IDE sur leurs territoires. Cet engouement des PVD envers les IDE tient à diverses raisons : la création d'emplois, l'accumulation du capital, la promotion des exportations, la possibilité de diffusion technologique dans le tissu industriel local, etc. pour pouvoir attirer plus efficacement ces IDE, il faut que l'environnement juridique et l'ordre d'investissement soient améliorés.

Cependant, les flux des IDE diffèrent d'un pays à un autre, ce qui repose essentiellement sur un ensemble de déterminants qui influencent le choix des FMN pour leur implantation en fonction de leurs stratégies. De ce fait deux grands déterminants sur lesquels se basent les firmes dans leur choix de localisation ont été relevés, en distinguant les déterminants d'ordre économiques et d'ordre institutionnels.

D'après les résultats de notre recherche, l'Algérie s'est engagée depuis son indépendance dans une concurrence pour l'attractivité des IDE. A cet effet, deux étapes principales ont caractérisé l'histoire de l'Algérie indépendante concernant sa politique d'IDE. Une première période qui s'est étalée jusqu'à la fin des années 1980, a consisté en un rejet systématique des investissements étrangers, comptant uniquement sur les ressources propres du pays. Une deuxième période, qui a démarré au début des années 1990 et qui s'étale à ce jour, s'est caractérisée par une politique de plus en plus soutenue d'attraction des IDE.

D'une manière générale, le cadre juridique des IDE en Algérie repose sur un ensemble de loi la plus importante est l'ordonnance 2001 relative au développement des investissements. S'ajoute à cela, la loi sur la monnaie et au crédit qui régit le secteur bancaire et financier en 1990. Cette loi a permis l'ouverture du secteur bancaire aux capitaux étrangers.

Par ailleurs, malgré la disponibilité des ressources naturelles et humaines, la place géostratégique que le pays occupe et l'importance du marché, l'Algérie n'arrive pas vraiment à profiter de ces avantages. L'Algérie a réussi comme même à attirer les IDE dans certains

Conclusion générale

secteurs à savoir : le secteur des hydrocarbures, le secteur de télécommunication, l'agroalimentaire, les infrastructures et le secteur bancaire.

D'après les résultats de notre enquête de terrain sur les raisons d'installation des agences de banques étrangères en Algérie, plus particulièrement à Bejaia ville, les responsables des neufs agences qui ont pu répondre à notre questionnaire ont affirmé que la taille de marché est le motif d'implantation le plus important dans cette ville. Quant à la lourdeur administrative, elle est classée par la majorité des agences comme un frein majeur aux IDE dans notre pays. Pratiquement les deux premières hypothèses sont donc confirmées.

Pour ce qui est de la règle 49/51, elle est présentée par certains responsables des agences de banques étrangères étudiées comme un frein aux IDE, pour d'autres, cette règle ne présente aucun inconvénient à l'installation des banques étrangères en Algérie. Donc notre troisième hypothèse est confirmée par les uns et infirmée par d'autres.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

Ouvrage

- A- A. Fadiga, « Evolution des Investissements Direct Etrangers dans les Pays de l'UEMOA au Cours de la Période 2000-2011 », édition BCEAO, Dakar-Sénégal, 2013.
- A. Harrison, E. Dalkiran et E. Elsey, « Business International et Mondialisation », 1^{re} édition BOECK, Pars.
- A. Pascal, «L'Investissement Direct Etranger au Service de Développement, Optimiser les Avantages, Minimiser les Coûts», édition OCDE, Paris, 2002.
- Beitone, Ch-D. Jean, P. Guidom et A. Legardez, « Dictionnaire de l'Economie », édition ARMAND COLIN, Paris, 1995.
- E. Lahille, «Au-delà des Délocalisations, Globalisation et Internationalisation des Firmes», édition ECONOMICA, Paris, 1995.
- F. Teulon, « Dictionnaire d'Histoire : Economie, Finance, Géographie», édition PERFONDUE, France, 2004.
- G-M. Gaelle, «Economie Internationale », édition LEXTENSO, Paris, 2009 ;
- J.-l. Amelon et J.-M. Cardebat, « Les Nouveaux Défis de l'Internationalisation », édition DEBOECK, Paris, 2010.
- J. kolster et M-F. Nono, «Investissements Chinois et Création d'Emplois en Algérie et en Egypte», édition BAD, Afrique, 2012.
- J- M. Peyrard, «Dictionnaire de Finance», édition VUIBERT, France, 2001 ;
- K. Fiodendji, « La Qualité des Institutions et les Investissements Directs Etrangers (IDE) en Afrique », édition DIAL, Paris, 2006.
- N. EL Moujadidi, «IDE, Croissance Economique et Développement Local Durable », édition COLLOQUE INTERNATION, Rabat – Maroc, 2007.
- O. Meier et G. Schier, « Fusions Acquisitions Stratégie. Finance. Management », édition DONUD, Paris, 2009.
- P. Nezbakh et S. Gheradi «Dictionnaire de l'Economie», édition LAROUSSE, la Rouse/HER, 2000.
- R.-M. Zafania et R. Laza « Etude sur la Promotion de l'Investissement à Madagascar »édition CREAM, 2010.

- S. Levasseur, «Investissements Directs à l'Étranger et Stratégies des Entreprises Multinationales», édition l'OFCE, 2002.
- UNCTAD, «Investing in the Sdgs: an Action Plan, World Investment Report, édition Nations Unies, New York et Genève, 2014.
- X. Greffe, J. Mairesse et J.-I. Reiffers, «Encyclopedie Economique», édition ECONOMICA, Paris, 1990.
- Y. Farid, «Précis de Finance Internationale », édition ENAG, Alger, 2008.

Rapports et guides

- A-A. Fadiga, «Guide Méthodologique pour l'Elaboration de la Balance des Paiements et de la Position Extérieure Globale dans les Pays de l'UEMOA, Selon la 6^{ème} Edition du Manuel du FMI », édition BCEAO, Sénégal, 2013.
- ANIMA, « Guide Sectoriel des Politiques Publiques pour l'Investissement en Méditerranée », édition ANIMA, méditerranée, Etude N° 7,2010.
- Balance de Paiement, « Balance de Paiement de la France », édition Banque de la France, France, 2011.
- CNUCED, «Vers de Nouvelles Relations Interentreprises », Rapport sur l'Investissement dans le Monde, édition Nations Unies, New York et Genève, 2001.
- CNUCED, «La Montée en Puissance du Secteur des Services », Rapport sur l'Investissement dans le Monde, édition Nations Unies, New York et Genève, 2004.
- CNUCED, «L'IED en Provenance des Pays en Développement ou en Transition: Incidences sur le Développement», Rapport sur l'Investissement dans le Monde, édition Nations Unies, New York et Genève, 2006.
- CNUCED, « Sociétés Transnationales, Industries Extractives et Développement, Rapport sur l'Investissement dans le Monde », édition Nations Unies, New York et Genève, 2007.
- CNUCED, «Investir Dans Une Economie à Faible Intensité De Carbone », Rapport sur L'Investissement Dans le Monde, édition Nations Unies, New York et Genève, 2010.
- CNUCED, « Portée et Définition », édition NATIONS UNIES, New York et Genève, 2011.

- CNUCED, « Modes De Production Internationale Sans Participation Au Capital Et Développement », Rapport sur L'Investissement Dans le Monde, édition Nations Unies, New York et Genève, 2011.
- CNUCED, « Les Chaînes de Valeur Mondiales: l'Investissement et le Commerce au Service du Développement », Rapport sur l'Investissement dans le Monde, édition Nations Unies, New York et Genève, 2013.
- CNUCED, « Investissement au Service des Objectifs de Développement Durable : Un Plan d'Action », Rapport sur l'Investissement Dans le Monde, 2014.
- Direction Générale Trésor, «les Investissements Directs Etrangers En Algérie En 2012 », Publications des Services Economiques, 2013.
- KPMG, «Guide Investir en Algérie», édition PKMG, Algérie, 2014.
- KPMG, « Guide Investir en Algérie », édition KPMG, Algérie, 2015.
- Ministère des Finances, Direction Générale des Impôts, « Guide Fiscal de l'Investisseur», Alger, 2015.
- Ministère de l'Energie et des Mine, «Evolution du Secteur de l'Energie et des Mines», édition SONELGAZ, Algérie, 2008.
- OCDE, « Définition de Référence de l'OCDE pour les Investissements Directs Internationaux», 3^{ème} édition OCDE, 2008.
- OCDE, « Définition de Référence de l'OCDE des Investissements Directs Internationaux», 4^{ème} édition OCDE, 2008.

LES DECRETS :

- Article 2 de l'Ordonnance n° 63-277, Portant Code des Investissements, Journal Officiel n°53, 26/07/1963.
- Article 1 de l'Ordonnance n° 66-284, Portant Code des Investissements, Journal Officiel n°80 du 15 septembre 1966.
- Article 2 de l'Ordonnance n° 66-284, Portant Code des Investissements, Journal Officiel n°80 du 15 septembre 1966.
- Article 183 de l'Ordonnance n° 90-10 Relative à la Monnaie et le Crédit, Journal Officiel n°16 du 14 Avril 1990.
- Article 41 de l'Ordonnance n° 93-12, Relative à l'Investissement, Journal Officiel n°64 du 05 Octobre 1993.

- Article 4 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement, Journal Officiel n°47 du 20 août 2001.
- Article 9 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement, Journal Officiel n° 47 du 22 août 2001.
- Article 10 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement, Journal Officiel n° 47 du 22 août 2001.
- Article 11 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement Journal Officiel n° 47 du 22 août 2001.
- Article 14 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement Journal Officiel de n° 47 du 22 août 2001.
- Article 15 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement Journal Officiel n° 47 du 22 août 2001 du 22 août 2001.
- Article 16 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement Journal Officiel n° 47 du 22 août 2001.
- Article 17 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement Journal Officiel n° 47 du 22 août 2001.
- Article 19 et 20 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement, Journal Officiel n°47 du 22 août 2001.
- Article 21 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement, Journal Officiel n°47 du 22 août 2001.
- Article 25 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement, Journal Officiel n°47 du 22 août 2001.
- Article 5 de l'Ordonnance n° 06-08 Relative à l'Investissement, Journal Officiel n°47 du 15 juillet 2006.
- Article 4 de l'Ordonnance n° 09-01 Relative à l'Investissement, Journal Officiel n°44 du 22 juillet 2009.
- Article 12 de l'ordonnance n°09-01 relative à l'Investissement, Journal Officiel n° 78 du 22 juillet 2009.
- Article 73, 75 et 77 de l'Ordonnance n°09-01 Relative à l'Investissement, Journal Officiel n°78 du 22 juillet 2009.

WEBOGRAPHIE :

- http://www.Algérie_Presse_Service_-_Algérie_Allemagne_plusieurs_partenariats_examined_par_la_commission_mixte_en_avril.htm.
- http://www.Algérie_Focus_L'Algérie_l'un_des_pays_préférés_des_investisseurs_chinois_-_Algérie_Focus.htm.
- http://www.ABC_Algeria_-_A_propos_-_Présentation.htm.
- http://www.andi.dz/index.php/fr/raison_pour_investir_2013.htm.
- <Http://www.Andi.dz/index.PHP/FR/secteur-de-l-télécommunication.htm>.
- <Http://www.Andi.dz/index.PHP/FR/secteur-de-l-industrie.htm>.
- <Http://www.Andi.dz/index.PHP/FR/secteur-de-l-Agriculture.htm>.
- <http://www.aps.dz/economie/14082-erdogan-appelle-au-d%C3%A9veloppement-des-investissements-turcs-en-algerie.htm>.
- http://www.Banque_Albaraka_d'Algérie_-_Accueil.htm.
- <http://www.cairn.info/revue-internationale-de-droit-finance.htm>.
- http://www.Ils_seront_à_Alger_le_10_mai_Les_Turcs_et_les_Allemands_à_l'affût_du_marché_algérien.htm.
- http://www.Gulf_Bank_Algeria.htm.
- http://www.l'aide_à_l'accès_au_financement_bancaire.htm.
- <http://www.lesinvestissementsenAlgérie-tradesolutionsBNPParibas.htm>.
- http://www.Les_sociétés_américaines_intéressées_par_des_investissements_hors_hydrocarbures_en_Algérie_-_Portail_Algérien_des_ENERGIES_RENOUVELABLES.htm.
- http://www.Les_Entreprises_Turques_Veulent_Investir_Dix_Milliards_de_Dollars_en_Algérie_en_Cinq_ans.htm.
- http://www.Natixis_Algérie_-_Présentation_de_la_BANQUE.htm.
- http://www.Notre_Mission_et_Nos_Valeurs.htm.

LISTE DES TABLEAUX

Liste des tableaux

- **Tableau N°1 : Les choix de localisation dans le modèle OLI de Dunning.....25**
- **Tableau N°2 : Indicateurs sur les FMN (1990- 2013, valeur au pré courants en milliards de dollars).....34**
- **Tableau N°3 : Evolution de la part des fusions acquisitions dans le total des IDE mondiaux 1996-2013.....35**
- **Tableau N°4 : Flux d'IDE, par région, 2011-2013 (En milliards de dollars).....36**
- **Tableau N°5 : Répartition des projets d'investissement étranger réalisés (2002-2010) par secteur61**
- **Tableau N°6 : Evolution des flux des IDE français en Algérie (millions d'euro, 2007-2012).....63**
- **Tableau N°7 : Procédures et délais d'implantation en Algérie.....80**
- **Tableau N°8 : Présentation de l'échantillon de l'enquête.....84**
- **Tableau N°9 : Le classement des types de clientèle selon nos enquêtés95**
- **Tableau N°10 : le classement des types de concours bancaires selon nos enquêtés.....96**
- **Tableau N°11 : Les déterminants de l'installation des agences des banques étrangères en Algérie(en%).....97**
- **Tableau N°12 : Les déterminants des agences de banques étrangères dans la ville de Bejaia (en %)98**
- **Tableau N°13 : Les obstacles rencontrés lors de la création de ces agences99**
- **Tableau N°14 : Les conséquences de l'augmentation du capital minimal des banques annoncée en 2009 dans la loi de finance complémentaire.....100**
- **Tableau N°15 : Les conséquences de la loi 49/51 annoncée en 2009 dans la loi de finance complémentaire102**

| | |
|---|-----|
| Tableau N°16 : L'impact de l'installation des banques étrangères sur l'économie de la ville de Bejaia (en %) | 103 |
|---|-----|

LISTE DES FIGURES

Listes des figures

- **Figure N°1 : Le cycle de vie d'un produit23**
- **Figure N°2 : Entrées d'IDE, à l'échelle mondiale et par catégorie de pays, 1995-2013 et projections pour 2014-2016(En milliards de dollars)32**
- **Figure N°3 : Entrées d'IDE: les 20 premiers pays d'accueil, 2012 et 2013 (En Milliards de Dollars)37**
- **Figure N°4 : Répartition sectorielle des projets d'IDE en milliards de dollars dans le monde (2005- 2011)44**
- **Figure N°5 : Flux d'IDE entrant en Algérie 1970-2002 (millions de dollars).....58**
- **Figure N°6 : Evolution des IDE en Algérie 1998 à 2010.....59**
- **Figure N°7 : Le nombre de personnel étranger et national dans chaque agence étudiée.....93**
- **Figure N°8 : Le nombre de salarié selon le sexe94**

TABLE DES MATIÈRES

Rapport-G gratuit.com

Résumé

La libéralisation des échanges et de l'investissement encourage les entreprises souhaitant rationaliser leur production et bénéficier d'économies d'échelle à effectuer des investissements directs à l'étranger (IDE).

Les IDE constituent des ressources stables dans la mesure où les investisseurs manifestent une intention de s'installer durablement dans le pays d'accueil et de participer à la gestion des entreprises dans lesquelles ils investissent. Ils permettent aussi un transfert de la technologie et une création de postes d'emploi et bien d'autres effets positifs.

Pour implanter leurs entreprises dans un pays, les investisseurs étrangers préfèrent des économies où il y'a une importance de taille du marché, l'abondance de la main d'œuvre et des ressources naturelles, une ouverture commerciale, une réglementation claire et incitative, etc.

L'Algérie, pays disposant de plusieurs atouts, a elle aussi attirée sa part des investissements étrangers. Le secteur des hydrocarbures occupe une place dominante en matière d attraction des IDE.

Notre travail consiste dans ce cas là à identifier les différents facteurs qui attirent les IDE en Algérie et plus particulièrement dans le secteur des banques étrangères dans la ville de Bejaia.

D'après les résultats de notre enquête de terrain, la taille de marché est le déterminant majeur de l'implantation de ces dernières dans cette ville. Quant à la lourdeur administrative, elle est présentée comme un frein majeur aux IDE dans notre pays.

Mots clés : les investissements directs étrangers (IDE), les firmes multinationales, les déterminants des IDE, banques étrangères à ville de Bejaia.

Abstract

The liberalization of trade and investment encourages companies wishing rationalize production and benefit from economies of scale to make Foreign Direct Investment (FDI).

FDI are stable resources insofar as investors show an intention to settle permanently in the host country and participate in the management of companies in which they invest. They also allow a transfer of technology and creation of jobs and have other positive effects.

To locate their businesses in a country, foreign investors prefer economies where there's an importance of market size, abundant labor and natural resources, trade openness, clear regulations and incentives, etc.

Algeria, the country with many assets, has also attracted its share of foreign investment. The hydrocarbons sector plays a dominant role in terms of attracting FDI. Our work consists in this case to identify the different factors that attract FDI in Algeria and particularly in the sector of foreign banks in the city of Bejaia.

From the results of our field research, market size is the major determinant of implanting these in this city. As for the bureaucracy, it is presented as a major brake on FDI in the country.

Keywords: foreign direct investment (FDI), multinational firms, determinants of FDI, foreign banks town of Bejaia.